METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : *101 titulaires – 42 suppléants*	*Conseillers en fonction :* *100 titulaires – 42 suppléants*	*Conseillers présents : 64* *Dont suppléant(s) : 1* *Pouvoirs : 23* *Absent(s) excusé(s) : 30* *Absent(s) : 7*

Date de convocation : 9 décembre 2025

Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 15 décembre 2025,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-12-15-CM-27 :
Offre ferroviaire et routière du schéma d'ensemble pour le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de s'inscrire dans la démarche du SERM Lorraine-Luxembourg,
CONSIDERANT l'association étroite de Metz Métropole au sein de l'équipe de préfiguration élargie,
CONSIDERANT l'ensemble des différentes étapes restant à réaliser préalablement au dépôt d'un dossier de demande de statut pour le SERM Lorraine-Luxembourg,

APPROUVE le schéma d'ensemble du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg,
PREND ACTE de la poursuite de la démarche de préfiguration pour finaliser le dossier de demande de statut du SERM.

Metz, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Annexe 1 - Périmètre et Ambitions du SERM Lorraine-Luxembourg

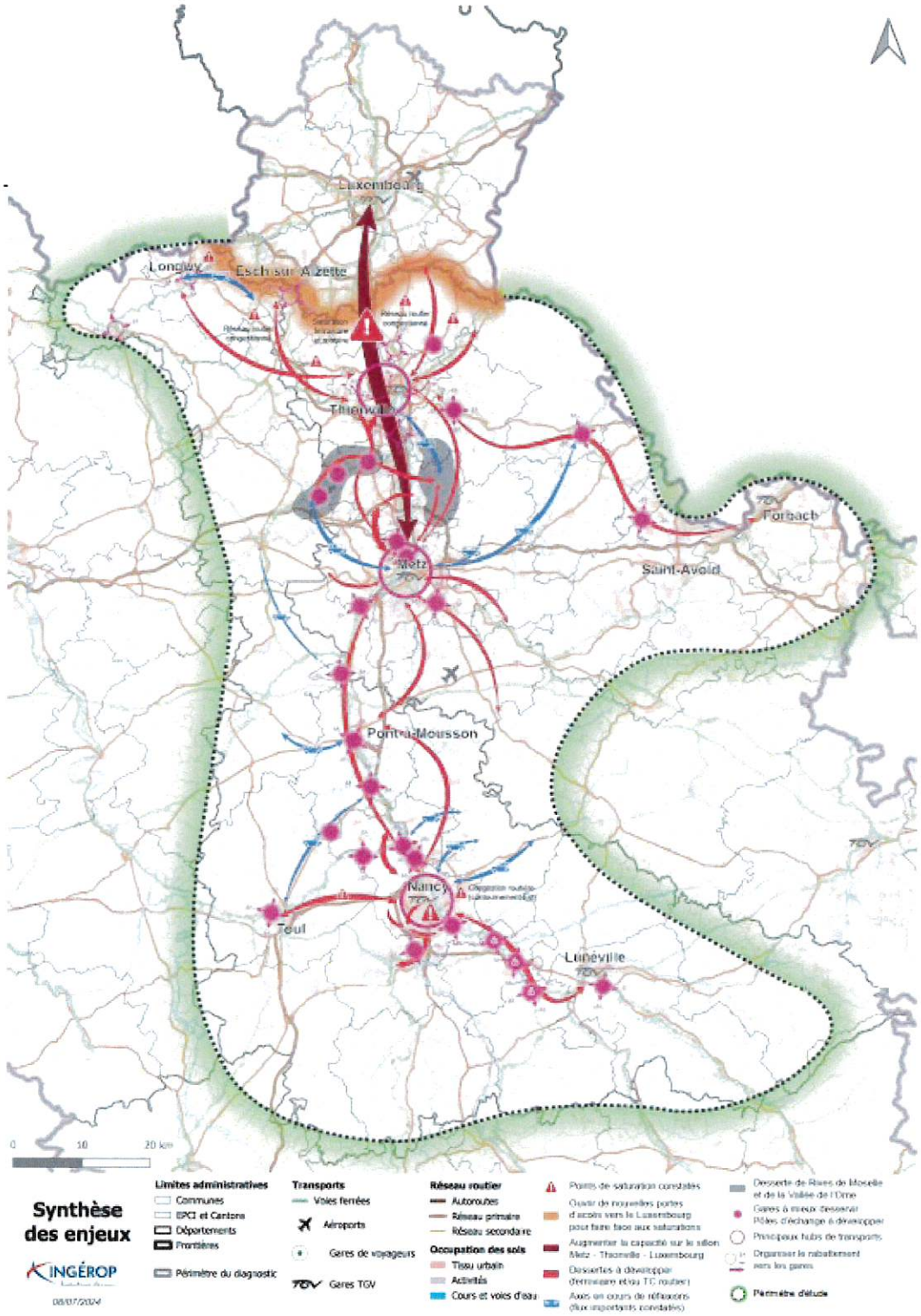

Annexe 2 – Cartographie du schéma d'ensemble

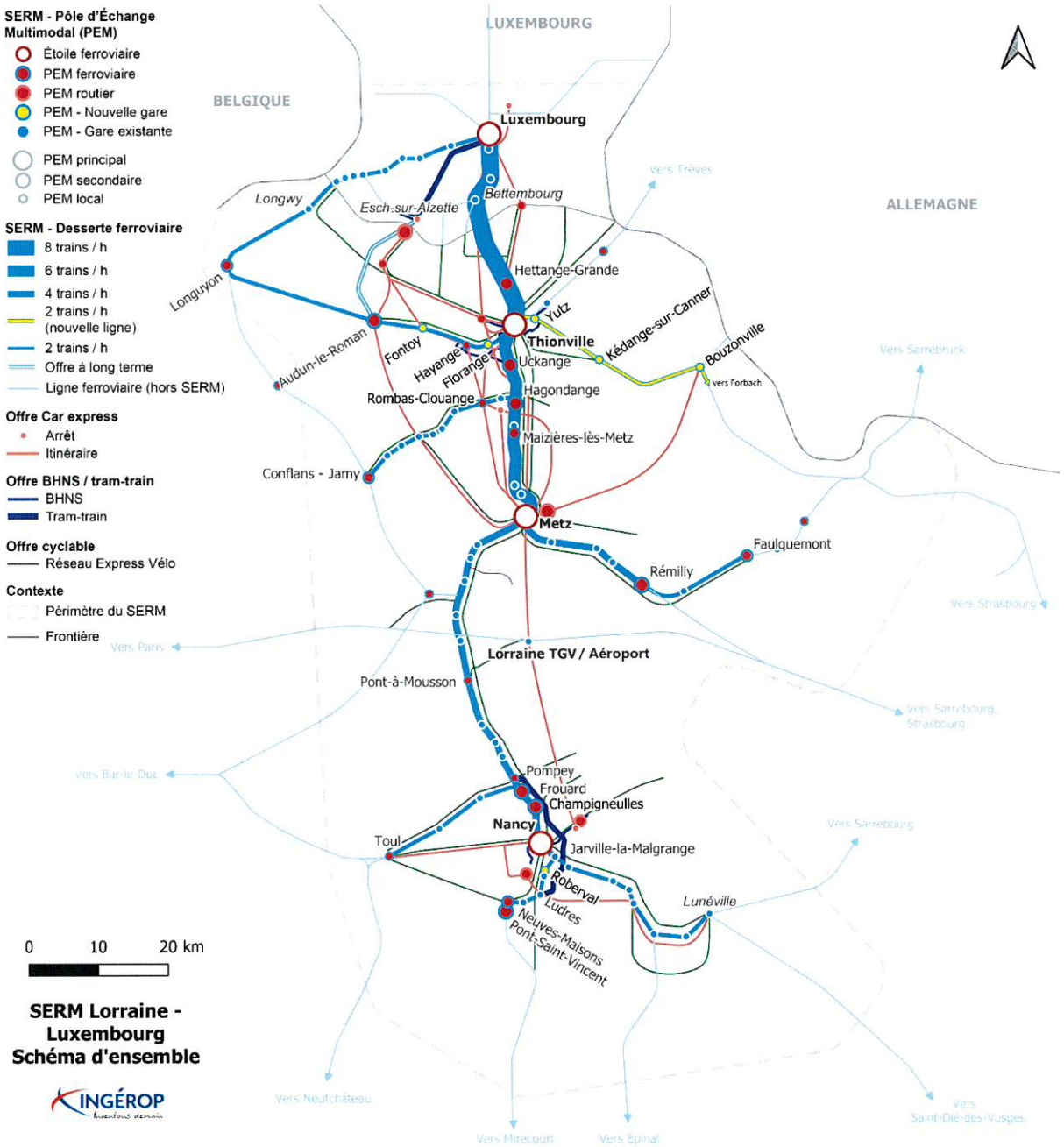

Annexe 3 –Ambitions ferroviaire et cars express du schéma d'ensemble

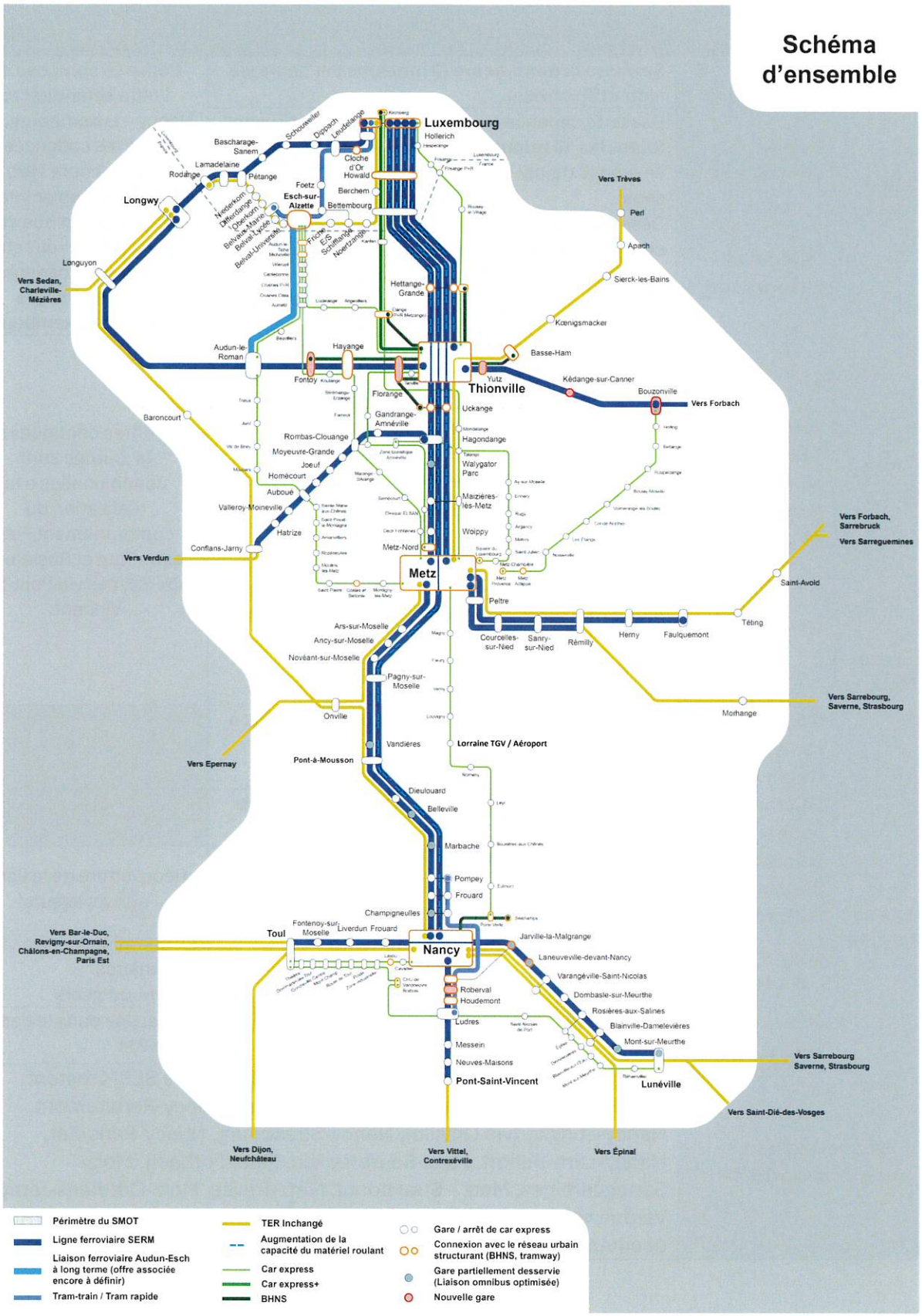

Cartographie des ambitions ferroviaires et cars express du schéma d'ensemble

Description de l'offre ferroviaire retenue dans le schéma d'ensemble

<table>
<tr><th colspan="2">Ligne</th><th>Desserte en heures de pointe</th><th>Desserte en heures creuses</th><th>Détails</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Sillon lorrain</td><td>Nancy – Luxembourg</td><td colspan="2">Service à la demi-heure (2 missions par heure via Metz et Thionville).</td><td rowspan="3">L'offre se compose de l'offre semi-directe Nancy – Luxembourg, de deux offres cadencées à la demi-heure Metz-Luxembourg en pointe (2 missions omnibus et 2 missions semi-directes) et d'une offre cadencée à la demi-heure Thionville-Luxembourg</td></tr>
<tr><td>Metz – Luxembourg</td><td>Desserte cadencée toutes les 10 minutes environ (6 trains/ heure/ sens).</td><td>Desserte en moyenne toutes les 15 minutes environ (4 trains/ heure/sens).</td></tr>
<tr><td>Thionville – Luxembourg</td><td>Desserte cadencée environ toutes les 7min30 (8 trains/heure/sens)</td><td>Desserte en moyenne toutes les 15 minutes environ (4 trains/heure/sens).</td></tr>
<tr><td colspan="2">Nancy - Metz</td><td colspan="2">Desserte périurbaine à la demi-heure (Origine-Terminus Nancy – Metz), complémentaire aux semi-directs Nancy-Luxembourg</td><td rowspan="5">Ces offres continues sur la journée sont conditionnées à la réalisation du contournement Fret entre Toul et Rosières-aux-Salines via Pont-St-Vincent.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Etoile de Nancy</td><td>Toul – Nancy – Blainville – Lunéville</td><td colspan="2">Desserte à la demi-heure diamétralisée entre Toul et Blainville via Nancy, dont une sur deux prolongée jusqu'à Lunéville</td></tr>
<tr><td>Nancy – Pont St-Vincent</td><td colspan="2">Desserte à la demi-heure</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Etoile de Metz</td><td>Metz – Rémilly</td><td>Desserte cadencée à la demi-heure avec 2 missions périurbaines par heure, une à destination de Faulquemont, l'autre à destination de Sarrebourg</td><td>1 mission/h jusqu'à Faulquemont, 1 mission/h jusqu'à Sarrebourg</td></tr>
<tr><td>Conflans-Jarny – Hagondange</td><td>Desserte omnibus à la demi-heure</td><td>Desserte omnibus à l'heure</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Etoile de Thionville</td><td>Thionville – Longwy</td><td>Desserte à la demi-heure</td><td>Desserte à l'heure</td><td></td></tr>
<tr><td>Thionville – Bouzonville - Forbach</td><td>Desserte à la demi-heure</td><td>Desserte à l'heure</td><td>Réouverture de la ligne aux voyageurs</td></tr>
<tr><td>Longwy – Luxembourg</td><td colspan="2">Desserte à la demi-heure</td><td>En coordination avec les partenaires luxembourgeois</td></tr>
<tr><td>Thionville – Trèves</td><td colspan="2">Desserte toutes les 2 heures toute la journée</td><td>Inchangée dans le cadre du SERM</td></tr>
<tr><td colspan="2">Dessertes hors périmètre du SERM</td><td colspan="3">Les trames des dessertes régionales voyageurs hors SERM restent inchangées : Nancy-Saint-Dié, Nancy-Epinal, Nancy-Remiremont, Nancy-Longwy (via Onville), Nancy-Strasbourg, Nancy-Paris-Est, Nancy-Lure-Belfort, Metz-Saarbrücken, Metz-Forbach, Metz-Sarreguemines, Metz – Strasbourg, Metz-Trèves, Metz-Conflans-Jarny-Verdun via Onville. Elles viennent donc s'ajouter aux dessertes SERM décrites ci-dessus.</td></tr>
</table>

Description des 14 lignes de cars express du schéma d'ensemble

Ligne	Enjeu
Thionville – Luxembourg Ville	Desserte des gares d'Hettange-Grande et de Luxembourg via la RD653 et sa voie réservée aux transports collectifs prévue par le Conseil Départemental de Moselle.
Thionville – Esch-sur-Alzette	Déploiement d'un accès au Luxembourg alternatif au sillon lorrain et réponse au besoin de développement des liaisons internes à la frange frontalière du Nord lorrain. Desserte du P+R de Metzange.
Audun-le-Roman – Esch-sur-Alzette	Développement de l'accès au Luxembourg, en assurant la desserte du pôle d'emploi luxembourgeois d'Esch-sur-Alzette. Rabattement vers la gare d'Audun-le-Roman dont la desserte ferroviaire est renforcée.
Thionville – Kirchberg sur A31	Ligne de car express « + » ou « renforcée » permettant la desserte de la gare de Bettembourg et du plateau de Kirchberg depuis la gare de Thionville via notamment les voies réservées sur l'A31 puis l'A3.
Metz – Kirchberg sur A31	Ligne à vocation autoroutière avec des arrêts aménagés à proximité des échangeurs. Desserte des gares de Metz Centre et Bettembourg via les voies réservées prévues sur les autoroutes A31 et A3. Elle offre une desserte directe du plateau de Kirchberg et ses emplois.
Metz – Esch-sur-Alzette	Améliorer l'accès au Luxembourg depuis Metz et les vallées de l'Orne et de la Fensch. Correspondance avec les gares de Metz Centre, Rombas-Clouange, Esch-sur-Alzette ainsi qu'avec la nouvelle gare de Fontoy.
Metz – Thionville	Desserte locale fine et complémentaire à l'offre ferroviaire sur le sillon lorrain. Correspondance avec les gares de Thionville, Rombas-Clouange et Metz Nord, et desserte de l'Hôpital privé Terres de Moselle et de la zone touristique d'Amnéville.
Metz – Amnéville	Développement de la desserte des zones d'emplois situées sur la rive Est de la Moselle (ZAE Ennery), et de la zone touristique d'Amnéville. Correspondance avec le réseau de transport urbain de Metz (Mettis) et le réseau ferré (gare d'Hagondange).
Bouzonville – Metz	Desserte directe de Metz depuis Bouzonville via Boulay-Moselle, et rabattement facilité vers la nouvelle ligne ferroviaire Bouzonville – Thionville-Forbach.
Metz – Audun-le-Roman	Double enjeu de proposer une alternative à la voiture dans les zones peu denses et de rabattement vers le réseau ferré en gare de Metz Centre, Audun-le-Roman et Auboué.
Metz – Nancy	Desserte directe de la gare Lorraine TGV et de l'aéroport depuis les métropoles de Metz et de Nancy. Connexion entre les métropoles et leurs périphéries éloignées du train.
Lunéville – Brabois	Desserte plus directe entre le Sud-Est de la métropole nancéenne et le plateau d'emploi de Brabois via l'A33. Rabattement et correspondance vers les gares de Rosières-aux-Salines et Ludres.
Toul – Nancy	Renfort de la ligne Fluo R410 Toul – Nancy, saturée en période de pointe.
Toul - Brabois	Desserte directe du plateau de Brabois via l'A31 et l'A33, répondant à un fort enjeu local d'accès à ce pôle d'emploi

PROTOCOLE DE TRANSFERT

des contrats de travail et des biens affectés à l'exploitation
du réseau de transport public urbain de Metz Métropole (LE MET')

ENTRE

La société **Transports de l'Agglomération de Metz Métropole**, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 000 000 €, dont le siège social est sis 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 538 567 793, représentée par son Directeur Général, Monsieur Augustin de HILLERIN,

Ci-après dénommée « SAEML TAMM » ou « le **Délégataire sortant** »

D'UNE PART,

Et

Metz Métropole dénommée « Eurométropole de Metz », domiciliée Maison de la Métropole, 1 place du Parlement, 57011 Metz, représentée par son Président, Monsieur François GROSDIDIER,

Ci-après dénommée « **l'Autorité délégante** »

DE SECONDE PART,

Et

La société **Transports de l'Eurométropole de Metz**, société d'économie mixte à opération unique au capital de 1 200 000 Euros, immatriculée au RCS de sous le numéro xxx xxx xxx, dont le siège social est situé 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex, représentée par Monsieur XXX en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « SEMOP TEM » ou « **le Nouveau délégataire** »

DE TROISIEME PART,

Ci-après désignées ensemble les « Parties », et individuellement la « Partie ».

LIMITED SHARING

Table des matières

Préambule 4

PARTIE I : RELATIONS ENTRE LE DELEGATAIRE SORTANT ET LE NOUVEAU DELEGATAIRE 6

CHAPITRE 1 – PRINCIPES ET METHODOLOGIE RETENUS 6

Article 1 - Méthodologie de communication 6

Article 2 - Solde financier et avenant de fin de Protocole 6

CHAPITRE 2 – ELEMENTS TRANSFERES DU DELEGATAIRE SORTANT AU NOUVEAU DELEGATAIRE 7

Article 3 – Sort des créances salariales (argent, temps et droits acquis) 7

Article 4 - Modalités de transmission de documents et informations 11

Article 5 - Litiges et contentieux 14

Article 6 - Relevés des compteurs eau, gaz et électricité 15

Article 7 - Fournitures de bureau, informatique et documents commerciaux 15

Article 8 - Stocks 16

Article 9 - Licences logicielles 16

Article 10 – Bases de données / paramétrage 17

Article 11 - Demandes relatives à des données archivées 17

Article 12 – Protection des données à caractère personnel 18

Article 13 - Contrats conclus par le Délégataire sortant 18

Article 14 - Obligations du Nouveau délégataire 19

Article 15 - Modalités de transfert des prélèvements et d'encaissements des recettes de trafic. 19

Articles 16 – Balance des paiements entre le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire 20

PARTIE II – RELATIONS ENTRE LE DELEGATAIRE SORTANT ET L'AUTORITE DELEGANTE EN LIEN AVEC LE NOUVEAU DELEGATAIRE 21

Article 17 - Retour des biens affectés à l'exploitation des transports du réseau 21

17.1 Biens mis à disposition du Délégataire sortant par l'Autorité délégante ou biens de retour acquis par le Délégataire Sortant 21

17.2 Biens de catégorie B acquis par le Délégataire Sortant 24

LIMITED SHARING

Articles 18 – Balance des paiements entre le Délégataire sortant, le Nouveau délégataire et l'Autorité délégante 24

PARTIE III : DISPOSITIONS DIVERSES 25

Article 19 – Assurances 25

Article 20 – Site internet et applications 25

Article 21 - Autorisation d'établissement du siège social 25

Article 22 – Pollution des sols 25

Article 23 – Bâtiment d'exploitation Joba – Rupture de fixation des vitres 26

Article 24 – Marques commerciales 26

Article 25 – Application et durée du présent Protocole 26

Article 26 – Loi applicable – Attribution de compétence 26

Article 27 – Transmission du Protocole 27

LIMITED SHARING

Préambule

Le présent protocole tripartite (ci-après le « **Protocole** ») a pour objet de fixer les modalités de transfert des contrats de travail et des biens mobilisés par le délégataire sortant dans le cadre du réseau de transport public urbain de Metz Métropole (ci-après le « Réseau »).

Le Protocole est conclu en considération des documents énumérés ci-après :

- Du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de services de transport public urbain et de transport des personnes à mobilité réduite conclu entre l'Autorité délégante et le Délégataire sortant, arrivant à échéance le 31 décembre 2025,

- Du contrat de Concession de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs signé entre l'Autorité délégante et le Nouveau délégataire à compter du 1er janvier 2026 (ci-après la « ***Convention de DSP*** »).

En cas de divergence ou de contradiction d'interprétation entre plusieurs documents et/ou références, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution conforme à l'intérêt général et avec le souci d'une garantie de continuité du service public.

Le présent Protocole est signé par l'Autorité délégante, le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire. Il est précisé que seuls sont opposables à l'Autorité délégante les parties 2 et 3 du présent Protocole, la partie 1 n'intéressant que le Délégataire sortant et le Nouveau Délégataire.

Le Délégataire sortant, en sa qualité d'exploitant actuel, cessera l'exploitation du réseau de transport public LE MET' le 31 décembre 2025 à minuit.

Dans un souci de continuité du service public, le présent Protocole a pour objet de régler les questions liées au changement d'exploitant à la date du 1er janvier 2026 à 00h00 qui matérialise le démarrage de l'exploitation dudit service par le Nouveau délégataire.

Il repose sur les principes suivants :

- Le transfert de l'exploitation du réseau de transports publics urbains de Metz Métropole par le Délégataire sortant vers le Nouveau délégataire produisant ses effets au 31 décembre 2025 à minuit, tous les éléments nés avant cette date seront pris en charge par le Délégataire sortant.

- Tous les éléments générés à compter du 1er janvier 2026 à 00H00 sont pris en charge par le Nouveau délégataire, à l'exception des créances connues après le transfert mais dont le fait générateur est antérieur à la date de début de la Convention de DSP.

  Dans l'hypothèse où un élément nouveau par rapport au présent Protocole serait révélé après cette date et relèverait de la responsabilité contractuelle du Délégataire sortant, chaque partie s'engage à acquitter les sommes relevant de sa responsabilité à la partie créditrice.

- Les contrats de travail des salariés en cours au 31 décembre 2025 avec le Délégataire sortant et affectés à l'exploitation du réseau de transport public urbain de Metz Métropole sont transférés de plein droit au Nouveau délégataire en qualité de délégataire désigné par l'Autorité délégante, en application des dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail. Ce transfert légal garantira aux salariés la poursuite de leur contrat de travail et à ce titre le maintien des droits acquis au titre de leur contrat de travail, notamment l'ancienneté, la qualification, la rémunération dans les conditions légales, dont l'intégralité des éléments doit être communiquée par le Délégataire sortant au Nouveau délégataire.

LIMITED SHARING

Le statut collectif applicable au personnel au sein de la société SAEML TAMM est transmis au Nouveau délégataire qui en fera son affaire personnelle conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Délégataire sortant remettra au Nouveau délégataire la liste définitive du personnel à reprendre au 31 décembre 2025.

Il est précisé que dans l'éventualité où le Nouveau délégataire conclurait des contrats de prestations de service dans le cadre de la reprise de l'exploitation du réseau de transport public urbain de Metz Métropole, les actuels sous-traitants du Délégataire sortant et les nouveaux prestataires devront assumer l'éventuel transfert de salariés qui pourrait s'imposer à eux en application de dispositions légales ou conventionnelles.

- Par ailleurs, les biens nécessaires à l'exploitation du réseau sont repris par l'Autorité Délégante ou le Nouveau délégataire dans les conditions d'évaluation et de paiement précisés dans le présent Protocole.

Le présent Protocole porte sur les points suivants :

- Une première partie encadre les relations entre le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire, et porte notamment sur :

- Le sort des salariés et le sort des créances salariales ;
- Le sort des bases de données ;
- Le sort des stocks y compris la billetterie ;
- Le sort des contrats conclus par le Délégataire sortant pour les besoins de l'exploitation hors ceux cités dans l'article 13 ci-dessous ;
- Le sort des recettes de trafic ;

- Une deuxième partie encadre les relations entre le Délégataire Sortant et l'Autorité Délégante en lien avec le Nouveau délégataire, et porte notamment sur :

- Le sort des biens mobiliers et immobiliers relevant des inventaires A (biens de retour) et B (biens de reprise) ;
- Le sort de certains biens et applications, non visés aux inventaires A et B, mais concourant à la réalisation de la délégation de service public des lignes urbaines du réseau de transport ;

- Une troisième partie pose les dispositions générales de nature à faciliter la transition entre les deux conventions.

En conséquence, les Parties signataires du présent Protocole conviennent des modalités suivantes :

LIMITED SHARING

PARTIE I : RELATIONS ENTRE LE DELEGATAIRE SORTANT ET LE NOUVEAU DELEGATAIRE

Ces dispositions, qui ne concernent que les relations entre le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire ne sont pas opposables à l'Autorité Délégante.

Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire feront leur affaire de tout désaccord éventuel sur les modalités de mise en œuvre et d'exécution des dispositions de la première Partie du présent protocole.

CHAPITRE 1 – PRINCIPES ET METHODOLOGIE RETENUS

Article 1 - Méthodologie de communication

Les Parties s'engagent mutuellement à respecter les règles définies à l'**Annexe 1** « Méthodologie de communication ».

Ces règles s'appuient sur les principes de transparence, respect des personnes, notamment du personnel du Délégataire sortant dont les contrats sont légalement transférés au Nouveau délégataire, de traçabilité et de centralisation de l'information.

A cet égard, il est précisé que la présence de personnels du futur exploitant dans les locaux actuellement occupés par le Délégataire sortant sera admise pour permettre à ces personnels de faciliter la préparation du transfert d'activité dès que le contrat conclu entre l'Autorité délégante et le Nouveau délégataire aura acquis un caractère exécutoire et lui aura été notifié.

Ce personnel ne doit en aucune manière interférer ou intervenir en quoi que ce soit dans l'exploitation quotidienne assurée par les personnels et la direction du Délégataire sortant, étant précisé que toute demande d'information ou d'intervention doit faire l'objet d'une demande préalable, dans l'esprit et la forme décrits dans l'annexe 1 du présent Protocole.

Article 2 - Solde financier et avenant de fin de Protocole

L'ensemble des flux financiers générés par les différentes opérations définies ci-après donnera lieu à l'établissement d'un avenant de fin de Protocole, ce dernier devant intervenir au plus tard fin septembre 2026.

Les parties s'accordent pour que la SEMOP Transports de l'Eurométropole de Metz continue à tenir la comptabilité de la SAEML Transports de l'Agglomération de Metz Métropole jusqu'à sa dissolution. Les frais engagés par la SAEML TAMM à cet effet seront intégrés dans la balance des paiements.

LIMITED SHARING

CHAPITRE 2 – ELEMENTS TRANSFERES DU DELEGATAIRE SORTANT AU NOUVEAU DELEGATAIRE

A titre liminaire, le régime fiscal du transfert des biens mobiliers, immobiliers et des stocks nécessaires à l'exploitation est ainsi précisé :

Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire étant tous deux assujettis à la TVA, et le Nouveau délégataire s'engageant à exploiter l'universalité ainsi transmise, les parties entendent bénéficier de la dispense de taxation à la TVA, conformément à l'article 257 bis du Code Général des Impôts et à l'instruction administrative BOI-TVA-CHAMP-10-10-5010, prévue dans le cas des changements de mode d'exploitation. Par ailleurs, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-60-20-10 n°280 et suivant, en plus de la dispense de TVA sur les transferts de biens mobiliers, immobiliers et des stocks, aucune régularisation de TVA n'est requise au titre du transfert des biens mobiliers et immobiliers ayant ouvert droit à déduction. Le Nouveau délégataire est tenu, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cession ou de livraison à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité. Il est par ailleurs précisé que la transmission d'universalité n'entraîne pas une remise à zéro des régularisations.
Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire s'engagent à transcrire les opérations de transfert sur leurs déclarations de TVA respectives des mois d'arrêtés provisoires et définitifs de la balance des paiements (sur la ligne « Autres opérations non imposables »), et à en justifier réciproquement, ainsi qu'auprès de l'Autorité délégante dans la mesure où la valeur des biens mobiliers, immobiliers et des stocks aura été validée par les parties en présence.

Article 3 – Sort des créances salariales (argent, temps et droits acquis)

D'une manière générale, les créances salariales et sociales nées à compter du 1er janvier 2026 inclus seront à la charge du Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant procédera, au plus tard à la date du 16 janvier 2026, à l'arrêté de ses comptes liés aux créances salariales dues et/ou exigibles à la date de fin de sa convention, afin de définir :

- les créances et/ou dettes salariales de toute nature (salaires, primes, indemnités, avantage en nature, ...) qui lui incombent au titre de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi que les indemnités de fin de contrat à verser *prorata temporis* aux salariés en CDD ou intérimaires qui quitteraient l'entreprise après le 31 décembre 2025,

- les cotisations sociales et fiscales dues au titre de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2025 inclus à l'URSSAF, à l'UNEDIC, aux Caisses de prévoyance (prévoyance complémentaire, mutuelle), aux Caisses de retraite et autres éléments constituant la fiche de paye (pour les parts salariales et patronales),

- les créances de temps acquises et restant dues aux salariés, au titre de l'exploitation par le Délégataire sortant, connues au 31 décembre 2025 inclus, en particulier, congés de toute nature, RTT, repos compensateur, débit crédit heures, droits inscrits au CET, etc… valorisées au salaire du mois de décembre 2025.

- les sommes à verser aux salariés au titre de l'accord d'intéressement en vigueur au titre de l'exercice 2025,

- les éventuels prêts, avances et/ou acomptes effectués au bénéfice du personnel dans les droits desquels le Nouveau délégataire sera subrogé au Délégataire sortant.

LIMITED SHARING

Le Délégataire sortant fera son affaire personnelle du remboursement aux salariés concernés des frais professionnels le cas échéant engagés avant le 1er janvier 2026.

Les créances salariales de toute nature nées et non versées avant le 1er janvier 2026 (montant de la prime de vacances, de la prime de présentéisme, de la prime annuelle travaux, de la prime d'habillage, intéressement et participation) seront réglées par le Nouveau délégataire après le 1er janvier 2026. Ces créances seront en toutes hypothèses inscrites dans la balance des paiements au débit du Délégataire sortant pour la quote-part relative à sa période d'exploitation et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. Il est précisé que le taux de charges retenu est la moyenne des 12 derniers mois à fin décembre 2025.

Les créances salariales liées aux variables de paie dues au titre du mois de décembre 2025 seront déclarées sur le bulletin de paie et réglées aux salariés concernés par le Nouveau délégataire après le 1er janvier 2026. Ces créances seront en toutes hypothèses inscrites dans la balance des paiements au débit du Délégataire sortant. Il est précisé que le taux de charges retenu est la moyenne des 12 derniers mois à fin décembre 2025.

Seront également inscrites dans la balance des paiements au débit du Délégataire sortant pour la quote-part relative à sa période d'exploitation et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, les créances de temps acquises et restant dues aux salariés, au titre de l'exploitation par le Délégataire sortant, et transférées au nouveau Délégataire, en particulier : repos et congés de toutes natures, jours de RTT, repos compensateurs, CET, etc…, étant précisé que ces créances feront l'objet d'un état exhaustif du nombre de jours et/ou du temps de repos concernés indiquant leur origine et la date jusqu'à laquelle ils peuvent et/ou doivent être pris. La valorisation de ces jours se fera sur la base des rémunérations du 31 décembre 2025.

Par exception à ce qui précède, et uniquement s'agissant **des créances de congés payés ou d'indemnités compensatrices de congés payés** :

Il est rappelé que le Délégataire sortant doit transmettre au Délégataire entrant, pour chaque salarié, un état exhaustif de l'intégralité des droits à congés payés (y compris fractionnement et congés conventionnels et d'ancienneté) acquis et restant à prendre pour la période d'acquisition en cours et pour les périodes d'emploi antérieures au transfert, au plus tard le 16 janvier 2026.

Cet état doit préciser :

- le nombre de jours de congé dont le salarié dispose et la date jusqu'à laquelle ces jours de congé peuvent être pris (article L.3141-19-3 du Code du travail) ;

- le montant de l'indemnité de congé payé correspondante en application du I de l'article L.3141-24 du Code du travail ; Ces éléments sont indiqués de manière distincte pour chaque période de référence d'acquisition lorsque les droits acquis concernent plusieurs périodes de référence.

- la valorisation du montant de l'indemnisation de congé payé susmentionnée, quelle que soit l'origine juridique des congés payés considérés, sera portée à la balance des paiements au débit du Délégataire Sortant, pour la période d'emploi au sein des effectifs du Délégataire sortant.

Si malgré tout et pour quelque raison que ce soit, le Délégataire sortant omettait, dans l'état exhaustif des congés payés transmis au Délégataire entrant :

- 1/ des reliquats de congés payés nés pendant la période de travail au cours de laquelle le salarié était à son service, le délégataire sortant fera son affaire des demandes individuelles des salariés au titre de

LIMITED SHARING

l'application de la loi DDADUE du 22 avril 2024 pour la durée de la délégation de service public qui courrait du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2025. ;

- 2/ des droits à congés payés des salariés qui se trouvent en arrêt de travail à la date du transfert dont le Délégataire Sortant ne peut connaître ni l'existence ni le nombre acquis à la date du transfert en raison du mécanisme des périodes de report instauré par la loi DDADUE et que ces créances, inconnues et/ou ne figurant pas dans l'arrêté des comptes établi par le Délégataire sortant, n'ont de ce fait, pas pu être portées à la balance des paiements au débit du Délégataire sortant, les parties conviennent de faire application des dispositions du 2° de l'article L.1224-2, du Code du travail[1]. En effet, le changement de Délégataire résultant, non pas d'une convention entre les délégataires entrant et sortant, mais d'une décision unilatérale d'une autorité délégante, les dispositions du 2° de l'article L.1224-2, du Code du travail ont vocation à s'appliquer (voir en ce sens, Cass. soc. 18 novembre 1992, n° 3817 PF, Sté T2C d'économie mixte c/ Basset et autres).

Pour l'ensemble de ces droits à congés payés visés aux 1 et 2 ci-dessus, les parties conviennent que le Délégataire sortant, en application des dispositions du 2° de l'article L.1224-2 du Code du travail précité, sera le seul débiteur et interlocuteur vis-à-vis du salarié transféré et par conséquent, s'engage à réceptionner les éventuelles demandes et à en vérifier la légitimité en lien direct avec le collaborateur, le Nouveau délégataire n'ayant aucun moyen factuel et/ou outil pour vérifier l'existence et le quantum de ces droits nés pendant une période où il n'était pas présent sur le réseau.

Le Délégataire sortant devra ainsi vérifier la légitimité de la demande tant sur le principe que sur le quantum, dans le délai d'un mois à compter de la demande du salarié. Pour ce faire, il communiquera avant leur départ aux collaborateurs transférés, les coordonnées du contact pour toute demande à ce sujet.

Si la demande est légitime, le Délégataire sortant informera le Nouveau délégataire du nombre de congés payés restant dus et de la date limite de leur prise, dans les meilleurs délais. Si le salarié souhaite bénéficier de la prise de ce reliquat de congés payés et non de leur paiement sous forme d'indemnités, le Nouveau délégataire informera le Délégataire Sortant des dates de prise afin que le Délégataire sortant règle directement au salarié, le montant de la valorisation des congés correspondants au moment de leur prise. Cette valorisation sera établie conformément aux dispositions des I et II de l'article L.3141-24 du Code du travail de façon à permettre au salarié la prise effective du reliquat de congés payés n'ayant pu être pris ou soldés, au moment du transfert.

[1] Article L.1224-2, 2° du Code du travail : le nouvel employeur n'est pas tenu, à l'égard des salariés dont les contrats de travail subsistent, aux obligations qui incombaient à l'ancien employeur à la date de la modification, notamment dans le cas d'une substitution d'employeurs intervenue sans qu'il y ait eu de convention entre ceux-ci.

Le Délégataire sortant fera son affaire personnelle du versement de la participation et de toutes charges y afférentes, le cas échéant dues au titre des exercices 2025 et antérieurs.

Dans le cadre du transfert, le PEE et le PERCO seront repris par le Nouveau délégataire. Le Délégataire sortant s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès du CIC pour changer l'entité juridique employeur.

Le Délégataire sortant détient auprès d'un organisme collecteur du 1% Logement ACTION LOGEMENT, une créance au titre de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction versée entre 2006 et 2019, et inscrite à l'actif du bilan. Cette créance, dont le montant s'élève à 842 303,26 € au 31 décembre 2025, sera

LIMITED SHARING

inscrite dans la balance des paiements au débit du Délégataire sortant et remboursée chaque année au Nouveau Délégataire selon l'échéancier figurant en **Annexe 2** « Prêts aux organismes collecteurs du 1% Logement » jusqu'à complète extinction de celle-ci au 31 décembre 2039. Le Délégataire sortant s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès d'ACTION LOGEMENT pour obtenir l'autorisation administrative de transfert de la dite créance au bénéfice du Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant détient auprès de l'assureur ARIAL CNP Assurances un contrat d'indemnités de fin de carrière pour ses salariés référencé sous le N° RK 121 619 570. Le contrat a pour objet de permettre le remboursement au Délégataire sortant des indemnités de fin de carrière qu'il est amené à verser à ses salariés, y compris les charges sociales patronales associées à ces versements. Au 31 décembre 2024, le solde de ce fonds s'élève à 1 993 126,32 € comme indiqué en **Annexe 3** « Relevé annuel de situation 2024 du contrat de passif social ». Les dotations versées au titre de ce contrat ont entrainé une diminution de l'actif net du Délégataire sortant, qui en a perdu la propriété et la libre disposition à titre définitif. A ce titre, le solde du fonds n'est pas inscrit à l'actif du bilan du Délégataire sortant et ne sera pas inscrit dans la balance des paiements. Le Délégataire sortant s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de ARIAL CNP Assurances pour obtenir l'autorisation de transfert du contrat au bénéfice du Nouveau délégataire. Le Nouveau délégataire ne pourra disposer des droits constitués au sein du fonds pour une finalité autre que celle prévue, à savoir le remboursement des Indemnités de Fin de Carrière versées aux salariés.

Le Délégataire sortant indique ne pas avoir ouvert de négociations relatives au bénéfice net exceptionnel en application de la loi la Loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur.

Le Délégataire sortant affirme avoir établi l'index égalité Hommes / Femmes pour 2024, Cet index n'est pas transmis au Nouveau délégataire.

La journée de solidarité est traitée dans le cadre de l'accord d'annualisation du temps de travail.

Le Délégataire Sortant fera son affaire personnelle de tout manquement éventuel de sa part relatif à l'emploi de personnes en situation de handicap au titre des périodes antérieures au 1er janvier 2026.

Il est convenu que :

- Le Délégataire sortant reversera au Nouveau délégataire les indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS) versées par l'Assurance Maladie correspondant notamment aux périodes d'arrêts de travail, congés de maternité, congés de paternité ou d'accueil de l'enfant postérieures au 31 décembre 2025. Inversement, le Nouveau Délégataire reversera au Délégataire sortant les indemnités journalières de Sécurité sociales (IJSS) versées par l'Assurance maladie correspondant notamment aux périodes d'arrêts de travail, congés de maternité, congés de paternité ou d'accueil de l'enfant antérieures au 31 décembre 2025 inclus. Les parties se sont accordées pour mettre en place un mécanisme de subrogation pour le versement des IJSS postérieurement au 31 décembre 2025.

- En matière de prévoyance, le Délégataire sortant reversera au Nouveau délégataire les indemnités journalières de prévoyance versées par les régimes de prévoyance pour la période des arrêts de travail en cours postérieurement au 31 décembre 2025. Inversement le Nouveau délégataire reversera au Délégataire sortant les indemnités journalières de prévoyance perçues pour les périodes d'arrêts ayant débuté avant le 1er janvier 2026 et qui seraient en cours à cette date ainsi que pour les arrêts achevés avant le 1er janvier 2026 mais non soldés au 31 décembre 2025 par le régime de prévoyance.

LIMITED SHARING

- Le Délégataire sortant reversera au Nouveau délégataire les indemnités de fin de carrière versées par l'assureur ARIAL CNP Assurances pour les départs en retraite postérieurs au 31 décembre 2025. Inversement, le Nouveau délégataire reversera au Délégataire sortant les indemnités de fin de carrière perçues pour les départs en retraite antérieurs au 1er janvier 2026.

- Les éléments de salaire et indemnités afférant à toutes ruptures de contrat de travail notifiées ou actées avant le 31 décembre 2025 et pour lesquelles les soldes de tout compte viendraient à être établis et réglés par le Nouveau Délégataire, seront inscrits à la balance des paiements au crédit de ce dernier

Le Délégataire sortant réglera, auprès des organismes de formation, les factures et engagements correspondant à des dépenses de formation engagées jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Le Délégataire sortant garantit le Nouveau délégataire contre toutes les conséquences, notamment financières, et tous dommages et intérêts, frais, dépens et honoraires résultant de toute réclamation, action ou recours ayant pour origine l'éventuel défaut de mise en place d'entretiens professionnels, de formations professionnelles ou encore d'entretien annuel d'évaluation, et toutes cotisations sociales et fiscales dues au titre de la formation des salariés pour la période comprise entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2025.

Le Délégataire sortant déclare avoir réalisé tous les entretiens professionnels prévus par les dispositions de l'article L6315-1 du Code du travail au 31 décembre 2025. Le Délégataire sortant déclare qu'au jour de la signature de la présente convention, aucun salarié n'est en situation d'inaptitude. Le Délégataire sortant informera le Nouveau délégataire de tout nouveau cas intervenant entre la date de signature et le 31 décembre 2025.

Le Délégataire sortant s'engage à prendre en charge intégralement tout litige qui serait initié par ces salariés.

Article 4 - Modalités de transmission de documents et informations

4.1. Transfert de numéros de téléphone

Les numéros de téléphone fixe sont transférés du Délégataire sortant au Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant transmet lors des échanges les codes RIO des téléphones portables des conducteurs et s'engage à laisser les téléphones en possession des agents concernés.

4.2 Autorisation d'accès à l'ensemble des locaux

Sous les réserves précisées à l'article 1 du présent Protocole, les Parties conviennent que le Délégataire sortant s'engage à autoriser les membres du personnel du Nouveau délégataire, ou tout tiers intervenant pour le compte de ce dernier, à accéder à l'ensemble de ses locaux pour les seuls besoins des opérations visées par le Protocole.

Les noms et coordonnées des interlocuteurs du Délégataire sortant et du Nouveau délégataire en charge des opérations à traiter dans le cadre du présent Protocole sont précisés à l'**Annexe 1**. En cas de modification d'un interlocuteur, celui-ci pourra être remplacé par un autre interlocuteur. L'autre Partie en sera alors immédiatement informée par courriel.

Ces interlocuteurs sont par ailleurs habilités à solliciter l'accès aux locaux du Délégataire sortant, le Nouveau délégataire s'engageant d'ores et déjà à ce que le personnel concerné observe des règles strictes de discrétion et à ne pas perturber les activités d'exploitation pendant la durée du Protocole.

LIMITED SHARING

4.3 Documents

Les Parties conviennent que le Délégataire sortant mettra à disposition / communiquera sous forme papier et/ou électronique, du / au Nouveau délégataire l'ensemble des documents et informations qui se révéleront nécessaires à la bonne reprise du service, et mettra dès que possible à disposition du Nouveau délégataire ceux qui seront identifiés nécessaires ultérieurement, et notamment les informations et documents tels que listés ci-après. Le Délégataire Sortant permettra l'accès aux locaux et dossiers du personnel avant le 31 décembre 2025 selon la procédure convenue. Sont ainsi visés :

- Au plus tard le 31 décembre 2025 :
    - la liste nominative et exhaustive des salariés transférés avec leur fonction actuelle matricule, nom, prénom, sexe, nationalité, date de naissance, numéro de Sécurité sociale, adresse personnelle, numéro de téléphone, type de contrat de travail, date d'entrée, ancienneté, intitulé de poste, statut et classification, durée de travail, salaire brut annuel, tout élément de rémunération variable, situation familiale, nombre d'enfants à charge et date de naissance de chacun d'entre eux, identification des ayants-droits, adhésion aux caisses de prévoyance, frais de santé et retraite complémentaire, coordonnées bancaires ;
    - l'ouverture de l'accès et la mise à disposition exhaustive sur place de tous les dossiers du personnel, incluant notamment les contrats de travail et leurs avenants éventuels, le dossier disciplinaire avec un historique sur 3 ans, les entretiens professionnels (ensemble exhaustif des pièces justificatives au titre de l'article L.6315-1 du Code du travail), entretien annuel d'évaluation, les fiches d'aptitude, les adhésions / demande éventuelle de dispense d'adhésion en matière de prévoyance, frais de santé, les documents relatifs au permis de conduire et formation, documents relatifs au déroulement de carrière. Le Délégataire sortant atteste avoir réalisé lors de l'embauche sur des postes sensibles ou en cas de mutation vers un tel poste, les enquêtes SNEAS ;
    - la liste des salariés :
        - en situation d'arrêt de travail pour maladie quelle qu'en soit la durée,
        - en arrêt de travail suite à accident de trajet ou de travail,
        - en arrêt maladie ayant fait valoir un classement en invalidité de 2de catégorie,
        - ou encore en arrêt pour maladie professionnelle, sous couvert du secret médical,
        - l'accès au dossier accident du travail et/ou maladie et/ou maladie professionnelle de chaque salarié transféré actuellement en arrêt, sous couvert du secret médical en précisant le nombre de jours déjà indemnisés et le nombre de jours restants,
        - en situation de handicap et les justificatifs y afférents,
        - en congé maternité ou paternité,
        - en temps partiel thérapeutique,
        - en saisies arrêts sur salaires,
        - de nationalité étrangère non ressortissant de l'Union Européenne soumis à une autorisation de travail, justificatifs y afférents et indication des autorisations en cours de renouvellement,
        - ayant fait valoir un statut de salarié protégé et justificatif y afférent (hors élus CSE),
        - soumis à des éventuelles restrictions d'aptitude,
        - Ayant notifié un départ volontaire à la retraite ou une démission avant le 31 décembre 2025 et document y afférent ;

LIMITED SHARING

- tous les accords d'entreprise en vigueur et, le cas échéant, leurs avenants (ainsi que leurs récépissés de transmission et dépôt auprès de l'autorité administrative et du Conseil de Prud'hommes) ;
- toutes les décisions unilatérales de l'employeur, engagements unilatéraux, accords atypiques, usage ; à cet égard le Délégataire sortant affirme qu'il n'existe aucun accord atypique ni aucun usage à la date du 31 décembre 2025 ; le Délégataire sortant indique qu'il n'existe pas de décisions unilatérales de l'employeur autres qu'en matière de prévoyance complémentaire et de frais de santé au 31 décembre 2025 ;
- Un tableau récapitulatif et exhaustif de toutes les primes en vigueur indiquant leur montant, au titre de 2025, les conditions d'éligibilité du personnel et les modalités de versement, leur traitement en paie (ICP, impact des absences...). A ce titre, le Délégataire sortant a transmis un tableau indiquant le montant des primes en vigueur et a renvoyé à la lecture des accords d'entreprise pour ce qui est des conditions et modalités de paiement ;
- la liste des délégués syndicaux, des membres du Comité Social et Economique et des anciens salariés protégés des 6 derniers mois avec mention de la date de fin de leur protection légale ;
- la liste du personnel bénéficiant d'une protection légale contre le licenciement au titre de leur situation personnelle ou d'un mandat externe, avec mention de la date de fin de leur protection légale ;
- la liste du personnel ayant une formation de secouriste, pompier, SST ;
- la liste des personnels assermentés par le Tribunal Judiciaire ;
- la copie des DSN correspondant aux trois derniers exercices, numéro de contrats, information salariale permettant notamment de compléter les attestations France Travail sur les 37 derniers mois ;
- les livres de paie 2023, 2024 et 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus ;
- les bulletins de paie 2023, 2024 et 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus ;
- le Document unique d'évaluation des risques professionnels : à défaut, le Délégataire sortant s'engage en cas de risque spécifique ou d'une particulière gravité connu de lui, à transmettre sans délai au Nouveau délégataire et à l'Autorité Délégante l'information et les mesures éventuelles mises en place pour y remédier.

Le Délégataire sortant confirme l'existence de la BDESE et en autorise l'accès au Nouveau délégataire.

- l'état des congés de toute nature et de tout autre compteur temps (repos, RTT, repos compensateur, CET, créance horaire qu'elle qu'en soit la qualification…) restant dus à date ainsi que les charges afférentes ;
- <u>l'état exhaustif des variables de paie du mois de décembre 2025 et primes de présentéisme 2025 à régler par le Délégataire entrant en janvier 2026 ;</u>
- l'état exhaustif des créances salariales de toute nature nées et non versées avant le 1er janvier 2026 (montant de la prime de vacances, de la prime annuelle travaux, de la prime d'habillage, intéressement et participation) à régler par le Nouveau délégataire après le 1er janvier 2026.
- le dossier des prélèvements salariaux au titre du versement des pensions alimentaires et copie de l'information adressée aux parties concernées sur le changement d'exploitant au 31 décembre 2025.

LIMITED SHARING

- Le 16 janvier 2026 au plus tard :
    - le solde de l'état des congés de toute nature et de tout autre compteur temps, repos, RTT, repos compensateur, CET, créance horaire qu'elle qu'en soit la qualification…) restant dus au 31 décembre 2025 ainsi que les charges afférentes ;
    - le relevé annuel de situation 2025 du contrat de passif social ARIAL CNP Assurances ;
    - le dossier des prélèvements salariaux au titre du versement des pensions alimentaires et copie de l'information adressée aux parties concernées sur le changement d'exploitant au 31 décembre 2025 ;
    - la mise à disposition exhaustive sur place de tous les contrats de travail et de leurs éventuels avenants ; les dossiers disciplinaires avec un historique sur 3 ans, les entretiens professionnels (ensemble exhaustif des pièces justificatives au titre de l'article L.6315-1 du Code du travail), dossiers du personnel incluant l'ensemble des données notamment fiche d'aptitude, permis de conduire & formation FCO/ FIMO, autorisation de travail
    - la liste des salariés absents au 1er janvier 2026 ainsi que le motif & durée d'absence ;
    - un état individuel des FCO avec date de la dernière formation pour l'ensemble des conducteurs et titulaires d'un permis D :
    - un état de suivi des visites médicales « permis de conduire » ;
    - la liste nominative des détenteurs d'habilitation électriques et dates de fin de validité ;
    - la liste nominative des détenteurs de CACES ou autres permis / habilitations spécifiques avec les dates de fin de validité ;
    - la liste des procédures disciplinaires en cours au 31 décembre 2025 et l'ensemble de la documentation s'y rapportant au titre de la procédure légale et conventionnelle ;
    - la liste des ruptures de contrat de travail envisagées avec le motif, le calendrier de procédure et les documents s'y rapportant.

Le Délégataire Sortant s'engage également, avant le 31 décembre 2025, à informer notamment : la Médecine du Travail, la CPAM, la CRAM, l'OPCO, les organismes sociaux, l'Inspection du travail, CILGERE et ARIAL CNP Assurances de la continuité des contrats de travail du personnel transféré au profit du Nouveau Délégataire avec la liste des personnes concernées. Le Délégataire Sortant informera également sans délai par courrier en recommandé avec accusé de réception les bénéficiaires des avis à tiers détenteur et saisies arrêts du changement d'employeur au 1er janvier 2026 à 00h00. Les copies de ces courriers seront communiquées au Nouveau délégataire.

A l'exception des documents et informations relevant du secret des affaires, du savoir-faire de l'entreprise, du secret médical ou de la vie privée des salariés, et dans le respect de la législation en vigueur, le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire s'obligent réciproquement à mettre à disposition de l'une ou de l'autre des Parties qui en ferait la demande, selon la procédure décrite ci-jointe à **l'Annexe 1**, tout autre élément, tout document ou toute information nécessaire pour l'exploitation des services à poursuivre et ce, de bonne foi, sans que la liste précédemment énoncée ne puisse être considérée comme exhaustive.

Article 5 - Litiges et contentieux

L'ensemble des litiges et dossiers contentieux en cours devant les juridictions des premiers et seconds degrés et les hautes juridictions au 31 décembre 2025 inclus, ou qui naîtraient postérieurement à cette date mais

LIMITED SHARING

auraient pour origine une contestation, un litige ou un fait antérieur à cette date restent gérés et pris intégralement en charge par le Délégataire sortant.

Sont en particulier visés, sans que cette liste ne vise à l'exhaustivité, les éventuels litiges, contestations ou contentieux suivants :

• Prud'homaux / de Sécurité sociale / administratifs / civils / pénaux devant les juridictions des premiers et seconds degrés et hautes juridictions (y compris les litiges liés aux accidents de travail et maladies professionnelles et plus précisément les contentieux pour faute inexcusable de l'employeur ainsi que les litiges résultant d'un contrôle et/ou d'un redressement URSSAF) avec des salariés transférés ou employés préalablement au transfert, nés au cours de la période antérieure au 1er janvier 2026, y compris ceux nés postérieurement à cette date mais ayant pour origine une contestation, un litige ou un fait antérieur à cette date. Le Délégataire sortant s'engage à en faire son affaire personnelle et à prendre intégralement en charge toute condamnation définitive prononcée à ce titre pour quelques motifs que ce soit ainsi que les frais afférents (honoraires…).

Le Nouveau délégataire permet à au Délégataire sortant d'accéder aux informations et documents (comme les dossiers du personnel) se rapportant à son exploitation et lui permettant le cas échéant de se défendre dans toute procédure qui serait intentée. A l'inverse, le Délégataire sortant s'engage à informer le Nouveau délégataire de toute contestation ou litige en cours ou fait générateur susceptible de déclencher un litige et éventuellement un contentieux postérieurement au transfert.

Les Parties s'engagent à s'informer réciproquement de l'engagement de tout nouveau contentieux susceptible de générer, directement ou indirectement, des obligations pour l'autre partie. Le Délégataire sortant garantit le nouveau Délégataire contre toute conséquence, y compris financière, de l'ensemble des éventuels litiges ou contentieux visés au présent article qui restent de sa responsabilité ainsi que les frais y afférents (honoraires, déplacements, experts…).

Article 6 - Relevés des compteurs eau, gaz et électricité

Le 31 décembre 2025, un relevé d'index contradictoire de l'ensemble des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité sera établi par le Nouveau délégataire et le Délégataire sortant, dans tous les locaux affectés à l'exploitation et repris par le Nouveau délégataire, selon une méthodologie figurant en Annexe 4.

Ces données sont communiquées aux fournisseurs des services concernés et servent, le cas échéant, également à la valorisation des consommations respectives du Délégataire sortant et du Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant s'engage pour sa part à régler les consommations afférentes aux dits services jusqu'au dernier jour de la convention d'exploitation actuelle.

Le Nouveau délégataire s'engage à procéder aux démarches nécessaires à l'établissement des contrats de fourniture d'eau, d'électricité et de gaz, afin de garantir la reprise de l'activité déléguée et la gestion des biens mis à disposition.

Article 7 - Fournitures de bureau, informatique et documents commerciaux

Les fournitures de bureau et informatiques résiduelles ainsi que la documentation commerciale valides ne mentionnant pas le nom du Délégataire sortant, sont laissés à disposition du Nouveau délégataire par le Délégataire sortant. Le Nouveau délégataire reprend l'ensemble des PC bureautiques.

Dans l'hypothèse où les documents commerciaux cédés intègreraient des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle (notamment des dessins, logotypes, marques), le Délégataire sortant s'engage à en informer le Nouveau délégataire et à garantir ce dernier contre toutes les conséquences, y compris financières, résultant de toute action, réclamation ou recours fondé sur une contrefaçon ou tout acte de concurrence déloyale, dirigé à l'encontre du Nouveau délégataire par tout tiers.

LIMITED SHARING

Article 8 - Stocks

Les Parties ont décidé de procéder ensemble et contradictoirement à l'évaluation des différents stocks selon les principes qui suivent et qui ont été établis selon une méthodologie figurant en Annexe 4.

8.1 Stocks de pièces détachées et de rechange

Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire valident contradictoirement les volumes de stocks de pièces détachées et de rechange au 31 décembre 2025, selon la procédure figurant en Annexe 4. Le Nouveau délégataire se réserve le droit de ne reprendre que le stock des pièces qu'il juge nécessaire à son activité.

Ces pièces sont cédées directement par le Délégataire sortant au Nouveau délégataire sur la base du prix moyen pondéré et leurs montants inscrits dans la balance des paiements.

8.2 Stocks de carburant et autres fluides

Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire valident contradictoirement les volumes de stocks de carburant et autres fluides au 31 décembre 2025, selon une procédure définie en Annexe 4. Ces volumes de stocks de carburant et autres fluides sont facturés au coût d'achat par le Délégataire sortant au Nouveau délégataire et leurs montants inscrits dans la balance des paiements.

Les pleins de carburant des véhicules faits le 31 décembre 2025 seront intégrés à la valeur des stocks, conformément à la procédure d'inventaire arrêtée entre les parties.

8.3 Gestion des déchets

Le Délégataire sortant s'engage à vider l'ensemble des bennes à ordures et autres zones de déchets spécifique type bac de récupération de d'huile, benne à ferraille, etc entre le 15 et le 31 décembre 2025.

8.4 Stocks de billetterie

Le Délégataire sortant valide contradictoirement avec le Nouveau délégataire les volumes de billetterie en stock au 31 décembre 2025, selon la procédure définie à **l'Annexe 5** jointe au présent Protocole.

Le stock de billetterie disponible au 31 décembre 2025 sera cédé par le Délégataire sortant au Nouveau délégataire à sa valeur d'achat.

Afin d'assurer la continuité du service public, le Délégataire sortant met à disposition du Nouveau délégataire une billetterie permettant de couvrir les deux premiers mois de l'exploitation.

Article 9 - Licences logicielles

Afin de garantir la reprise du service dans les meilleures conditions, le Délégataire sortant s'engage, sur simple demande du Nouveau délégataire, à mettre à la disposition de ce dernier, ses programmes et applications logiciels (ci-après les « Logiciels »). A ce titre, le Délégataire sortant concèdera au Nouveau délégataire et à ses employés ou à tout tiers intervenant pour le compte de ce dernier (ci-après les « Utilisateurs »), les droits d'accès et d'utilisation des Logiciels, pour le monde entier et pour la durée nécessaire à la reprise de service.

Le Délégataire sortant s'engage à fournir les codes d'accès et autres identifiants pour permettre aux Utilisateurs d'accéder et d'utiliser les Logiciels. Ces droits d'accès sont personnels, non cessibles et non exclusifs.

Le Délégataire sortant garantit bénéficier de toutes les autorisations ou licences nécessaires pour concéder une licence ou une sous-licence d'utilisation des Logiciels, et s'engage à ce titre à intervenir à première demande en cas de réclamation, action ou recours de tout tiers, relatifs à l'utilisation des Logiciels, à l'encontre du Nouveau Délégataire.

LIMITED SHARING

Article 10 – Bases de données / paramétrage

En exécution du Protocole, le Délégataire sortant est notamment amené à transférer l'intégralité des données à caractère personnel nécessaires au transfert de l'exploitation du réseau de transports publics urbains visé en Préambule, directement auprès du Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant s'engage à mettre à la disposition du Nouveau délégataire des moyens permettant l'extraction des données personnelles ou à transférer toutes les données personnelles, dans un format structuré, couramment utilisé, ou autrement convenu entre les Parties, et lisible par une machine, et ainsi à garantir l'exploitation effective des données à caractère personnel récupérées par le Nouveau délégataire.

Le Délégataire sortant s'engage à transmettre au Nouveau délégataire l'ensemble des informations relatives aux données paie des salariés le 30 novembre 2025, et en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2025. Le Nouveau délégataire se chargera d'effectuer toutes les démarches liées aux demandes TOPAZE relatives au taux d'impositions des salariés.

Le Délégataire sortant s'engage à transmettre au Nouveau délégataire l'ensemble des bases de données dans un format informatique documenté et exploitable de type format texte (.txt ou.cvs).

Le Délégataire sortant déclare être en règle par rapport à l'ensemble de ses obligations relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et des dispositions issues du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) notamment des déclarations à faire à la CNIL.

Article 11 - Demandes relatives à des données archivées

L'ensemble des archives seront mises à disposition du nouveau délégataire par le Délégataire sortant.

Afin de satisfaire à ses obligations légales, le Délégataire sortant procédera à l'archivage des données, informations et documents dont la conservation est prévue par la loi et la réglementation.

Le Nouveau délégataire pourra solliciter la consultation ainsi que la copie de ces données archivées, à l'exception de celles relevant du secret des affaires, du savoir-faire de l'entreprise, du secret médical ou de la vie privée des salariés et dans le respect de la législation en vigueur, selon une procédure à définir.

Afin de permettre la continuité de la gestion sociale de l'activité, l'ensemble des archives sociales du Délégataire sortant relatives aux salariés transférés seront conservées dans les locaux du Nouveau délégataire. En contrepartie, ce dernier s'engage à fournir au Délégataire sortant en cas de contrôles administratifs, de contentieux, les documents originaux nécessaires. Il s'engage également à répondre aux éventuelles demandes administratives d'anciens salariés (à l'exception de celles relatives aux congés payés).

Il est entendu que les archives relatives à des salariés non transférés doivent être récupérés par le Délégataire sortant avant le transfert. A défaut, le Nouveau délégataire pourra faire appel aux frais du Délégataire sortant à une société de déménagement pour envoi à l'adresse suivante :

Monsieur Loïc MALFETTES, DRH de la SAEML TAMM

10 rue des Intendants Joba CS 30009 – 57063 METZ cedex 2

Les archives relatives aux abonnés, en particulier les contrats d'abonnements et mandat SEPA seront transmises au délégataire entrant.

LIMITED SHARING

Article 12 – Protection des données à caractère personnel

Il appartient aux Parties de se conformer à la règlementation et à la législation applicables en matière de données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ("RGPD") et la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les Parties s'engagent à respecter le RGPD ainsi que la législation française applicable, et à ce titre à mettre en place toutes les mesures de sécurité adéquates contre toute destruction accidentelle ou illicite, ou perte accidentelle, dommages, altérations, divulgation ou accès non autorisé, et contre toute autre forme de traitements illicites.

Article 13 - Contrats conclus par le Délégataire sortant

La liste des contrats indispensable à la continuité de service public conclu par le Délégataire sortant est communiquée au délégataire entrant.

Le Délégataire sortant s'engage à dénoncer avant le 31 décembre 2025 les contrats conclus par lui dans le cadre de l'exécution de son contrat de délégation de service public, à l'exception des contrats relatifs :

- A la location des véhicules de service et de fonction,
- A la location de longue durée de batteries Bluebus,
- A la mise à disposition de 10 véhicules IRISBUS CITELIS,
- Au bail commercial de l'agence VELOMET',
- Au bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour le local situé 114 route de Thionville à WOIPPY,
- Aux redevances Points Hauts antennes radio TETRA,
- A l'autorisation d'occupation du domaine public SNCF GARES ET CONNEXIONS,

afin de transférer ces contrats au Nouveau délégataire.

Marché public de reconditionnement des équipements de traction des BHNS METTIS :

Le Délégataire sortant lancera à partir du mois de novembre 2025 une consultation pour l'attribution d'un marché de prestations de services, qui sera notifié à l'attributaire en 2026. Le Délégataire sortant s'engage à faire mention dans le Dossier de Consultation des Entreprises de la poursuite de l'exécution du marché par le Nouveau délégataire à compter du 1er janvier 2026 et à poursuivre les démarches d'attribution sur la plateforme Achat Public jusqu'à leur dénouement.

Les parties entendent préciser que le Protocole n'a ni pour objet ni pour effet de transférer les contrats, ou autres accords, conclus par le Délégataire sortant avec tout tiers (notamment prestataires, consultants, compagnies d'assurance, sous-traitants en dehors de ceux visés au 1er alinéa). Par conséquent, le Délégataire sortant fera son affaire de toute action ou réclamation résultant de la formation, de l'exécution ou de la cessation de ces contrats, et prendra à sa charge toutes sommes, notamment indemnités de rupture, qui pourraient être réclamées au Nouveau délégataire à ce titre.

S'agissant du cas spécifique des véhicules de fonction et de service, les Parties conviennent de la reprise des véhicules.
S'agissant des cessions, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour réaliser les formalités de transfert des véhicules avant le 31 décembre 2025.

LIMITED SHARING

Le Délégataire sortant transmettra avant cette date au Nouveau délégataire l'ensemble des documents nécessaires au transfert de propriété.
Le Délégataire sortant met à disposition du Nouveau délégataire le véhicule entre le 1er janvier 2026 et la date du transfert de leur propriété. Cette mise à disposition est facturée selon les coûts de location de la période de mise à disposition sur justificatifs.
A compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à ce que la cession des véhicules soit effective, le Nouveau délégataire sera seul responsable de l'utilisation de ce véhicule.
Le Nouveau délégataire s'engage à assurer les véhicules à compter du 1er janvier 2026.
Les véhicules, propriété de loueurs, identifiés en comme repris par le Nouveau délégataire font l'objet d'avenant de cession.

Le montant des procès-verbaux d'infraction et des forfaits post-stationnement que le Délégataire sortant serait amené à payer au titre de la circulation et du stationnement des véhicules de service durant la période de leur mise à disposition sera pris en charge par le Nouveau délégataire sur présentation de justificatifs. Ce montant sera inscrit dans la balance des paiements.

Article 14 - Obligations du Nouveau délégataire

Le Nouveau délégataire s'engage à effectuer les opérations et déclarations suivantes sous le contrôle du Délégataire sortant :

- Répondre aux sollicitations des salariés dans la mesure où celles-ci n'engagent pas le Délégataire sortant et concernent les exercices antérieurs au 1er janvier 2026 sous réserve de disposer de toutes les informations nécessaires (exception faite des sollicitations relatives aux congés payés dont le sort est réglé supra),

- Le cas échéant, afin de permettre au Délégataire Sortant de s'assurer que les opérations exécutées pour son compte sont correctement réalisées, autoriser, dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire, la présence dans les locaux administratifs de l'entreprise de mandataires désignés par le Délégataire sortant. Les noms et coordonnées des premiers mandataires du Délégataire sortant en charge des opérations à traiter dans le cadre du présent Protocole sont précisés à l'**Annexe 1**. Le Délégataire sortant s'engage d'ores et déjà à ce que le personnel concerné observe des règles strictes de discrétion et ne perturbent pas les activités d'exploitation durant la durée du Protocole.

A compter du 1er janvier 2026, le Nouveau délégataire s'engage à transférer tous les courriers réceptionnés dans les locaux à l'attention du Délégataire sortant à :

Madame Olivia DEVILLIERS, DAF de la SAEML TAMM

10 rue des Intendants Joba CS 30009 – 57063 METZ cedex 2

Article 15 - Modalités de transfert des prélèvements et d'encaissements des recettes de trafic

Le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire encaissent tous deux au nom et pour le compte de l'Autorité délégante les recettes provenant de la vente des titres de transport.

LIMITED SHARING

Ainsi, toutes les recettes provenant de la vente des titres de transport doivent être reversées à l'Autorité délégante.

Il est néanmoins nécessaire d'organiser et définir les modalités de transfert des prélèvements et d'encaissement des recettes relatives à des ventes effectuées avant le 1er janvier 2026, mais perçues postérieurement à cette date.

Ces modalités opérationnelles sont décrites en **Annexe 5**.

Articles 16 – Balance des paiements entre le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire

Les Parties s'engagent à réaliser la balance des paiements dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 9 mois à compter de la date de transfert.

Les parties s'engagent à faire un point mensuel pour établir les paiements qui peuvent être apurés avant la date précitée et conviennent d'ores et déjà du versement fin février 2026 des dettes et créances sociales (CP et CET) et d'un versement fin avril 2026 pour les autres dettes et créances sociales. La régularisation des charges sociales interviendra lors de la balance définitive.

Le solde de cette balance sera versé par la partie concernée à l'autre partie dans un délai de 45 jours suivant l'acceptation par les parties de la balance des paiements.

Tout retard de paiement d'une partie de la somme entraînera l'application d'intérêts moratoires calculés sur la base de l'EURIBOR 1 mois + 3,25 %. Ils seront dus de plein droit par la partie en retard, sans préjudice du paiement final des sommes dues.

LIMITED SHARING

PARTIE II – RELATIONS ENTRE LE DELEGATAIRE SORTANT ET L'AUTORITE DELEGANTE EN LIEN AVEC LE NOUVEAU DELEGATAIRE

La présente Partie a pour objet de déterminer les modalités de transfert des biens corporels et incorporels, mobiliers et immobiliers affectés à l'exploitation des services de transport public collectif urbain de voyageurs, entre le Délégataire sortant, l'Autorité délégante et le Nouveau délégataire.

Afin de faciliter les opérations de fin et début de contrat, les Parties conviennent que les inventaires et états des lieux de la fin de contrat du Délégataire sortant deviendront les inventaires et états des lieux d'entrée du Nouveau délégataire.

Il est précisé que les biens sont réputés être restitués en bon état d'entretien et de fonctionnement compte tenu de leur âge, dès lors que les remises à niveau identifiées par les Parties et relevant de la responsabilité du Délégataire sortant (ou de l'Autorité délégante) au regard du contrat de Délégation de service public sont réalisées par le Délégataire sortant (ou l'Autorité délégante), soit directement avant le 31 décembre 2025, soit indirectement par le paiement au Nouveau délégataire de la somme convenue.

Article 17 - Retour des biens affectés à l'exploitation des transports du réseau

17.1 Biens mis à disposition du Délégataire sortant par l'Autorité délégante ou biens de retour acquis par le Délégataire Sortant

Les biens ayant le statut de biens de retour (biens de catégorie A) dans le cadre de la Convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025 sont listés de manière provisoire en **Annexe 7**.
En vertu de la Convention de Délégation de Service Public, ces biens font retour à l'Autorité délégante selon les modalités suivantes :

- Pour les biens mis à disposition ou financé par subvention octroyée par l'Autorité délégante (y compris Rémunérations C4 et C5), par retour gratuit,

- Pour le parc de véhicules financé par le Délégataire sortant :

  - Par crédit-bail, par retour gratuit. Il est précisé qu'il n'existe plus de contrat de crédit-bail en vigueur au jour de la signature du présent Protocole ;

  - Par un emprunt dont les loyers et frais annexes sont répercutés à l'euro/l'euro à l'Autorité délégante par le Délégataire sortant (Rémunération C3), par retour gratuit moyennant le transfert du capital restant dû des emprunts en cours à la date du 31 décembre 2025 à l'Autorité délégante. Il est précisé que l'Autorité délégante et le Délégataire sortant ont effectué des démarches conjointes auprès des établissements concernés pour préparer ce transfert.

    Les 4 minibus électriques et les 11 véhicules TPMR, respectivement visés par les ordres de service n°106 et n°104, livrés et financés par emprunts par le Délégataire sortant avant la fin du contrat sont repris par l'Autorité délégante dans les mêmes conditions.

LIMITED SHARING

La banque LCL n'ayant pas souhaité autoriser le transfert, le Délégataire sortant remboursera par anticipation les deux emprunts concernés en même temps que la dernière échéance de l'année 2025, moyennant le versement d'une indemnité par l'Autorité délégante correspondant au capital restant dû de l'emprunt, majoré des indemnités de remboursement anticipé. Le montant du prêt 20904594 à rembourser le 28 novembre 2025 est de 31 086,42 € ; celui du prêt 20974121 à rembourser le 10 décembre 2025 est de 1 110 901,30 €. L'Autorité délégante versera les sommes nécessaires au Délégataire sortant sur présentation d'une facture préalablement aux échéances précitées. Les véhicules concernés reviendront gratuitement à l'Autorité délégante en fin de contrat.

Le solde des emprunts et dettes auprès des établissement de crédit au 31 décembre 2025 figure en Annexe 6.

- Par un financement direct du Délégataire sortant, moyennant le versement d'une indemnité par l'Autorité délégante au Délégataire sortant en fin de contrat correspondant à la valeur nette comptable ;

- Pour les vélos à assistance électriques, financés par l'Autorité délégante ou acquis directement par le Délégataire sortant au cours du contrat, à la valeur nette comptable ;

- Pour le SAEIV et la billettique financés par un emprunt dont les loyers et frais annexes étaient répercutés à l'euro/l'euro à l'Autorité délégante par le Délégataire sortant (Rémunérations C1 et C2), par retour gratuit. Il est précisé qu'il n'existe plus de contrat d'emprunt en vigueur à ce titre au jour de la signature du présent Protocole ;

- Pour les autres biens de retour financés directement par le Délégataire sortant, en ce compris les aménagements des agences VELOMET', moyennant le versement d'une indemnité par l'Autorité délégante au Délégataire sortant en fin de contrat correspondant à la valeur nette comptable.

- L'Autorité délégante s'engage à faire refaire à sa charge les cartes grises des véhicules qui lui sont transférés.

Par exception aux modalités définies ci-dessus, les parties souhaitent éclaircir les modalités de reprise des biens en cours d'acquisition par le Délégataire sortant :

- Acquisition de 14 véhicules articulés hydrogène, visée par l'ordre de service n°101 : les 14 véhicules commandés et non encore livrés au 31 décembre 2025 feront partie des biens de retour à l'Autorité délégante au même titre que les véhicules inscrits au bilan du Délégataire sortant. Au moment de la commande, début 2025, le Délégataire sortant a versé au constructeur, à titre d'acompte, un montant égal à 30% du prix d'acquisition des véhicules, soit 4 199 160 € HT. L'Autorité délégante a mobilisé et a versé au Délégataire sortant, à titre exceptionnel, les fonds permettant de payer cet acompte. L'Autorité délégante fera son affaire du financement des sommes dues (soit 70% du prix d'acquisition) pour les véhicules livrés après le 1er janvier 2026. Les conditions de l'accord cadre liant le constructeur SOLARIS à Keolis restent applicables même après le transfert des véhicules à l'Autorité délégante.

- Acquisition de 10 minibus électriques de marque OTOKAR, visée par l'ordre de service n°106 : les 6 véhicules commandés et non encore livrés au 31 décembre 2025 feront partie des biens de retour à l'Autorité délégante au même titre que les véhicules inscrits au bilan du Délégataire sortant. L'Autorité délégante fera son affaire du financement des sommes dues pour les véhicules livrés après le 1er

LIMITED SHARING

janvier 2026. Les conditions de l'accord cadre liant le constructeur OTOKAR à Keolis restent applicables même après le transfert des véhicules à l'Autorité délégante.

- Adaptation du dépôt Joba pour l'accueil des bus hydrogène et électriques prévus en 2025/2026 visée par l'ordre de service n°107 et l'avenant n°18 : l'ensemble des contrats et marchés passés par le Délégataire sortant seront repris à compter du 1er janvier 2026 par le Nouveau délégataire qui poursuivra les travaux engagés. Afin d'assurer cette reprise, le Délégataire sortant aura la charge, dans le mois qui suit la fin du contrat, d'établir un relevé de situation des dépenses engagées et des sommes reçues de l'Autorité délégante. Le solde net des dépenses engagées et des sommes reçues de l'Autorité délégante sera inscrit dans la balance des paiements entre le Délégataire sortant et le Nouveau délégataire.

  Le Délégataire sortant lancera à partir du mois de novembre 2025 une consultation pour l'attribution d'un marché de travaux, qui sera notifié à l'attributaire vers le 10 février 2026. Le Délégataire sortant s'engage à faire mention dans le Dossier de Consultation des Entreprises de la poursuite de l'exécution du marché par le Nouveau délégataire à compter du 1er janvier 2026 et à poursuivre les démarches d'attribution sur la plateforme Achat Public jusqu'à leur dénouement.

- Acquisition de Distributeurs Automatiques de Titres pour équiper les stations METTIS A et C, visée par l'ordre de service n°110 : la livraison et le versement de la rémunération par l'Autorité délégante devant avoir lieu avant le 31 décembre 2025, ces équipements reviendront gratuitement à l'Autorité délégante à la fin du contrat ;

- Acquisition de matériels embarqués (équipements relatifs au SAEIV, système de communication TETRA et système billettique), visée par l'ordre de service n°113 : les matériels commandés et non encore livrés au 31 décembre 2025 feront partie des biens de retour à l'Autorité délégante au même titre que les matériels inscrits au bilan du Délégataire sortant. L'Autorité délégante fera son affaire du financement des sommes dues pour les matériels livrés après le 1er janvier 2026.

La méthodologie d'audit et de valorisation de ces biens est décrite en **Annexe 4**.

Concernant les opérations de rénovations mi-vie des BHNS (comme le remplacement des inverteurs, inducteurs, VPM,…), les parties conviennent que les réparations qui n'auraient pas pu être effectuées par le Délégataire sortant avant le 31 décembre 2025 seront réalisées par le Délégataire entrant. Les réparations à réaliser dans ce cadre sont estimées à 425 000 € et seront payées par le Délégataire sortant au Délégataire entrant dans le cadre de la balance de paiement.

De même, les opérations de rénovation des châssis cassés ou fissurés des BHNS qui n'auraient pas pu être effectuées par le Délégataire sortant avant le 31 décembre 2025 seront réalisées par le Délégataire entrant. Les réparations à réaliser dans ce cadre sont estimées à 350 000 € (pour 4 BHNS) et seront payées par l'Autorité délégante au Délégataire entrant dans le cadre de la balance de paiement.

Le délégataire sortant a envoyé une note détaillée à l'Autorité délégante à la suite d'une inspection des châssis de l'ensemble des BHNS en date du 14 octobre 2025. A cette date, il était constaté que 8 BHNS supplémentaires présentaient des fissures sur châssis, et probablement 18 en projection. Le délégataire entrant poursuivra les discussions avec l'Autorité délégante pour apprécier la suite qui sera donnée à ce dossier.

Le 31 décembre 2025 à minuit au plus tard, le Nouveau délégataire entrera en possession de l'ensemble des clefs, et codes des locaux suivant les modalités précisées à l'**Annexe 4**.

LIMITED SHARING

17.2 Biens de catégorie B acquis par le Délégataire Sortant

Les biens de catégorie B correspondent aux biens dédiés au réseau de la Convention de Délégation de Service Public figurant à l'inventaire B. Ces biens ont été financés par le Délégataire sortant dès l'origine du contrat ou au cours de l'exécution contractuelle. Ils peuvent être qualifiés de biens de reprise ou de biens propres.

Conformément aux dispositions de l'article 7.4.3.2. de la Convention de Délégation de Service Public liant le Délégataire sortant à l'Autorité délégante, « l'Autorité Organisatrice se réserve le droit de reprendre, en totalité ou en partie, les biens dédiés au réseau de catégorie B qu'elle estime utiles à la poursuite de l'exploitation normale du réseau ». La reprise est effectuée par le nouveau délégataire contre paiement de la valeur nette comptable au 31 décembre 2025.

Les Parties établissent, d'un commun accord, ceux de ces biens sur lesquels l'Autorité Délégante transfère l'exercice des droits et obligations résultant de ces dispositions au Nouveau délégataire.

La liste provisoire de ces biens figure en **Annexe 7** du présent Protocole.

Articles 18 – Balance des paiements entre le Délégataire sortant, le Nouveau délégataire et l'Autorité délégante

Les Parties s'engagent à réaliser la balance des paiements dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 9 mois à compter de la date de transfert.

Les parties s'engagent à faire un point mensuel pour établir les paiements qui peuvent être apurés avant la date précitée et conviennent d'ores et déjà d'un versement fin avril 2026 pour les indemnités de cession des biens au Délégataire sortant.

Le solde de cette balance sera versé par la partie concernée à l'autre partie dans un délai de 45 jours suivant l'acceptation par les parties de la balance des paiements.

Tout retard de paiement d'une partie de la somme entraînera l'application d'intérêts moratoires calculés sur la base de l'EURIBOR 1 mois + 3,25 %. Ils seront dus de plein droit par la partie en retard, sans préjudice du paiement final des sommes dues.

LIMITED SHARING

PARTIE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 – Assurances

Les contrats d'assurance souscrits par le Délégataire sortant seront résiliés avec date d'effet au 31 décembre 2025 à 00h00.
Le Nouveau délégataire fera son affaire de la couverture des risques à assurer au titre de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de l'Autorité délégante à compter du 1er janvier 2026 00h00, conformément aux dispositions de son contrat.

Article 20 – Site internet et applications

Les site et application appartenant au Délégataire sortant sont repris par l'Autorité délégante.

Article 21 - Autorisation d'établissement du siège social

L'Autorité Délégante s'engage à autoriser le Nouveau délégataire à domicilier son siège social au 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex, à compter du 6 octobre 2025, le Délégataire sortant l'agréant par la présente. L'Autorité Délégante s'engage à autoriser le Délégataire sortant à domicilier son siège social au 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à la dissolution de celui-ci, le nouveau Délégataire l'agréant par la présente.

Article 22 – Pollution des sols

Il est rappelé que les Parties sont convenues qu'un état des biens affectés à l'exploitation du réseau, qui feront retour à l'Autorité délégante ou qui seront repris par cette dernière, sera réalisé de manière contradictoire.

Le Délégataire sortant s'engage, préalablement à la réalisation de cet état contradictoire, à transmettre au Délégataire entrant, au plus tard le 31 décembre 2025, l'ensemble des autorisations et déclarations relatives aux ICPE nécessaires à l'exploitation du service délégué.

Le Délégataire sortant s'engage également à effectuer les déclarations de transfert d'activité relatives à ces ICPE.

Par ailleurs, le Délégataire entrant entend faire appel, à ses frais, à un expert indépendant avant le 1er janvier 2026 pour la réalisation d'une mission de diagnostic environnemental. Cette mission consistera à établir une étude historique et documentaire ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité des milieux. L'objectif de ce diagnostic est de constater la qualité des milieux en fonction de l'usage actuel du site.

Les résultats de cette étude seront communiqués au Délégataire sortant et à l'Autorité délégante (cf. **Annexe 9**).

Il est entendu que la responsabilité du Délégataire sortant pourrait être recherchée par l'Autorité délégante si les résultats des investigations mettent en évidence une incompatibilité du site avec son usage actuel et nécessitent des travaux de remise en état.

Toutefois, il est expressément stipulé que le Délégataire sortant ne pourra être tenu responsable des pollutions ou altérations environnementales dont l'origine est antérieure à la date de mise à disposition du CDEM JOBA, c'est-à-dire le 1er juin 2013.

LIMITED SHARING

En application de l'article L.556-3 du Code de l'environnement, sa responsabilité en tant que dernier exploitant ne pourra être engagée si les investigations du diagnostic environnemental sont réalisées après la prise de possession et le début d'exploitation par le Délégataire entrant.

Article 23 – Bâtiment d'exploitation Joba – Rupture de fixation des vitres

Le Délégataire sortant a porté à la connaissance de l'Autorité délégante que plusieurs vitres de la paroi bioclimatique du bâtiment d'exploitation Joba sont fissurées, probablement à cause des supports de fixation qui s'affaissent. Le Délégataire sortant a pris contact avec un bureau d'étude expert en architecture pour faire un bilan avant de procéder au remplacement des vitres. S'il s'agit d'un problème de conception du bâtiment, il ne peut être imputable au Délégataire sortant.

Article 24 – Marques commerciales

Pour permettre au Délégataire entrant de remplir les obligations qui résultent de la nouvelle convention de DSP, l'Autorité délégante lui concède à titre non exclusif et pour la durée de celle-ci, le droit d'utiliser l'ensemble des marques et noms de domaines dont elle est propriétaire ou le devient à partir du 1er janvier 2026.

Les conditions d'hébergement et d'enregistrement des noms de domaines sont examinées entre les Parties dans le souci d'assurer la continuité d'exploitation des noms de domaines.

Article 25 – Application et durée du présent Protocole

Chaque réalisation de ces éléments entraînera validation pour l'élément concerné, sans possibilité de recours ultérieur pour chacune des Parties concernées.

Il est donc plus généralement rappelé qu'en signant le présent Protocole, les parties ont entendu mettre un terme définitif aux opérations de transfert susvisées.

La balance des paiements susvisée et plus généralement l'ensemble des flux financiers figurant dans le présent Protocole vaudront arrêté de compte entre les parties qui déclarent expressément et irrévocablement renoncer à toutes autres prétentions à la date de parfait paiement.
Sauf cas d'erreur sur la chose ou de dol, cet accord lie irrévocablement et définitivement les parties vis-à-vis desquelles, en vertu de l'article 2052 du Code civil, il a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne peut être révoqué pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

Il constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne pourra se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer à l'autre, indépendamment du tout.

Dans l'hypothèse où le contrat actuel devait être prolongé au-delà du 31 décembre 2025 pour assurer la continuité avec le démarrage de l'exécution du contrat du nouveau Délégataire, le report de l'ensemble des dates sera réalisé par un décalage mathématique de toutes les dates prévues initialement.

Article 26 – Loi applicable – Attribution de compétence

Le présent Protocole est soumis au droit français,

En cas de différend, les Parties s'efforceront de régler à l'amiable le litige préalablement à la saisine des Tribunaux compétents.

Des réclamations pourront être formulées par le Nouveau délégataire au titre de la présente convention. Préalablement à toute action, le Nouveau délégataire devra recueillir les observations du Délégataire sortant,

LIMITED SHARING

à charge pour ce dernier de répondre et de fournir toutes explications utiles dans un délai de 30 jours à compter de la demande qui lui sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, le Nouveau délégataire pourra donner toutes suites qu'il jugera utiles à sa réclamation.

Au vu des éléments fournis, les parties s'efforceront de régler le litige à l'amiable.

Tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent Protocole sera soumis à la compétence des juridictions suivantes :

- En cas de litige entre les deux sociétés, le tribunal de commerce compétent est le tribunal de commerce de Metz.
- En cas de litige entre l'une des sociétés et l'Autorité délégante, le tribunal administratif de Strasbourg est compétent.

Article 27 – Transmission du Protocole

Le représentant légal du Délégataire sortant s'interdit en outre, pour le compte des associés de ladite société, pendant toute la durée de validité du présent Protocole de procéder à la dissolution anticipée de la société.

Fait à Metz en trois exemplaires originaux,

Le xx/xx/2025

M. François GROSDIDIER Président de l'Eurométropole de Metz	M. Augustin de HILLERIN DG de la SAEML TAMM	M. Jean-Marie NICOLAS Président de la SEMOP TEM

LIMITED SHARING

Liste des annexes

- **Annexe 1** : Méthodologie de communication
- **Annexe 2 :** Prêts aux organismes collecteurs du 1% Logement
- **Annexe 3 :** Relevé annuel de situation 2024 du contrat de passif social
- **Annexe 4 :** Domaines et méthodologie des inventaires
- **Annexe 5 :** Partage des recettes
- **Annexe 6 :** Solde des emprunts et VNC des biens financés au 31122025 + Décomptes LCL remboursements anticipés
- **Annexe 7 :** (liste provisoire - à actualiser ultérieurement)

  8.1. Biens de retour dits de catégorie A acquis par le Délégataire Sortant

  8.2. Biens de reprise dits de catégorie B acquis par le Délégataire Sortant
- **Annexe 8 :** Balance des paiements – à joindre ultérieurement
- **Annexe 9 :** Audit pollution **–** à joindre ultérieurement

LIMITED SHARING

METHODOLOGIE DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA REPRISE

DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE METZ METROPOLE (LE MET')

Annexe 1 au protocole de transfert

Entre

La société **Transports de l'Agglomération de Metz Métropole**, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 000 000 €, dont le siège social est sis 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 538 567 793, représentée par son Directeur Général, Monsieur Augustin de HILLERIN,

Ci-après dénommée « le Délégataire Sortant » ou « SAEML TAMM »,

ET

La société **Transports de l'Eurométropole de Metz**, société d'économie mixte à opération unique au capital de 1 200 000 Euros, en cours de constitution, dont le siège social est situé 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex, représentée par Monsieur XXX en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « le Délégataire Entrant » ou « SEMOP TEM »,

En présence de Metz Métropole dénommée « Eurométropole de Metz »,

Ci-après désignées individuellement « Partie » et collectivement « les Parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le présent accord a pour objet d'assurer la suite de la consultation engagée par l'Eurométropole de Metz au titre de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain LE MET' et, plus particulièrement, l'attribution du contrat à la SEMOP TEM.

La SAEML TAMM, en sa qualité d'exploitant actuel, cessera l'exploitation du réseau de transport public le 31 décembre 2025, à minuit.

Un Protocole de transfert ayant pour objet de régler les questions permettant le démarrage de l'exploitation par la société dédiée en cours de création est à conclure entre les Parties.

Afin d'assurer la continuité du service public, une période de tuilage est également projetée entre le Délégataire entrant et le Délégataire sortant.

Pour permettre les premiers échanges et réunions entre les Parties dans un cadre formel et officiel, les Parties s'engagent mutuellement à respecter les principes et méthodologies de communication et de travail décrites au présent Protocole durant la période de tuilage, de négociation du Protocole de transfert et de transfert.

Ces règles s'appuient sur les principes de transparence, de respect des personnes, notamment du personnel du Délégataire sortant assurant l'exécution du service public délégué, de traçabilité, de sincérité et de centralisation de l'information disponible.

En conséquence, il est convenu ce qui suit, étant précisé que la présente méthodologie sera ultérieurement annexée à la convention de transfert.

Article 1 – Méthodologie de communication et d'échanges d'informations

L'objectif de la méthodologie est d'encadrer et de formaliser les échanges d'informations entre le Délégataire sortant, le Délégataire entrant et l'Autorité organisatrice.

Il s'agit ainsi :

- de sécuriser et d'assurer la traçabilité des échanges afin d'en garantir le suivi,
- de créer un climat de confiance et de saine collaboration entre les équipes de chaque Partie en charge des travaux de reprise,
- d'associer, autant que de besoin, l'Autorité organisatrice aux échanges d'informations.

Champ d'application : mise à disposition de tout document, élément ou information susceptible de concerner l'exploitation des services délégués de transports urbains et suburbains de voyageurs et garantir une parfaite continuité de l'exploitation de ces services.

Les Parties et l'Autorité organisatrice s'obligent réciproquement à mettre à disposition de l'une ou de l'autre partie qui en ferait la demande tout document ou toute information susceptible de concerner le transfert de l'exploitation des services concédés à l'exception des documents qui ne peuvent être transmis conformément aux réglementations en vigueur.

Destinataires : toutes les personnes intervenant dans le cadre de la reprise sont concernées chez le Délégataire entrant et le Délégataire sortant.

Article 2 – Demandes et retours d'informations

Les Responsables des Opérations de Reprise désignés (ROR) du Délégataire sortant et du Délégataire entrant ont pour responsabilité de recenser les demandes/retours d'informations et de les centraliser.

Tous les échanges entre les équipes projet doivent passer par les deux ROR qui en assurent le suivi et qui associent l'Autorité organisatrice à la démarche.

Chaque intervenant, dans le cadre des opérations de reprise, adresse sa demande d'information par courriel selon le modèle joint (Fiche 1) et/ou son retour aux questions posées au ROR de la société demanderesse, qui transmettra la demande / le retour d'informations au ROR de l'autre partie.

L'Autorité délégante peut à tout moment demander à l'opérateur entrant ou à l'opérateur sortant des éléments d'information concernant les opérations de transfert, lesquels sont tenus de lui répondre dans les meilleurs délais.

Article 3 - Demande d'intervention sur site

Aucune intervention de l'équipe du Délégataire entrant dans les locaux du Délégataire sortant, ne pourra être menée sans un accord ni une planification préalable des deux ROR (Fiche 2). Cet accord peut prendre une forme plus adaptée en fonction de l'importance de l'intervention (audit, vérification...).
Le Délégataire entrant fait le nécessaire, notamment en termes d'accompagnement et d'habilitation, pour que ce droit d'accès puisse être exercé dans des conditions garantissant la sécurité des intervenants et des installations.

Article 4 - Suivi des travaux préparatoires à la reprise

Chaque réunion entre les équipes des Parties doit faire l'objet d'un ordre du jour élaboré et validé avant chaque réunion par les deux ROR qui diffuseront ensuite l'information en interne.

Chaque réunion entre les équipes des Parties doit faire l'objet d'un compte-rendu qui comprend un relevé de décisions, le cas échéant, les points de blocage à faire trancher par l'Autorité organisatrice, la liste des actions à mener, le nom des pilotes responsables des actions et le délai de réalisation des actions (Fiche 3).

Article 5 - Composition et missions de l'équipe de reprise de la SAEML TAMM

Périmètre d'intervention	SAEML TAMM
Tous	augustin.dehillerin@lemet.fr
Exploitation	cathy.aubry@lemet.fr
Méthodes	cathy.aubry@lemet.fr
Maintenance / Installations fixes	herve.bouley@lemet.fr
Ressources humaines	loic.malfettes@lemet.fr guillaume.laconte@keolis.com

Juridique	marie-laure.bassompierre@keolis.com
SI	emmanuel.periaux@lemet.fr jean-michel.caillaud@keolis.com
DAF	olivia.devilliers@lemet.fr matthieu.willard@keolis.com
Marketing	david.deschamps@lemet.fr
Sous-traitance	cathy.aubry@lemet.fr
Contrats	olivia.devilliers@lemet.fr

Cette liste n'est pas limitative et pourra éventuellement évoluer, sur simple information préalable du ROR concerné au ROR de l'autre partie, en fonction des besoins et des thèmes abordés.

Article 6 - Composition et missions de l'équipe de reprise de la SEMOP TEM

Périmètre d'intervention	SEMOP TEM
Tous	augustin.dehillerin@lemet.fr
Exploitation	cathy.aubry@lemet.fr
Méthodes	cathy.aubry@lemet.fr
Maintenance / Installations fixes	herve.bouley@lemet.fr
Ressources humaines	loic.malfettes@lemet.fr guillaume.laconte@keolis.com
Juridique	marie-laure.bassompierre@keolis.com
SI	emmanuel.periaux@lemet.fr jean-michel.caillaud@keolis.com
DAF	olivia.devilliers@lemet.fr matthieu.willard@keolis.com
Marketing	david.deschamps@lemet.fr
Sous-traitance	cathy.aubry@lemet.fr
Contrats	olivia.devilliers@lemet.fr

Cette liste n'est pas limitative et pourra éventuellement évoluer, sur simple information préalable du ROR concerné au ROR de l'autre partie, en fonction des besoins et des thèmes abordés.

Article 7 – Application et durée du Protocole

Nonobstant sa date de signature, le Protocole prend effet au 6 octobre 2025.

Article 8– Notifications

Pour l'application du Protocole, toute notification doit être adressées aux Parties aux adresses suivantes :

- Pour la SAEML TAMM : 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex
- Pour la SEMOP TEM : 10 rue des Intendants Ernst et Joseph Joba, CS 30009, 57063 Metz Cedex

Tout changement d'adresse de l'une des Parties est notifié aux autres parties dans un délai de quinze (15) jours précédant la date dudit changement d'adresse.

Article 9– Droit applicable – Attribution de compétence

Le Protocole est soumis au droit français.
Tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du Protocole sera soumis à la compétence des juridictions compétentes.

Article 10 –Règlement des litiges

Les Parties s'efforceront de régler amiablement les éventuels litiges liés à l'application du Protocole.

Dans l'hypothèse d'un désaccord sérieux et persistant entre les Parties, le désaccord sera soumis à l'examen de leurs représentants légaux (les Présidents ou Présidents directeurs généraux), ci-après les « Représentants ».
À défaut de résolution du litige à l'amiable dans le mois (1) mois après saisine des Représentants légaux de chaque partie, il sera fait appel aux juridictions compétentes.

Fait en deux exemplaires originaux,

FICHE 1 : DEMANDE DE DOCUMENTS

REPRISE DU RESEAU LE MET'

N°

DEMANDE DE DOCUMENTS

Domaine d'intervention :

DRH DAF Autre _____

DEX MKG

DMP SI

EMETTEUR :	Date :
	VISA :

n°	Documents	Délais

Validé sans observation Validé avec observation

Refusé

Fiche 2 : DEMANDE D'INTERVENTION

REPRISE DU RESEAU LE MET'

N°

DEMANDE D'INTERVENTION

Domaine d'intervention :

DRH DAF Autre _____

DEX MKG

DMP SI

EMETTEUR :	Date :
	VISA :

DEMANDE D'INTERVENTION

n° Nature de l'intervention Date

DOCUMENTS DEMANDES

n° Nature des documents demandés

Validé sans observation Validé avec observation

Refusé

FICHE 3 : COMPTE-RENDU

REPRISE DU RESEAU LE MET'

Date de la réunion -- / -- / 2019

Ordre du jour
Participants

<u>Relevé de décisions</u> :

Descriptif de la décision prise par les Parties

Liste des tâches à effectuer	Pilote	Délai de réalisation	Points de blocage éventuels
Tâche n°1			
Tâche n°2			

Descriptif de la décision prise par les Parties

Liste des tâches à effectuer	Pilote	Délai	Points de blocage éventuels
Tâche n°1			
Tâche n°2			

Fait à XXX, le XXX

En trois exemplaires

Pour (nom du sortant) Pour (nom de l'entrant)

Prêts aux organismes collecteurs du 1% Logement

Annexe 2 au protocole de transfert

N° Reçu	Date	Montant du Prêt en €	Échéance	Remboursement		Solde	Entité
				Montant	Année	en euros	
060040	06/12/2006	40 858,00	2026			40 858,00	TCRM
070045	13/12/2007	41 856,98	2027			41 856,98	TCRM
080021	09/12/2008	43 543,22	2028			43 543,22	TCRM
090126	04/12/2009	50 651,94	2029			50 651,94	TCRM
100346	07/12/2010	55 025,63	2030			55 025,63	TCRM
110481	06/12/2011	57 499,28	2031			57 499,28	TCRM
123722	21/12/2012	60 759,00	2032			60 759,00	TCRM
132348	20/12/2013	62 716,79	2033			62 716,79	TAMM
140272	17/11/2014	68 492,96	2034			68 492,96	TAMM
150740	27/11/2015	72 139,46	2035			72 139,46	TAMM
161199	12/12/2016	73 266,00	2036			73 266,00	TAMM
20178006933	16/11/2017	72 983,00	2037			72 983,00	TAMM
	12/12/2018	71 337,00	2038			71 337,00	TAMM
20198018647	10/12/2019	71 174,00	2039			71 174,00	TAMM
		842 303,26		**0,00**		**842 303,26**	

Relevé annuel de situation 2024 du contrat de passif social

Annexe 3 au protocole de transfert

ARIAL CNP ASSURANCES
la solution retraite

RELEVE ANNUEL DE SITUATION 2024
CONTRAT DE PASSIF SOCIAL

SAEM TAMM
MONSIEUR LE DIRECTEUR
10 RUE DES INTENDANTS JOBA
CS 30009
57063 METZ CEDEX 02

Coordonnées de contact :
www.arialcnp.fr
Arial CNP Assurances - TSA 71023
59896 Lille Cedex 9
Tél:03 20 67 81 81

CONTRAT

NUMERO DE CONTRAT	RK121619570
NATURE DU CONTRAT	CONTRAT DE PASSIF SOCIAL
ENTREPRISE CONTRACTANTE	SAEM TAMM
NUMERO DE SIRET CONTRACTANTE	53856779300020
CATEGORIE DE PERSONNEL	Ensemble du personnel

EVOLUTION DU FONDS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	DEBIT	CREDIT
Solde au 01/01/2024 *		**2 097 072,85 €**
Somme des prestations prélevées dans l'exercice	142 687,31 €	
Rémunération nette de frais de gestion des fonds en euros		38 740,78 €
Solde au 31/12/2024 *		**1 993 126,32 €**

* Sous réserve de l'enregistrement des opérations initiées avant cette date. Un versement demandé en fin d'année peut être investi en début d'année suivante conformément aux dates d'enregistrement et de valeurs stipulées dans les conditions générales.

5d697450-e869-11ef-984c-005056b55902_2657_2-DERE_ERERASCPD_2104-11022025-121757

2/3/2491

OPERATIONS REALISEES SUR LE FONDS ENTRE LE 01/01/2024 ET LE 31/12/2024

1. Opérations

Opérations	Date de valeur	Montant brut	Montant net
Indemnités de fin de carrière	03/05/2024	- 58 980,14 €	- 58 980,14 €
Indemnités de fin de carrière	05/07/2024	- 4 450,83 €	- 4 450,83 €
Indemnités de fin de carrière	05/07/2024	- 17 133,57 €	- 17 133,57 €
Indemnités de fin de carrière	19/07/2024	- 22 741,66 €	- 22 741,66 €
Indemnités de fin de carrière	02/08/2024	- 14 583,13 €	- 14 583,13 €
Indemnités de fin de carrière	02/08/2024	- 4 580,56 €	- 4 580,56 €
Indemnités de fin de carrière	22/11/2024	- 5 363,87 €	- 5 363,87 €
Indemnités de fin de carrière	13/12/2024	- 14 853,55 €	- 14 853,55 €

2. Opérations d'arbitrage

Opérations d'arbitrage	Date de valeur	Montant arbitré	Frais d'arbitrages
Arbitrage automatique de réallocation du profil	29/03/2024	0,00 €	0,00 €

SITUATION DU FONDS AU 31/12/2024

SUPPORTS FINANCIERS	CODE ISIN	NOMBRE D'UNITES DE COMPTES	VALEUR DE L'UNITE DE COMPTE EN € (1)	Valeur en euros (€)	%
Actif en euros					
Actif en euros				1 993 126,32 €	100,00 %
Situation au 31/12/2024 (2)				1 993 126,32 €	100,00 %

(1) Le FRPS s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

(2) Ce montant correspond à la valeur de transfert de votre fonds collectif au 31/12/2024. Il est sujet à des fluctuations de marchés financiers à la hausse ou à la baisse en fonction de la valeur des unités de compte.

PERFORMANCES DES SUPPORTS FINANCIERS DU FONDS COLLECTIF EN 2024

(RELATIVE A L'ARTICLE L.224-7 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Supports financiers en Unités de Compte				(A)	(B)	(A-B)	(C)	(B+C)	(A-B-C)
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI): 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance de brute de l'actif N-1 (1)	Frais de gestion de l'actif dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions) (2)	Performance nette de l'actif	Frais de gestion du contrat	Frais totaux dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions) (3)	Performance finale
Fonds actions									
IE00BFNS6416	RUSS MSMM EUROZ EQ C CLASS	Russell Investments Limited	5	4,08 %	1,71 % (dont 1,10 %)	2,37 %	0,48 %	2,19 % (dont 1,10 %)	1,89 %
IE00B1FRPP29	RIC World Equity Fund II	Russell Investments Limited	4	13,98 %	1,67 % (dont 1,00 %)	12,31 %	0,48 %	2,15 % (dont 1,00 %)	11,83 %
Fonds mixtes									
FR0013461696	ALM CLASSIC RB	AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs	3	7,78 %	1,48 % (dont 0,00 %)	6,30 %	0,48 %	1,96 % (dont 0,00 %)	5,82 %
LU1276000236	EDR FD INCOME EUROPE R	Edmond de Rothschild Asset Management	3	7,12 %	1,94 % (dont 0,99 %)	5,18 %	0,48 %	2,42 % (dont 0,99 %)	4,70 %

(1) Performance brute relative à la performance nette communiquée et aux derniers frais courants connus à la date d'édition du document

(2) Derniers frais de gestion de l'actif connus à la date d'édition du document

(3) Le taux de rétrocessions de commissions est une composante des frais de gestion de l'actif sans coûts supplémentaires pour l'adhérent

Supports financiers en euros	Taux de participation bénéficiaire brut	Frais de gestion annuels	Taux de participation bénéficiaire net
Actif en Euro (Gestion libre)	2,40 %	0,48 %	1,92 %
Actif en Euro (Majoration suivant le seuil d'UC)	2,90 %	0,48 %	2,42 %
Actif en Euro (Majoration suivant le seuil d'UC)	3,25 %	0,48 %	2,77 %
Actif en Euro (Majoration suivant le seuil d'UC)	3,50 %	0,48 %	3,02 %

FRAIS PRELEVES AU TITRE DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Frais	Montant
Frais de gestion financière sur le support en euro	9 753,51 €
Montant total des frais prélevés	**9 753,51 €**

3/3/2492

ANNEXE 4

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES INVENTAIRES DES BIENS MIS A DISPOSITION

Véhicules
Bâtiments
Stocks

LIMITED SHARING

Objectif du document

L'objectif de la méthodologie est d'encadrer la réalisation et la valorisation des opérations d'inventaire tel que définie dans le périmètre ci-dessous afin d'assurer la continuité de service.

Le principe retenu est que l'état des lieux de sortie de la SAEML TAMM est réalisé en même temps que l'état des lieux d'entrée de la SEMOP TEM.

La réalisation des opérations d'inventaire ne doit pas impacter l'exploitation quotidienne du réseau.

Périmètre de l'inventaire

- Parc matériel roulant TCP
- Parc TPMR
- Parc Véhicules de service et véhicules spécifiques
- Stocks
- Bâtiments
- Compteurs des concessionnaires (eau, gaz, électricité)

Définitions

Les définitions utilisées sont précisées en ces termes :

- Exploitant sortant : SAEML TAMM
- Exploitant entrant : SEMOP TEM
- Autorité Délégante : Metz Métropole dénommée « Eurométropole de Metz »
- Jour de bascule ou dernier jour : 31 décembre 2025 minuit

LIMITED SHARING

A. INVENTAIRE DES PARCS MATERIELS ROULANTS, VEHICULES DE SERVICES ET VEHICULES SPECIFIQUES

L'objectif de la méthodologie est d'encadrer la réalisation et la valorisation des opérations d'inventaire du parc de matériel roulant, sans impacter la continuité de service.

Champ d'application : parc d'autobus, parc TPMR, parc des véhicules de service, parc des véhicules spécifiques

Les parties conviennent que le contenu des opérations d'inventaire se limite strictement à la détermination de l'état général des véhicules, compte tenu de leur âge, et à la validation conjointe d'éventuelles remises à niveau.

Les biens sont réputés être restitués en bon état d'entretien et de fonctionnement compte tenu de leur âge et de leur destination, et dans la limite des obligations du Délégataire sortant.

On entend par « en bon état d'entretien et de fonctionnement » que tous les composants du véhicule fonctionnent correctement et que le véhicule n'ait pas subi de dommages importants par suite d'un accident ou d'une autre cause qui pourraient altérer, dans quelle forme que ce soit, les éléments de sécurité importants du véhicule, tels que la direction, la suspension et le système de freinage.

La formulation « compte tenu de leur âge » signifie que le véhicule ne présente que des traces d'usure correspondant à l'usure normale compte tenu de l'année de construction, du kilométrage et du type d'exploitation du véhicule. L'usure normale et contractuelle résultant de l'utilisation du véhicule par le Délégataire sortant n'est pas considérée comme préjudiciable.

Organisation

Organisation générale

L'ensemble des audits doivent être effectués contradictoirement par les parties en présence d'un représentant de l'Autorité délégante.

Les responsables des opérations d'inventaire du matériel roulant, désignés par les Parties sont :

- Pour **l'exploitant entrant et l'exploitant sortant** : Monsieur Hervé BOULEY assisté de toute personne de son choix sous sa propre responsabilité
- Pour **l'Autorité délégante** : Madame Delphine THIRY-OLCHOWY assistée de toute personne de son choix sous sa propre responsabilité.

Dans le cas d'une vacance du poste, chacune des parties devra désigner un autre représentant en capacité de valider et signer.

Les remises à niveau identifiées par les parties sont réalisées par le Délégataire sortant, soit directement avant le 31 décembre 2025, soit indirectement par le paiement au Nouveau délégataire de la somme convenue par le Délégataire sortant ou, le cas échéant, par l'Autorité délégante.

Organisation pour le parc autobus

L'organisation retenue vise en premier lieu à ne pas perturber l'exploitation courante du réseau.

L'inventaire est effectué par deux équipes (« mécanique » et « perception client ») sur le site de maintenance.

Chaque équipe est constituée d'au moins un représentant de chacune des parties :

- Exploitant sortant et entrant
- Autorité délégante ou son représentant.

Pour l'exploitant sortant et entrant, les équipes s'articulent de la façon suivante :

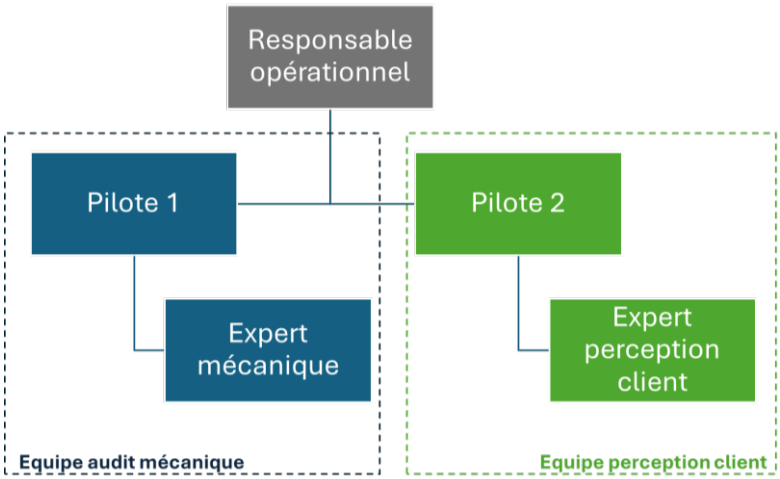

Afin de minimiser les perturbations sur l'exploitation et la maintenance, l'inspection se déroulera préférentiellement de la façon suivante :

- Inventaire technique et « perception client » du 16 au 18 décembre 2025 entre 8h30 et 17h00 sur le dépôt Joba : pour chaque bus audité, une travée avec fosse ou moyen de levage est mise à disposition par l'exploitant sortant ;
- Les mouvements de bus sont réalisés par des agents de l'exploitant sortant ;
- Les documents d'audits contradictoires sont signés dans la journée par chacune des parties Technique

Organisation pour le parc des véhicules TPMR

L'organisation retenue vise en premier lieu à ne pas perturber l'exploitation courante du réseau. L'audit sera réalisé en même temps que les autres véhicules.

L'audit ne concerne qu'un seul véhicule TPMR (n° parc 1881), les autres étant neufs ou en cours de renouvellement.

Organisation pour le parc des véhicules de service et les véhicules spécifiques

L'organisation retenue vise en premier lieu à ne pas perturber l'exploitation courante du réseau.

Pour les véhicules loués, l'état des lieux est réalisé sans la présence du loueur. Les frais de réparation sont à la charge du Délégataire sortant et sont intégrés à la balance des paiements.

Pour les véhicules non loués (propriété du Délégataire sortant ou de l'Autorité délégante), l'état des lieux est réalisé de façon contradictoire, en présence de l'Autorité délégante. Les frais de réparation sont à la charge du Délégataire sortant et sont intégrés à la balance des paiements.

Ces inspections sont réalisées pendant la période allant du 16 au 18 décembre sur le dépôt Joba à des dates convenues par les parties.

Les accidents d'exploitation déclarés entre la fin de l'audit et le 1er janvier 2026 donneront lieu à une analyse des dépenses et à une refacturation via la balance des paiements pour les réparations non effectuées par le Délégataire sortant.

Documentation

Documentation à fournir au préalable par l'exploitant sortant

L'exploitant sortant doit fournir au préalable les documents suivants :

- Liste du parc en précisant
  - Immatriculation
  - N° de parc
  - N° de série
  - Marque et modèle
  - Date de 1ère mise en circulation
  - Energie
  - Capacité du réservoir carburant le cas échéant
  - Capacité des batteries électriques de traction le cas échéant
  - Etat du véhicule (roulant ou non roulant)

Les documents suivants seront mis à disposition des parties par l'exploitant sortant avant les audits :

- Scan des Certificats d'immatriculation

- Scan des 2 dernières PV de contrôles règlementaires
  - Contrôle technique
  - Rampe et élévateur UFR
  - Climatisation le cas échéant
  - Système d'extinction automatique d'incendie le cas échéant

- Fichier Historique de maintenance au format Excel
  - Liste des prochaines échéances des contrôles réglementaires
  - Liste des dernières opérations de vidange (moteur, boite de vitesses, pont)

Supports de travail

- Des fiches d'inventaires, dont les modèles sont joints à la présente annexe, sont utilisées et renseignées par les parties lors de la réalisation des inventaires ;
- Il existe un modèle de fiche par type de véhicule ;
- Les inventaires sont réalisés de façon contradictoire entre les représentants désignés par les parties ;
- Les inventaires sont effectués à partir de la liste de véhicules transmise par le Délégataire sortant et constituant l'échantillon, validée par les parties ;
- Les fiches d'inventaires sont signées en 2 phases :

  Phase 1 - Dans un premier temps, les représentants des parties effectuant l'inventaire signent le constat « technique » directement après l'audit de chaque véhicule. En cas de doute, les experts (représentants des parties) peuvent compléter les constatations visuelles sur le véhicule permettant ainsi une signature « technique » partagée. Une version mail sera transmise à chaque partie.

  Phase 2 - La valorisation des remises à niveau est effectuée préférentiellement à chaque fin de journée des audits, en se donnant l'objectif de pouvoir aboutir préférentiellement pendant les 2 semaines de réalisation de l'inventaire. Les fiches sont complétées en conséquence et soumises à la validation des représentant « financiers » des parties sous forme digitale. Une version mail sera transmise à chaque partie.

  Il est admis que cette validation « financière » des parties pourrait se réaliser au plus tard 6 semaines après l'audit (le Délégataire entrant propose un chiffrage a posteriori sous un mois maximum et le Délégataire sortant fait un retour sous 2 semaines à réception de ce chiffrage ; une réunion d'échange aura lieu à une date à définir pour trouver un accord).

Les fiches validées sont annexées à l'avenant qui viendra à être conclu postérieurement à la signature du Protocole.

Méthode de l'inventaire technique

Inventaire technique du parc autobus

L'Autorité délégante valide, dans le cadre de la réalisation de ces inventaires, la liste des véhicules transférés ou proposés à la reprise. Cette liste des véhicules transférés est détaillée dans le fichier annexe « Metz - parc bus à expertiser ».

La liste des véhicules retenus pour l'inventaire technique et constituant l'échantillon représentatif, est validée conjointement par les parties préalablement au démarrage de l'inventaire ; la définition anticipée et conjointe de cette liste facilite ainsi la présence sur le parc des bus concernés durant les plages horaires définies pour mener les inspections. Dans le cas où un véhicule ne peut être audité, ce dernier doit être remplacé par un véhicule de la même famille.

Les véhicules mis à disposition des sous-traitants des délégataires entrant/sortant ne seront pas audités à l'exception de ceux concernés par des mouvements de parc et selon le protocole de mise à disposition existants des délégataires entrant/sortant.

- L'inventaire technique du parc autobus est réalisé sur la base d'une méthode par échantillonnage. Les parties d'un commun accord pourront décider en cours d'audit de réduire ou d'augmenter

les quantités des véhicules audités en mécanique (compartiment moteur, soubassement, trains roulants etc.).

Des familles de véhicules sont constitués au regard des caractéristiques des véhicules (type, âge et énergie) afin de déterminer un échantillon à expertiser.

L'inventaire technique est réalisé sur un échantillon d'environ 20 % pour la partie mécanique ou dite Standard du parc tel que défini dans le fichier annexe « Metz - Parc bus à expertiser ». L'échantillon est convenu entre les parties à partir de la liste du parc transféré, mise à disposition par l'autorité délégante, en respectant le volume défini dans le fichier annexe « Metz - Parc à expertiser ».

Les opérations de remise en état qui seraient effectuées dans le cadre d'une garantie (ou sortie de garantie) sont exclues des valorisations.

Les parties d'un commun accord pourront décider en cours d'audit de réduire ou d'augmenter les quantités des véhicules audités en mécanique (compartiment moteur, soubassement, trains roulants).

NB : Les véhicules sous garantie (pour au minimum 2 mois après la réalisation des audits) et les véhicules réformés dans les 12 mois suivant la réalisation des audits (soit avant le 1er janvier 2026) sont sortis de l'inventaire technique.

- L'inventaire de la partie perception client porte sur 20% du parc. Cela concerne l'état intérieur (sol, barres, sièges, sellerie, vitres, etc.) et extérieur (carrosserie, pare-brise, etc.).

- L'inventaire de l'état de santé de la chaîne de traction électrique est réalisé sur l'intégralité du parc de bus électriques.

Lorsque la chaîne de traction électrique est sous garantie (pour au minimum 2 mois après la réalisation des audits), les opérations de remise sont exclues de la valorisation.

- Le dernier jour au moment du transfert du parc véhicules (jour de « bascule » de la DSP), soit le 31 décembre 2025, le Délégataire sortant signalera les réserves causées par d'éventuels accidents ou accrochages ayant eu lieu les derniers jours d'exploitation.

Pour chaque véhicule, les parties signent une fiche « PV contrôle véhicule bascule DSP ».

Les éventuelles remises en état suite accident/incident (ex. : carrosserie endommagée, pare-brise cassé, sellerie vandalisée, pneumatique détérioré, etc.) entre les audits contradictoires et le 31/12/2025 font l'objet d'un chiffrage complémentaire convenu entre les parties

Les véhicules n'étant pas physiquement dans les dépôts (ex. : véhicule dans un garage tiers ou réparateur agréé) pourront faire l'objet du contrôle sur leur lieu de parking

L'intégralité des clés et des documentations véhicule est fournie au moment du transfert (certificat immatriculation, carnet d'entretien, attestation d'aménagement, notice descriptive, fiche contrôle réservoir d'air, PV Mines).

- Lors des audits, l'exploitant sortant signale la volonté de reprise des signalements par les équipes sur place. Dans le cas contraire les travaux seront chiffrés et ajoutés à la balance des paiements.

- Les opérations de remise en état qui seraient effectuées dans le cadre d'une garantie (ou sortie de garantie) sont exclues des valorisations.

Au total, l'inventaire technique par échantillonnage concerne 22 véhicules sur un parc de 106 bus.

Inventaire technique des véhicules TPMR

La liste définitive des véhicules retenus est validée conjointement par les parties dans le fichier annexe « Metz - parc TPMR VS à expertiser ».

Le véhicule TPMR n°1881 est la propriété des TAMM mais doit être transféré à l'Autorité délégante en fin de contrat : l'état des lieux est réalisé de façon contradictoire, en présence de l'Autorité délégante.

Inventaire technique des véhicules de service et le camion de remorquage

Les véhicules nécessaires à la continuité de service font partie des véhicules repris par le nouveau délégataire :

La liste définitive des véhicules retenus est validée conjointement par les parties dans le fichier annexe « Metz - parc TPMR VS à expertiser ».

Concernant l'inventaire technique deux cas doivent être considérés :

- Pour les véhicules loués, l'état des lieux n'est pas réalisé en présence du loueur.
- Pour les véhicules non loués (ou en l'absence du loueur pour valoriser les reprises), l'état des lieux est réalisé de façon contradictoire entre l'ancien et le Nouveau Délégataire.

Au total, l'inventaire technique par échantillonnage concerne 7 véhicules sur un parc de 35 VL/VUL/Camion.

Valorisation des opérations de remise à niveau

La valorisation des éventuelles remises à niveau est effectuée à l'issue des audits, sur la base des actions à effectuer et renseignées dans les fiches d'inventaire. La validation de chaque fiche est faite par les représentants « financiers » des parties dans la mesure du possible chaque soir de 18h00 à 19h00 pour l'inventaire bus.

Le principe retenu est que les réparations qui n'auraient pas pu être effectuées par l'exploitant sortant avant le 31 décembre 2025 seront réalisées pour le compte de l'exploitant sortant par l'exploitant entrant. Les réparations réalisées dans ce cadre seront payées par l'exploitant sortant dans le cadre de la balance de paiement.

Principes généraux pour l'inventaire technique par échantillonnage

Les opérations de valorisation sont proposées par l'exploitant entrant et validées par l'exploitant sortant.

S'agissant des prestations pour lesquelles un prix global (pièces et main d'œuvre) de remise à niveau est défini, la valorisation moyenne afférente à l'échantillon pour chaque famille de véhicules telle que définie ci-dessous, sera extrapolée à l'ensemble de la famille de véhicule concernée, au prorata du nombre de véhicules.

Exemple : pour 3 bus audités au sein d'une même famille de 10 bus, avec une remise en état valorisée respectivement à 1000 euros, 2000 euros et 4500 euros, l'extrapolation pour la remise en état de la famille de bus considéré sera du montant de 25 000 euros (correspondant à une valorisation moyenne de 2500 euros pour l'échantillon audité multiplié par 10, le nombre de bus de la famille).

Les grosses réparations unitaires de plus de 5000 euros HT (pièces et main d'œuvre) ne rentrent pas dans les montants forfaitaires : elles seront valorisées sur chaque véhicule concerné sans faire l'objet d'une extrapolation à la famille concernée.

Principes généraux pour l'inventaire « perception client »

Les opérations de valorisation sont proposées par l'exploitant entrant et validées par l'exploitant sortant.

Chaque véhicule est audité sur l'état intérieur (sol, barres, sièges, sellerie, vitres, etc.) et extérieur (carrosserie, pare-brise, vitrerie, etc.) sur la base des critères qualités liant l'Autorité délégante et l'Exploitant sortant.

Chaque véhicule est mis en route afin de contrôler le matériel embarqué (écran, billettique, etc.)

Les parties auditées lors de l'inventaire technique (en particulier l'espace conducteur) sont exclues de cet inventaire « perception client ».

La valorisation de la remise en état est réalisée à partir de forfait prédéfinis entre les parties et/ou à partir d'une valorisation d'un coût complet de remise en état (pièces et main d'œuvre).

Pour chaque véhicule ne pouvant être inspecté, c'est le montant moyen du coût de remise en état « perception client » de la famille considéré qui est pris en compte.

NB : lorsque cela est pertinent pour gagner du temps, l'inventaire technique et l'inventaire « perception client » peuvent être réalisés au même moment

Répartition du parc par famille et numéros des véhicules à auditer

La liste des familles de véhicules constituant le parc bus à auditer en carrosserie et en mécanique (les numéros de bus sont indiqués dans le fichier annexe « Metz- parc bus à expertiser »).

		Audit perception client	Audit technique	N° parc bus pour l'audit par échantillonnage
Famille 1	**BHNS VANHOOL**	8	8	
Famille 2	**BUS ARTICULES MERCEDES**	6	6	
Famille 3	**BUS STANDARDS MERCEDES**	6	6	
Famille 5	**MINIBUS ELEC BLUEBUS**	1	1	
Famille 6	**TPMR 1881**	1	1	
	TOTAL bus à auditer	**22**	**22**	
Famille 8	**VLe**	3	3	
Famille 10	**VL GO Loc**	3	3	
Famille 11	**Camion Volvo**	1		
	TOTAL VL/VUL à auditer	**7**	**6**	

Cas spécifique des véhicules non roulants

L'exploitant sortant se doit de porter à la connaissance de l'exploitant entrant les véhicules non roulant au moment des audits.

La remise en état complète des véhicules non roulant au 31 décembre 2025 est prise en charge par l'exploitant sortant (hors véhicules prévus en réforme dans les 12 mois suivant la date de l'audit) dans le cadre de la balance des paiements.

Un chiffrage de remise en état de chaque bus non roulant est défini entre l'exploitant sortant et entrant. Chaque véhicule concerné est alors sorti de la valorisation par extrapolation.

En cas de désaccord entre les parties, l'évaluation du coût de remise en état par un expert indépendant est prise en compte. Les réparations réalisées dans ce cadre seront payées par l'exploitant sortant à l'exploitant entrant dans le cadre de la balance des paiements.

Cas spécifique des véhicules chez un réparateur (garage, concessionnaire)

La remise en état complète des véhicules en cours d'intervention chez un réparateur au 31/12/2025 est prise en charge par l'exploitant sortant.

Après la remise en état et le retour du véhicule sur le dépôt, un audit contradictoire entre l'exploitant sortant et l'exploitant entrant est réalisé pour s'assurer du bon état d'entretien du véhicule.

Principes de valorisation des remises en état

Les coûts de main d'œuvre et de pièces à prendre en compte dans la valorisation sont les suivants, à l'exception des prestations faisant l'objet d'un forfait, et listées ci-dessous :

- Coût de main d'œuvre : 40 € HT par heure pour du travail de jour,
- Coûts de pièces :
    - Etabli sur la base du PUMP, tel que justifié par les états de stock au 1er décembre 2025
    - A défaut d'une valeur de stock, la valorisation sera établie à partir du prix catalogue de CBM, ou, à défaut, du prix constructeur.

NB : les grosses réparations de plus de 5 000 euros HT (pièces et main d'œuvre) ne rentrent pas dans les montants forfaitaires : elles seront valorisées sur chaque véhicule concerné sans faire l'objet d'une extrapolation à la famille concernée.

- Certaines prestations de remises en état courante peuvent faire l'objet d'une valorisation par « forfait » après accord des parties : les prix forfaitaires de remise en état sont appliqués selon le fichier annexe « METZ - Forfait audit contradictoire ».

NB : En fonction de la récurrence d'anomalies constatées, d'autres forfaits pièces et main d'œuvre pourront être décidés par les parties.

- Seules les actions clairement notées et décrites dans les fiches d'inventaire sont valorisées. Dans la mesure du possible, les pièces et mains d'œuvre associées seront mentionnées sur ces fiches au moment de l'inspection. A défaut, ces précisions seront apportées au moment des points d'avancement quotidiens.

Cette valorisation est intégrée à la balance des paiements entre l'exploitant sortant et l'exploitant entrant, et prise en considération dans l'avenant qui viendra à être conclu postérieurement à la signature du présent Protocole.

Les parties conviennent que seules les opérations de remise à niveau ayant fait l'objet de fiches d'inventaire à la date et aux conditions précitées et extrapolée à l'ensemble du parc selon les modalités précisées ci-dessus, sont prises en compte dans la balance des paiements.

Le cas particulier des BHNS METTIS donnera lieu, en plus de l'audit technique, à une analyse administrative des actions et travaux engagés. Les travaux prévus et non réalisés seront intégrés dans la valorisation.

Synthèse financière des remises à niveau du parc véhicules (bus, TPMR, véhicules de service, véhicules spécifiques)

La valorisation des remises en état prises en charge par le délégataire sortant sera constituée à minima des rubriques suivantes :

- Coût des remises en état de l'inventaire technique par échantillonnage extrapolé à l'ensemble des familles bus
- Coût des remises en état de l'inventaire « perception client »
- Coût des grosses réparations pour les bus concernés
- Coût des remises en état du véhicule TPMR
- Coût des remises en état des véhicules de service dont le camion de remorquage

B. INVENTAIRE DES STOCKS

Objectif

L'objectif est de réaliser un inventaire :

- Du stock des pièces détachés et fluides

Organisation

L'inventaire est réalisé avec le responsable maintenance ou ayant pouvoir.

L'inventaire est réalisé dans le courant du mois de décembre 2025, dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes.

Documentation

Les documents suivants sont transmis en amont par l'exploitant sortant :

- L'état du stock (avec la référence constructeur et/ou fournisseur) en amont de l'inventaire.

Inventaire technique

Pour le stock de pièces détachées

Un état du stock comptable est transmis par l'exploitant sortant le 01/12/2025.

L'inventaire des stocks comptable est programmé le 3 décembre 2025.

L'exploitant sortant achète uniquement les pièces en achat direct (hors stock) après l'extraction du stock PR.

Le jour de la bascule, l'exploitant sortant transmet un nouvel état du stock comptable.

Pour les carburants liquides et AdBlue

Au moment de la bascule, le 31 décembre 2025 au soir, les pleins carburant et d'Adblue sont réalisés sur chaque véhicule concerné et valorisé en fonction de la capacité réservoir.

La contenance des réservoirs, pour chaque type retenu pour la valorisation, est celle établie par le constructeur. La liste des réservoirs avec leur volume est fournie au préalable.

Les véhicules qui ne peuvent pas faire l'objet d'un avitaillement complet (ex. : bus en réparation ou non roulant le 31/12/2025) feront l'objet d'une valorisation spécifique entre les parties.

Valorisation financière

Pour le stock des pièces détachées et fluides
Ces stocks sont rachetés par l'exploitant entrant au PMP (prix moyen pondéré) de la GMAO de l'exploitant sortant.

Pour les carburants liquides et AdBlue
Le stock gazole est racheté par l'exploitant entrant au PMP (prix moyen pondéré) de la GMAO de l'exploitant sortant, déduction faite du remboursement TICPE.
Le stock Adblue est racheté par l'exploitant entrant au PMP (prix moyen pondéré) de la GMAO de l'exploitant sortant.

C. INVENTAIRE DES BATIMENTS, SECURITE ET INCENDIE

Objectif

- Réaliser un état des lieux « technique » contradictoire signé par les parties.
- Vérifier que les bâtiments et équipements sont fonctionnels
- Vérifier qu'au niveau règlementaire, les sites sont conformes (ERP, ICPE, contrôles périodiques, etc.).
- Évaluer les coûts de remise en état des bâtiments et des installations et déterminer une priorisation sur deux niveaux (urgent ; pas urgent) ;

Périmètre

Le périmètre concerne :

- Le dépôt CDEM Joba
- L'agence commerciale
- Les 2 agences commerciales VELOMET' : Pompidou et Metz Centre
- Les 3 parcs relais (P+R) : Parking Relais Woippy ; Parking Relais Rochambeau ; Parking Relais Parcs des expositions
- Les 10 abris vélos sécurisés (P+V) : Parking relais de Woippy à Woippy ; Parking relais de Rochambeau à Metz ; Parking relais du Parcs des expositions à Metz ; Ile du Saulcy à Metz ; Jardin de l'Esplanade à Metz ; Gare de Metz Nord à Metz ; Avenue Louis Le Débonnaire (devant les Arènes) à Metz ; Place Charles de Gaulle (près du passage de l'Amphithéâtre) à Metz ; Place du Roi Georges à Metz ; Place Maud'Huy à Metz

Inventaire technique

L'inventaire des bâtiments, sécurité et incendie est programmé les 9 et 10 décembre 2025.

Bâtiments (hors exclusions des locaux cités dans la rubrique « périmètre »)

Un inventaire technique sur la base d'un constat visuel des ouvrages sera réalisé.

Les éléments concernés des bâtiments sont les suivants :

- Clos et couvert (façades, menuiseries extérieures, …)
- Structures (charpentes, poteaux, murs porteurs, …)
- VRD (Constat visuel d'entretien du réseau pluvial, séparateur hydrocarbures, …)

- Aménagements intérieurs (Cloisons intérieurs, plafonds, …)
- Equipements techniques bâtimentaires (chauffage, Tableaux de distribution électrique, …)

Valorisation financière

Au terme de l'inventaire, des solutions de remise en état seront proposées et valorisées de façon contradictoire.

Les solutions envisagées ne se substituent en aucun cas aux normes, règlements et DTU en vigueur.

Les travaux de remise en état ou de remplacement sont évalués.

D. Compteurs des concessionnaires (eau, gaz, électricité)

Un relevé contradictoire des compteurs d'eau, gaz et électricité sera réalisé sauf en cas de transfert automatique des contrats au 1er janvier 2026 (Electricité, Gaz).

Objectif :

Relever au dernier jour l'état de la consommation d'eau, gaz et électricité des différents sites (dépôt, agences, terminus, parking P+R, etc.).

Organisation des visites

L'ensemble des locaux et compteurs doivent être accessibles. Dans le cas contraire, des réserves seront notifiées.

Documentation

Préalablement à la visite, l'exploitant sortant et/ou l'Autorité délégante doit fournir les documents suivants :

- Liste des locaux et adresses
- Liste des points de livraison (PDL), numéro des compteurs et adresses

Inventaire technique

Le jour de la bascule, le représentant de l'exploitant sortant réalise le relevé des compteurs d'eau, électricité et gaz de l'ensemble des locaux concernés.

Cas particulier des compteurs intelligents

Tous les compteurs dont les données peuvent être télétransmises seront pris en compte mais l'exploitant entrant se réserve le droit d'aller les vérifier de façon individuelle les compteurs.

Valorisation financière

En cas de décalage temporel dans la reprise des contrats d'énergie, la somme dû par le délégataire entrant sera reversée au délégataire sortant dans le cadre de la balance des paiements et par différence avec les relevés de compteurs, au coût de la dernière facture du fournisseur.

Pièces jointes en annexe

- Fichier annexe « METZ- parc bus à expertiser »
- Fichier annexe « METZ - parc TPMR VS à expertiser »
- Fichier annexe « METZ - Forfait audit contradictoire »
- Fichier annexe « PV contrôle véhicule bascule DSP »

ANNEXE 12 – Partage des Recettes

Thème	Précisions	Action SAEML TAMM	Action SEMOP TEM / EMM	Actions TAMM/TEM le 31/12/2025
Post Paiement	- Les titres Post Paiement sont prélevés en M+1 (le 20 du mois). - La billettique fournit les validations pour ces titres. - Les fichiers de prélèvements sont générés 12 jours avant la date de prélèvement (8/01). - A partir du 1/01, la billettique fournira les prélèvements à remettre en banque via SAGE Flux Bancaires.	Au plus tard le 19/12 : on intègre le RIB de TEM dans la billettique pour que le fichier de prélèvement qui se génère 12 jours avant soit affecté au compte de TEM.	Avec l'accord préalable de l'EMM, TEM collectera et reversera les recettes générées par le Post Paiement sur la base des validations remontées pour le mois de décembre : - prélèvements en janvier 2026 - reddition février 2026	
Autres titres en prélèvement (yc CITIZ)	- Les prélèvements ont lieu le 5 de chaque mois pour les abonnements scolaires et le 10 de chaque mois pour les abonnements Liberté et Senior Permanent. - Des prélèvements peuvent être générés par la billettique en dehors de ces dates. - Les fichiers de prélèvements sont générés 12 jours avant la date de prélèvement.	Au plus tard le 19/12 : on intègre le RIB de TEM dans la billettique pour que le fichier de prélèvement qui se génère 12 jours avant soit affecté au compte de TEM. TAMM édite un arrêté des impayés (rejets de prélèvements, chèques) au 31/12 et constate une dette vis-à-vis de TEM.	TEM encaisse les impayés (rejets de prélèvement) antérieurs au 31/12 pour le compte de TAMM. Elle les reverse à l'EMM et solde ainsi sa dette vis-à-vis de TAMM => jusqu'à fin juin 2026, date de clôture de la balance des paiements.	

ANNEXE 12 – Partage des Recettes

Thème	Précisions	Action SAEML TAMM	Action SEMOP TEM / EMM	Actions TAMM/TEM le 31/12/2025
Recettes des conducteurs	Les conducteurs ont droit à une dotation initiale de : - 3 blocs de 1 voyage (25*3), soit 75 tickets (2,00€/ticket) - 4 blocs de 2 voyages (25*4), soit 100 tickets (3,50€/ticket). La dotation initiale représente une valeur totale de 500 €. Les conducteurs TPMR ont droit à une dotation initiale de : - 20 tickets 1 voyage Accelis - 20 tickets 10 voyages Accelis. La dotation initiale TPMR représente une valeur totale de 340 €.	15/11 : TAMM communique aux conducteurs la nécessité de vider leur monnaie dans les DAC pour ramener leur fonds de caisse au nominal après leur dernier service précédant le 31/12. 31/12 en fin de service : TAMM bloque les trois DAC. 31/12 : TAMM procède à un export depuis Connect CDP pour identifier les conducteurs n'ayant pas reversé leur recette dans les DAC et les montants associés. 02/01 au matin : TAMM fait vider les DAC par LOOMIS. LOOMIS reverse dans le monnayeur 6 672 € au titre du fonds de caisse racheté par TEM. TAMM fournit à TEM le justificatif de LOOMIS attestant du reversement du fonds des DAC.	02/01 au matin : TEM réouvre les DAC après le passage de LOOMIS. 02/01 : TEM transmet à TAMM l'état des recettes prélevées le 2/01 au matin par LOOMIS. TEM reverse à TAMM les recettes des conducteurs qui n'auraient pas été rendues avant le 31/12 (traité dans le cadre de la balance des paiements) et qui seraient effectivement versées par les conducteurs dans les DAC postérieurement au 31 décembre 2025 et avant le 31 janvier 2026, étant rappelé que TAMM aura rappelé la nécessité de vider leur monnaie dans les DAC pour ramener leur fonds de caisse au nominal après leur dernier service précédant le 31/12.	**TAMM et TEM valident et signent l'export des recettes conducteurs restant à récupérer avant le blocage des DAC.**
Agences commerciales	Fonds de caisse nominal des agents : 10 600 €. Rythme de collecte des recettes : tous les jours dans le coffre sécurisé.	31/12 à la fermeture : TAMM assure la clôture des recettes par agent de la journée et dépose les fonds en espèces dans le coffre sécurisé. 02/01 : LOOMIS ou TAMM modifie les paramétrages du compte sécurisé SAFEPOINT D55. 02/01 : TAMM récupère les chèques et les encaisse sur le compte TAMM.	TEM procède à la mise à jour des données TPE (n° contrat et RIB) pour assurer la continuité dès le vendredi 2/01. TEM procède à la modification de l'endossement et du n° de compte du lecteur image-chèque (VIPS).	**TAMM et TEM procèdent à l'inventaire contradictoire des fonds de caisse et des stocks de BSC/CSC/étuis des agences commerciales (2/01 au matin).**

ANNEXE 12 – Partage des Recettes

Thème	Précisions	Action SAEML TAMM	Action SEMOP TEM / EMM	Actions TAMM/TEM le 31/12/2025
Agences VELOMET'	Fonds de caisse nominal appartient à MOB D'EMPLOI Rythme de collecte des recettes : mensuellement, au début du mois suivant Les recettes VELOMET' sont propriété de TAMM jusqu'au 31/12/2025, puis reversées à l'EMM dans la reddition des recettes à compter de janvier 2026.	TAMM reçoit les informations concernant les recettes VELOMET' via le suivi des contrats de location et l'export de données de l'outil STRIPE.	TEM procède à la mise à jour des données TPE (n° contrat et RIB) pour assurer la continuité dès le vendredi 2/01.	**TAMM et TEM contrôlent la cohérence des données entre le réel et le théorique et TAMM assure la facturation des recettes de décembre.**
Dépositaires	Rappel du contexte actuel : - Les dépositaires ne disposent pas de fonds de caisse. - Dotation de titres non encodés(dotation gratuite au début de chaque contrat). - Les terminaux de vente sont la propriété de TAMM (aucun dépôt de garantie demandé au dépositaire).		Tous les dépositaires sont repris par le Nouveau délégataire. TEM reçoit les informations concernant les recettes dépositaires sur les états billettique envoyés début janvier. TEM établit les factures et avoirs aux dépositaires. Avec l'accord préalable de l'EMM, TEM collectera et reversera les recettes générées par la facturation du mois de décembre : - prélèvements en janvier 2026 - reddition février 2026	**Le réassort de début janvier 2026 ne concerne que 1/3 des dépositaires (3 tournées différentes : 1 par trimestre). TAMM et TEM valident et signent l'état des stocks des dépositaires après inventaire général du 5/01 (avec justificatifs).**

ANNEXE 12 – Partage des Recettes

Thème	Précisions	Action SAEML TAMM	Action SEMOP TEM / EMM	Actions TAMM/TEM le 31/12/2025
Autres clients (facturation différée)		TAMM établit les factures et avoirs aux clients en date du 31/12 et encaissera les règlements en 2026. Avec l'accord préalable de l'EMM, TAMM collectera et reversera les recettes générées par la facturation du mois de décembre : - prélèvements en janvier 2026 - reddition février 2026		
DAT	TAMM gère actuellement environ 80 DAT.	Avant le 31/12 : TAMM programme un passage de LOOMIS à tous les DAT pour vidage. Début janvier, TAMM édite un état des DAT généré par la billettique. Le cash non collecté sera traité par la balance des paiements, déduction faite des fonds de caisse des DAT. TAMM doit paramétrer le nouveau numéro commerçant TEM à compter du 01/01. Sinon, TAMM devra reverser à TEM les ventes encaissées pour le compte de TEM jusqu'à la date de changement.		**TAMM et TEM valident et signent l'état des DAT.** **TAMM et TEM valident et signent une liste exhaustive des fonds de caisse des DAT.**
PV et infractions	Les recettes sont propriété de TAMM jusqu'au 31/12/2025, puis reversées à l'EMM dans le nouveau contrat. Logiciel OSKAR	TAMM dresse une liste des PV émis et non réglés au 31 décembre 2025.	TEM procède à la mise à jour des données TPE (n° contrat et RIB) pour assurer la continuité dès le vendredi 2/01.	TAMM édite et fournit à TEM la liste des PV dressés en 2025, non encore transmis à l'Officier du Ministère Public,

ANNEXE 12 – Partage des Recettes

Thème	Précisions	Action SAEML TAMM	Action SEMOP TEM / EMM	Actions TAMM/TEM le 31/12/2025
			TEM trace les PV issus de la liste réglés par les contrevenants à partir du 1er janvier 2026 et en reverse les recettes à TAMM. TEM fournira à TAMM le bilan des PV payés après le 1er janvier issus de la liste transmise au 31 décembre.	précisant les PV non recouverts à date.
Stocks de billetterie	TAMM dispose d'un état du stock de billetterie et de consommables associés, à chaque fin de mois.	Un inventaire physique du stock billetterie a lieu le 5/01 (pas de mouvement entre le 31/12 et le 5/01). Au 5/01 : TAMM édite un état du stock restant avec valorisation financière, à traiter dans la balance des paiements.		**TAMM et TEM valident et signent l'état final du stock de billetterie.**
Fonds de caisse	L'organisation de l'entreprise attribue des fonds de caisse à différents canaux : - Les conducteurs - Les contrôleurs et les vérificateurs - Les agences commerciales - Les DAT - Le monnayeur des DAC		TEM rachète l'ensemble des fonds de caisse (rachat traité dans le cadre de la balance des paiements).	**TAMM et TEM valident et signent un état détaillé des fonds de caisse par catégorie (contenu à valider conjointement).**

De façon générale : TEM s'engage à fournir après le 31/12/2025 les données nécessaires permettant de consolider le bilan des résultats à fin décembre (données de validations, ventes et recettes) et toutes autres données nécessaires pour l'élaboration des rapports mensuels et annuels 2025 sous réserve d'avoir les accès nécessaires aux données historiques.

SAEML TAMM

Annexe 6

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Libellé	Matériel financé	Montant initial	Durée	Taux fixe	Début	Fin	**Remboursement anticipé**	**Solde de l'emprunt au 31/12/2025**	**VNC des biens financés au 31/12/2025**	Durée d'amortissement	Commentaires
Emprunt LCL MINIBUS 2020	Financement d'un minibus	149 150,00	6 ans	0,09%	28/02/2021	28/02/2027	**24 858**	-	**22 787**	6 ans	Remboursement des emprunts LCL par anticipation moyennant le versement d'une indemnité par l'Autorité délégante correspondant au capital restant dû, majoré des indemnités de remboursement anticipé.
Emprunt LCL 5 CITARO ART 2020	Financement de 5 véhicules articulés	1 829 750,00	12 ans	0,58%	28/11/2020	28/02/2032	**1 067 354**	-	**1 014 752**	12 ans	
Emprunt CAISSE EPARGNE CITARO 2016	Financement de 9 bus standards	2 287 440,00	12 ans	1,65%	08/12/2016	05/12/2028	-	**587 745**	**555 979**	12 ans	Transfert du capital restant dû des emprunts
Emprunt CELCA CITARO LONG 2017	Financement de 3 bus articulés	1 045 323,00	12 ans	0,90%	05/05/2017	05/05/2029	-	**297 626**	**283 110**	12 ans	
Emprunt CELCA CITARO SOLO 2017	Financement de 8 bus standards	2 028 840,00	12 ans	0,90%	05/05/2017	05/05/2029	-	**577 655**	**549 481**	12 ans	
Emprunt CELCA CITARO STD 2019	Acquisition de 3 véhicules standards	846 300,00	12 ans	1,25%	05/12/2019	05/12/2031	-	**421 875**	**410 158**	12 ans	
Emprunt CELCA CITARO ART 2019	Acquisition de 2 véhicules articulés	732 058,00	12 ans	1,25%	05/12/2019	05/12/2031	-	**366 029**	**355 863**	12 ans	
Emprunt CREDIT COOP CITARO 2015	Financement de 3 bus CITARO Standard Tranche 2	400 000,00	7 ans	0,85%	19/04/2016	19/04/2023	-	-	**114 207**	12 ans	
Emprunt CREDIT COOP CITARO 2015	Financement de 3 bus CITARO Standard Tranche 1	347 525,00	12 ans	2,50%	19/04/2016	19/04/2028	-	**169 376**			
Emprunt CREDIT COOP CITARO STD 2020	Financement de 4 bus standards CITARO hybride	1 125 280,00	12 ans	0,69%	05/12/2020	05/09/2032	-	**632 970**	**620 469**	12 ans	
Emprunt BANQUE POSTALE BUS 2021	Acquisition de 21 véhicules (14 bus articulés et 7 bus standards)	7 092 540,00	12 ans	0,46%	10/06/2021	15/06/2033	-	**4 432 838**	**4 285 639**	12 ans	
Emprunt BANQUE POSTALE CITARO 2023	Acquisition de 15 bus standards CITARO hybride	5 133 500,00	12 ans	3,99%	12/08/2024	15/08/2036	-	**4 598 760**	**4 604 761**	12 ans	
S/TOTAL Emprunts en cours							**1 092 213**	**12 084 875**	**12 817 206**		
Emprunt Caisse d'Epargne 11 TPMR 2025	Acquisition de 11 TPMR électriques	1 142 401,26	6 ans	50% à 2,8% + 50% à 3,4%				**1 142 401**	**1 142 401**	6 ans	Livraison des véhicules et déblocage de l'emprunt avant le 31/12/2025
Emprunt CAISSE D'EPARGNE 4 E-CENTRO 2025	Acquisition de 4 E-Centro électriques	1 238 600,00	6 ans	50% à 2,8% + 50% à 3,4%				**1 238 600**	**1 238 600**	6 ans	
S/TOTAL Emprunts mis en place fin 2025								**2 381 001**	**2 381 001**		

NOISY LE GRAND CEDEX, le 04/08/2025

OSC CREDITS ENT NOISY
CS 90010
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

TRANSPORTS DE L AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE
ERNEST JOBA
10 R INTENDANTS J ET E JOBA
57050 METZ

Vos contacts :
- par courrier : Mylene BAVAY
- par fax : 0237327229
Notre référence : 25209-0091144-01
Agence : 07025 Compte : 08572 466341Y
Emprunteur : **TRANSPORTS DE L AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE**

Dossier Prêt 20904594 consenti le 28/02/2020

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du **28/07/2025** nous vous informons qu'il reste à nous devoir, au titre de l'opération détaillée ci-dessus, et après paiement de l'échéance du **28/08/2025**, la somme de :

- capital restant dû	31 072,98 €
- indemnités de remboursement anticipé	5,59 €
- montant régularisation d'intérêts	7,15 €
- intérêts différés remboursés	0,70 €

Le montant à nous devoir au 28/11/2025 s'élève donc à (**sauf erreur ou omission**): **31 086,42 €**

Ce montant vous est communiqué sous réserve que les échéances se présentant au paiement avant le remboursement du prêt soient honorées.

D'autre part, nous vous demandons de comprendre dans votre règlement la somme de **0,06 €** par jour qui représente le montant des intérêts au taux du prêt, à compter du **29/11/2025** jusqu'à parfait paiement (réception des fonds)

Le bénéfice du présent décompte est maintenu dans la mesure où, le règlement nous parviendra au plus tard le **16/02/2026.** Une réception ultérieure à cette date entraînerait le calcul et la perception d'une échéance supplémentaire.

Nous restons à votre disposition, et, prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Prénom NOM
Fonction du signataire

PROJILON

NOISY LE GRAND CEDEX, le 04/08/2025

OSC CREDITS ENT NOISY
CS 90010
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

TRANSPORTS DE L AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE
ERNEST JOBA
10 R INTENDANTS J ET E JOBA
57050 METZ

Vos contacts :
- par courrier : Mylene BAVAY
- par fax : 0237327229
Notre référence : 25216-0078564-64
Agence : 07025 Compte : 08572 466341Y
Emprunteur : **TRANSPORTS DE L AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE**

Dossier Prêt 20974121 consenti le 10/12/2020

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du **28/07/2025** nous vous informons qu'il reste à nous devoir, au titre de l'opération détaillée ci-dessus, et après paiement de l'échéance du **10/09/2025**, la somme de :

- capital restant dû	1 105 473,99 €
- indemnités de remboursement anticipé	3 575,64 €
- intérêts différés	1 851,67 €

Le montant à nous devoir au 10/12/2025 s'élève donc à (**sauf erreur ou omission**): **1 110 901,30 €**

Ce montant vous est communiqué sous réserve que les échéances se présentant au paiement avant le remboursement du prêt soient honorées.

D'autre part, nous vous demandons de comprendre dans votre règlement la somme de **19,86** € par jour qui représente le montant des intérêts au taux du prêt, à compter du **11/12/2025** jusqu'à parfait paiement (réception des fonds)

Le bénéfice du présent décompte est maintenu dans la mesure où, le règlement nous parviendra au plus tard le **02 03 2026.** Une réception ultérieure à cette date entraînerait le calcul et la perception d'une échéance supplémentaire.

Nous restons à votre disposition, et, prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Prénom NOM
Fonction du signataire

PROJECTION

Catégorie de biens	Typologie de biens	VNC	Mode de financement	Commentaires	
A	Billettique	-	Emprunts C1	Retour gratuit à l'Eurométropole	
A	SAEIV	-	Emprunts C2	A sortir des immobilisations TAMM car renouvelé en 2024	
A	Matériel roulant	12 817 206	Emprunts C3	Reprise des emprunts par l'Eurométropole	
A	Bâtiment Joba	-	Rémunération C4	Avenant 3 - Retour gratuit à l'Eurométropole	
A	Matériel roulant	1 504 292	Subvention	Retour gratuit à l'Eurométropole	
A	Vélos	56 451	Subvention	Retour gratuit à l'Eurométropole	
A	Bornes de rechargement minibus	5 255	Subvention	Retour gratuit à l'Eurométropole	
A	Bâtiments Joba	80 525	Délégataire		
A	Vélos	46 141	Délégataire		
A	Agence VELOMET'	292 751	Délégataire		
A	Poteaux d'arrêt	10 923	Délégataire		
A	BIV	75 181	Délégataire		
A	Bornes de rechargement VL	39 389	Délégataire		857 837
A	Matériel embarqué	51 359	Délégataire		
A	Points Hauts	24 262	Délégataire		
A	SAEIV	66 471	Délégataire		
A	Véhicules utilitaires	157 563	Délégataire		
A	Aménagements divers	6 451	Délégataire		
A	P+V	6 821	Délégataire		
TOTAL A		15 241 042			
TOTAL B	Autres biens	253 307	Délégataire		
TOTAL A et B		15 494 349			

Étiquettes de lignes	Somme de Valeur Acquisition	Somme de VNC FIN N
A	**39 774 604**	**15 241 042**
C1	**6 105 475**	**-**
BILLETTIQUE	6 105 475	-
C2	**3 640 669**	**-**
SAEIV	3 640 669	-
C3	**23 711 788**	**12 817 206**
MATERIEL ROULANT	23 711 788	12 817 206
C4	**247 581**	**-**
BATIMENT JOBA	247 581	-
Subvention	**4 300 668**	**1 565 998**
BORNES DE RECHARGEMENT	32 207	5 255
MATERIEL ROULANT	4 086 617	1 504 292
VELOS	181 844	56 451
(vide)	**1 768 423**	**857 837**
AGENCE VELOMET'	443 930	292 751
AMENAGEMENTS DIVERS	15 135	6 451
BATIMENT JOBA	139 737	80 525
BIV	103 001	75 181
BORNES DE RECHARGEMENT VL	53 258	39 389
MATERIEL EMBARQUE	91 440	51 359
MATERIEL ROULANT	154 853	-
P+V	8 788	6 821
POINTS HAUTS	50 090	24 262
POTEAUX D'ARRET	33 860	10 923
SAEIV	93 650	66 471
VEHICULES UTILITAIRES	240 247	157 563
VELOS	340 434	46 141
B	**3 942 500**	**253 307**
(vide)	**3 942 500**	**253 307**
(vide)	3 942 500	253 307
NC	**25 300**	**-**
Total général	**43 742 404**	**15 494 349**

Bien - Code	Bien - Intitulé	Date de Mise en service	Intitulé Tiers	Amort. Eco - Durée amortissement	Valeur Acquisition	Financement	VNC FIN N	Catégorie A ou B	Commentaire
00008	LICENCE WIN RMT DSKTP SRVCS CAL	01/09/2012	INSIGHT	3	876,60		-	B	
00009	LICENCE BDD SQL SVR STD 2012	01/09/2012	INSIGHT	3	620,52		-	B	
00010	LICENCE WIN SVR CAL 2008	01/09/2012	INSIGHT	3	302,40		-	B	
00011	LICENCE WIN/BDD SQL CAL 2012	01/09/2012	INSIGHT	3	2 165,40		-	B	
00012	LICENCE SERVEUR WIN SVR STD 2008 R2 WSP	01/09/2012	INSIGHT	3	21,41		-	B	
00013	LICENCE SERVEUR BDD SQL SVR STD 2012 FR	01/09/2012	INSIGHT	3	21,41		-	B	
00014	LICENCE SERVEUR BDD SQL SVR STD 2008 FR	01/09/2012	INSIGHT	3	21,41		-	B	
00015	LICENCE WINDOWS SERVER	01/10/2012	LOCABUREAU	3	151,45		-	B	
00018	LICENCE WINDOWS SERVER	01/11/2012	LOCABUREAU	3	914,71		-	B	
00022	VALISE DIAGNOSTIC MULTIDIAG MOBILE 2 VL/VU	01/01/2013	TOUT POUR AUTO	5	4 985,00		-	B	
00023	PONT 6 COLONNES SEFAC 1200M82 SV400V 8.2T	01/01/2013	SEFAC	5	19 002,00		-	B	
00024	TRAVERSE FOSSE SEFAC VERIN ELEVATEUR POLE MECANIQUE	01/01/2013	SEFAC	5	11 065,00		-	B	
00025	ACHAT LAME + SALEUSE	01/01/2013	EURO SERVICES BUS	5	28 730,00		-	B	
00026	+ 1 Cuve 1500L galvanisée	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	5	1 167,36		-	B	
00029	+ 1 servante ateliers avec 136 outils	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	5	536,28		-	B	
00033	+ 3 Servantes ateliers équipées	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	5	5 873,86		-	B	
00043	CANON A AIR CHAUD MOBILE FIOUL ROUGE	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	1 311,65		-	B	
00058	REMISE EN PEINTURE 620BKC57 STANDARD AGORA 0503	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	5 000,00		-	NC	SORTI
00059	REMISE EN PEINTURE 805BNK57 STANDARD CITELIS LINE 0610	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	5 000,00		-	NC	SORTI
00060	REMISE EN PEINTURE 86BWN57 MIDIBUS CITARO 0892	01/09/2012	BUSTRONIC	2	4 400,00		-	A	MATERIEL ROULANT
00061	REMISE EN PEINTURE 614BKC57 STANDARD AGORA 0502	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	5 000,00		-	NC	SORTI
00062	REMISE EN PEINTURE 623BKC57 STANDARD AGORA 0501	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	5 300,00		-	NC	SORTI
00063	REMISE EN PEINTURE 617BKC57 STANDARD AGORA 0504	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	5 000,00		-	NC	SORTI
00064	REMISE EN PEINTURE 84BWN57 MIDIBUS CITARO 0891	01/09/2012	MAINTENANCE ET CARROSSERIE SERVICES	2	3 800,00		-	A	MATERIEL ROULANT
00065	+ 1 Minibus Citroën Jumper Modulis City	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	7	45 602,75		-	A	MATERIEL ROULANT
00066	+ 1 Minibus TPMR	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	2	277,78		-	A	MATERIEL ROULANT
00067	CAMION DEPANNAGE VOLVO VU60 OCCA BR-214-WK	01/01/2013	GARAGE SPANNAGEL	11	125 000,00		-	B	
00068	OUVRE LETTRE IM16	01/11/2012	NEOPOST FRANCE	5	1 340,00		-	B	
00110	+ 2 postes de travail	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	9,29		-	B	
00112	+ 1 angle de liaison	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	4,15		-	B	
00113	+ 2 coffres mobiles 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	9,08		-	B	
00114	+ 2 départs avec fonds gris	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	17,60		-	B	
00115	+ 2 coffres mobiles 2 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	9,08		-	B	
00116	+ 1 poste informatique gris	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	4,79		-	B	
00117	+ boîtes aux lettres conducteurs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	268,31		-	B	
00118	+ 1 armoire portes coulissantes	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	48,62		-	B	
00119	+ 1 jeu de 2 tablettes pour armoire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	4,31		-	B	
00120	+ 3 tables de bureau ECO gris	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	40,87		-	B	
00124	+ 1 bureau 160 cm Noyer Mogano	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	20,85		-	B	
00125	+ 1 bureau 80 cm Noyer Mogano	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	16,20		-	B	
00126	+ 1 angle de liaison 90 cm Mogano	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	11,85		-	B	
00127	+ 1 caisson mobile 3T Noyer Mogano	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	20,25		-	B	
00128	+ 1 caisson mobile 2T Noyer Mogano	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	22,35		-	B	
00131	+ 1 caisson ht bureau 80 cm merisier Cambridge	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	49,80		-	B	
00132	+ 1 caisson ht bureau 60 cm merisier Cambridge	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	33,80		-	B	
00134	+ 1 caisson mobile 2T Merisier Cambridge	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	37,29		-	B	
00135	+ 1 bureau compact RT gauche PP merisier Cambridge	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	45,62		-	B	
00136	+ 1 armoire budget gris claire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	42,25		-	B	
00137	+ 1 crédence 2 tiroirs beige	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	75,83		-	B	
00139	+ 1 armoire portes coulissantes	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	56,23		-	B	
00140	+ 1 armoire portes coulissantes	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	35,98		-	B	
00141	+ 1 armoire haute Beige ELAN	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	119,70		-	B	
00142	+ 1 caisson jaut Bureau 3T Gris clair	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	89,11		-	B	
00146	+ 1 caisson ht bureau PR Compact	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	110,52		-	B	
00147	+ 1 bureau eco system 140 cm	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	85,18		-	B	
00148	+ 1 armoire haute Noyer eco system	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	121,92		-	B	
00149	+ 1 armoire haute Noyer eco system	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	121,92		-	B	
00150	+ 1 armoire mi hauteur Tulipier Cambridge	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	58,58		-	B	
00151	+ 1 armoire à Rideaux	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	205,62		-	B	
00153	+ 2 caissons roulants 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	184,58		-	B	
00154	+ 1 bureau merisier 1200x800	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	102,71		-	B	
00155	+ 1 plan de liaison	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	54,83		-	B	
00156	+ 1 bureau merisier 1400x800	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	104,58		-	B	
00157	+ 1 bureau merisier 800x800	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	97,08		-	B	
00158	+ 1 rayonnage haut gris modernity	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	101,57		-	B	
00160	+ 1 plan compact Ergot	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	100,30		-	B	

00161	+ 1 caisson roulants 1 tiroir	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	93,50	-	B
00162	+ 1 plan rectangulaire avec pieds	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	91,37	-	B
00164	+ 1 armoire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	152,00	-	B
00165	+ 1 plan rectangulaire avec pieds	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	119,22	-	B
00166	+ 1 bureau 800x600	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	68,87	-	B
00167	+ 1 bureau 800x600	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	68,87	-	B
00170	+ 1 caisson mobile 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	91,20	-	B
00171	+ 1 tirette clavier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	60,56	-	B
00172	+ 2 Vitrines Comité d'Entreprise	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	539,00	-	B
00173	+ 1 armoire à Rideaux	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	192,66	-	B
00174	+ étagère	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	146,91	-	B
00175	+ modification support imprimantes Espace Bus	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	781,67	-	B
00178	+ 1 armoire à Rideaux	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	220,10	-	B
00179	+ 1 bureau mobilier merisier Quito	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	295,24	-	B
00180	+ 1 Armoire économique beige	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	117,00	-	B
00182	+ 1 Plan de travail 140 x 80	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	172,05	-	B
00183	+ 1 Angle de liaison 90°	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	76,17	-	B
00184	+ 1 Plan de travail Retour 120 x 80	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	164,59	-	B
00185	+ 1 Plan de travail 120 x 80	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	164,59	-	B
00186	+ 1 Caisson mobile 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	125,70	-	B
00187	+ 1 Ensemble rangement	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	646,07	-	B
00190	+ 1 Armoire PC 100x90	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	113,75	-	B
00191	+ 1 Départ rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	98,09	-	B
00192	+ 3 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	233,05	-	B
00193	+ 1 Armoire Haute	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	195,65	-	B
00197	+ 1 Départ rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	141,37	-	B
00198	+ 3 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	337,12	-	B
00199	+ 1 Départ rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	143,81	-	B
00200	+ 1 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	121,69	-	B
00201	+ 1 Départ rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	143,81	-	B
00202	+ 3 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	342,94	-	B
00203	+ 3 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	344,87	-	B
00204	+ 3 Suivant rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	344,87	-	B
00205	+ rayonnage modulaire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	247,50	-	B
00206	+ 1 Armoire monobloc 198 x 120	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	295,17	-	B
00207	+ 1 caisson	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	321,42	-	B
00208	+ 1 Top de caisson	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	60,96	-	B
00209	+ 1 rehausse	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	128,52	-	B
00210	+ 1 retour de bureau	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	101,85	-	B
00211	+ 1 Armoire métallique	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	241,69	-	B
00212	+ 1 table	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	218,25	-	B
00213	+ 1 Caisson mobile 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	193,19	-	B
00214	+ 1 fauteuil Callipso noir	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	306,36	-	B
00215	+ 1 bureau manager	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	249,77	-	B
00216	+ 1 retour manager	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	157,62	-	B
00217	+ 1 table ronde noire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	181,87	-	B
00218	+ 1 caisson	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	51,45	-	B
00219	+ 1 Caisson 3 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	194,37	-	B
00220	+ 1 support pour UC	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	38,30	-	B
00222	+ 1 Caisson 2 tiroirs	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	128,62	-	B
00224	+ 1 retour de bureau 100 x 60	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	77,17	-	B
00225	+ 1 bureau 180 x 120	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	208,66	-	B
00227	+ 1 Armoire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	185,00	-	B
00228	+ 1 Armoire	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	166,67	-	B
00229	+ 1 Bibliothèque	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	116,67	-	B
00230	+ 1 Vitrine fond liège	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	441,13	-	B
00231	+ 1 Bahut bas merisier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	337,13	-	B
00232	+ 1 Caisson merisier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	316,33	-	B
00233	+ 1 Rayonnage bas merisier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	143,00	-	B
00234	+ 1 Bibliothèque merisier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	397,80	-	B
00235	+ 1 bureau merisier retour38512,83	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	333,67	-	B
00236	+ 1 Rayonnage haut merisier	01/01/2012	RACHAT IMMO TCRM	1	221,00	-	B
00237	Microsoft Windows 7 (Qté 10)	01/03/2013	LOCABUREAU	2	1 350,00	-	B
00244	Réservoir stockage Gazole	01/06/2013	APIE	5	496,00	-	B
00245	Station distribution Gazole	01/06/2013	APIE	5	430,00	-	B
00246	Réaménagement Espace Mobilité	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	11	34 550,00	-	B
00247	Réaménagement Espace Mobilité	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	11	67 507,53	-	B
00248	Réaménagement Espace Mobilité	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	11	161 737,53	-	B
00249	Réaménagement Espace Mobilité	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	11	115 811,04	-	B
00250	Etagères supplémentaires Magasin	01/06/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	10	3 652,00	-	B
00251	Rayonnages pour archives	01/06/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	10	1 769,00	-	B

00252	Rayonnages pour archives	01/06/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	10	2 423,00	-	B	
00254	Installations téléphoniques VOLP + DECT	01/06/2013	INEO DIGITAL NORD EST	10	14 156,33	-	B	
00255	PARCOURS Signalisation CDEM	01/06/2013	SERVI-SIGN	10	1 867,00	-	B	
00256	PARCOURS Signalisation CDEM	01/06/2013	SERVI-SIGN	10	14 134,00	-	B	
00257	Installations téléphoniques VOLP + DECT	01/06/2013	INEO DIGITAL NORD EST	10	27 608,36	-	B	
00258	Pose Etagères supplémentaires magasin	01/08/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	10	1 873,00	-	B	
00259	Extension réseau air comprimé	01/08/2013	TOUT POUR AUTO	10	2 195,00	-	B	
00260	Equipement Matériel Incendie	01/09/2013	ALTOFEU	10	1 204,98	-	B	
00261	Marquage et pose panneaux parcours batiment	01/09/2013	SERVI-SIGN	10	5 882,70	-	B	
00262	Rayonnages pour archives	01/11/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	10	1 446,10	-	B	
00263	Pose rail ADC pour Mettis GC pour 2 nacelles	01/12/2013	DEMATHIEU ET BARD CONSTRUCTIONS	5	37 700,88 C4	-	A	BATIMENT JOBA
00264	Equipement Matériel Incendie	01/10/2013	ALTOFEU	10	841,43	-	B	
00265	Fabrication de garde-corps poste de garde	01/12/2013	SERVI-SIGN	10	6 220,00	-	B	
00266	Kit levage BHNS / vérins encastrés JAB	01/12/2013	TOUT POUR AUTO	10	20 830,00 C4	-	A	BATIMENT JOBA
00267	Equipement Matériel Incendie	01/10/2013	ALTOFEU	10	642,42	-	B	
00268	Installations téléphoniques VOLP + DECT	01/06/2013	INEO DIGITAL NORD EST	10	6 070,92	-	B	
00269	Création ouverture en Toiture pour c	01/12/2013	DEMATHIEU ET BARD CONSTRUCTIONS	10	5 975,80	-	B	
00270	Escabeau du type passerelle	01/03/2013	DISTEL	8	2 110,00	-	B	
00271	Chariot sur roulettes	01/03/2013	ORESA - GROUPE CADDIF	8	884,00	-	B	
00272	Pompe à membrane Samoa	01/06/2013	TOUT POUR AUTO	8	4 175,00	-	B	
00273	2 NACELLES CISEAU SIMPLE CAT 3A TABLE ELEVATRICE ADC 6500X1000	01/12/2013	ADC FAYAT GROUP	8	167 050,00 C4	-	A	BATIMENT JOBA
00274	Bac de fosse de vidange SAMOA POLE MECANIQUE	01/08/2013	TOUT POUR AUTO	8	1 100,00	-	B	
00275	Poteaux provisoires Rousseau PARCOURS	01/12/2013	KEOLIS DIJON	8	4 500,00	-	B	
00278	Montage cloison local parcours	01/06/2013	CANON PHILIPPE	10	4 280,00	-	B	
00279	Alimentation valideurs gares SNCF	01/10/2013	SNCF - GARES ET CONNEXIONS	10	14 322,00	-	B	
00280	Création d'une dalle de lavage	01/12/2013	TRABET LORRAINE	10	22 000,00 C4	-	A	BATIMENT JOBA
00281	Equipement vidéo bus agora	01/05/2013	SEIPRA	10	6 510,95	-	A	MATERIEL ROULANT
00282	Installation de video	01/06/2013	INEO INFRACOM SNC	10	3 240,00	-	A	MATERIEL ROULANT
00283	Forfait instalaltion antenens	01/06/2013	INEO INFRACOM SNC	10	7 290,00	-	A	MATERIEL ROULANT
00284	Forfait instalaltion hauts parleurs	01/06/2013	INEO INFRACOM SNC	10	4 860,00	-	A	MATERIEL ROULANT
00285	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00286	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00287	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00288	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	4 196,16	-	A	MATERIEL ROULANT
00289	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00290	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	4 196,16	-	A	MATERIEL ROULANT
00291	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00292	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00293	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	4 196,16	-	A	MATERIEL ROULANT
00294	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	4 196,16	-	A	MATERIEL ROULANT
00295	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00296	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	5 037,67	-	A	MATERIEL ROULANT
00297	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	4 196,16	-	A	MATERIEL ROULANT
00298	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	3 725,96	-	A	MATERIEL ROULANT
00299	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	3 725,96	-	A	MATERIEL ROULANT
00300	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	3 725,96	-	A	MATERIEL ROULANT
00301	Ensemble complet 3 girouettes + commande pour 1 bus	01/04/2013	HANOVER	10	3 725,96	-	A	MATERIEL ROULANT
00303	Antivols à clés pliants	01/07/2013	ARCADE CYCLES	5	1 134,00	-	A	VELOS
00304	VELO ASSISTANCE ELECTRIQUE FOLDING BLEU	01/07/2013	ARCADE CYCLES	5	4 900,00	-	A	VELOS
00305	VELO ASSISTANCE ELECTRIQUE FOLDING VERT	01/07/2013	ARCADE CYCLES	5	4 900,00	-	A	VELOS
00307	RENAULT MASTER DEPANNAGE VU62 CX-252-KP	01/11/2013	RENAULT RETAIL GROUP	5	17 760,00	-	B	
00308	Défibrilateur	01/12/2013	D-FIBRILLATEUR	10	1 734,20	-	B	
00322	Baie brassage	01/04/2013	LOCABUREAU	3	3 900,00	-	B	
00325	Baie brassage	01/06/2013	LOCABUREAU	3	2 007,00	-	B	
00334	CABLE 15M BRASSAGE FO POUR CISCO CAB-SMF-LC-SC-15M-YE	01/06/2013	CURVATURE	3	600,00	-	B	
00335	6 switchs CISCO WS-C2960G-48TC	01/06/2013	CURVATURE	3	9 000,00	-	B	
00336	Ens. De Module SFP 1000BASE CISCO GLC-LH-SM-NHR	01/06/2013	CURVATURE	3	3 200,00	-	B	
00337	Ens. de Switch CISCO Catalist 6500 WS-X6704-10GE	01/06/2013	CURVATURE	3	5 000,00	-	B	
00338	Ens. de Switch CISCO Catalist 3560 WS-C3560-48PS-E	01/06/2013	CURVATURE	3	5 100,00	-	B	
00348	Achat du système SAEIV 2013	01/12/2013	METZ METROPOLE	10	3 500 000,00 C2	-	A	SAEIV
00349	Achat du système BILLETTIQUE 2013	01/10/2013	METZ METROPOLE	10	5 153 480,78 C1	-	A	BILLETTIQUE
00350	Mobilier salle modulable	01/06/2013	MAJENCIA	10	4 362,08	-	B	
00351	Mobilier salle réunion	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 849,92	-	B	
00352	Mobilier salle réunion	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 849,92	-	B	
00353	Mobilier salle réunion	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 849,92	-	B	
00354	Mobilier bureau	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 915,36	-	B	
00355	Mobilier bureau	01/06/2013	MAJENCIA	10	924,20	-	B	
00356	Mobilier bureau compta	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B	
00357	Mobilier bureau administ,billettique	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B	
00358	Mobilier bureau rsi	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B	
00359	Mobilier bureau formation	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B	

00360	Mobilier bureau paie	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 487,94	-	B
00361	Mobilier bureau secrétariat	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B
00362	Mobilier bureau accueil	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 915,36	-	B
00363	Mobilier bureau adjoint	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B
00364	Mobilier bureau compta	01/06/2013	MAJENCIA	10	3 631,55	-	B
00365	Mobilier bureau sécurité	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B
00366	Mobilier bureau secrétariat	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,58	-	B
00367	Mobilier bureau études	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 789,92	-	B
00368	Mobilier bureau formation	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 915,36	-	B
00369	Mobilier bureau compta	01/06/2013	MAJENCIA	10	957,68	-	B
00370	Mobilier bureau communication	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 915,36	-	B
00371	Mobilier bureau juridique	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 487,94	-	B
00372	Mobilier bureau responsable	01/06/2013	MAJENCIA	10	1 222,81	-	B
00373	Mobilier bureau informatique	01/06/2013	MAJENCIA	10	3 323,24	-	B
00374	Bras support écran plat	01/06/2013	MAJENCIA	10	652,96	-	B
00375	Support unité centrale	01/07/2013	MAJENCIA	10	810,42	-	B
00376	Banque accueil Milea	01/07/2013	MAJENCIA	10	1 216,77	-	B
00377	Support unité centrale	01/07/2013	MAJENCIA	10	62,34	-	B
00378	Bras support écran	01/07/2013	MAJENCIA	10	328,00	-	B
00379	Caisson mobile Klea 2 tiroirs	01/07/2013	MAJENCIA	10	216,22	-	B
00380	Tablette porte sac	01/07/2013	MAJENCIA	10	355,04	-	B
00381	Armoires de congélation	01/06/2013	MENUISERIE DE L'EST	8	2 997,00	-	B
00382	Armoire 2 cases	01/06/2013	ANJOU TOLERIE	10	1 828,58	-	B
00383	Plan serenis ovale 2200	01/06/2013	MAJENCIA	10	326,44	-	B
00384	Lot 4 chaises Silla	01/06/2013	MAJENCIA	10	575,68	-	B
00385	Pied tube de soutien	01/06/2013	MAJENCIA	1	2,32	-	B
00386	Mobilier diagora accueil	01/06/2013	MAJENCIA	10	2 160,31	-	B
00387	Meuble casiers chauffeurs	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	2 579,01	-	B
00388	Panneau mélaminé	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	1 242,02	-	B
00389	Plan travail informatique	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	643,99	-	B
00390	Panneau mélaminé	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	702,47	-	B
00391	Comptoir + meuble bas	01/06/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	3 728,54	-	B
00392	Coffre fort classe III	01/08/2013	GUNNEBO	10	4 886,00	-	B
00393	Banc central acier	01/07/2013	ANJOU TOLERIE	10	730,99	-	B
00394	Fauteuil All bondai noir	01/07/2013	MAJENCIA	10	1 254,82	-	B
00395	Fauteuil All bondai noir	01/07/2013	MAJENCIA	10	896,30	-	B
00396	Casiers	01/08/2013	FLUCKLINGER AGENCEMENT	10	2 541,55	-	B
00397	Prestation service	01/07/2013	MAJENCIA	10	350,00	-	B
00398	Tablettes PC Formation	01/08/2013	TSR INTERNATIONAL	5	2 400,00	-	B
00399	Fauteuil All	01/10/2013	MAJENCIA	10	1 792,60	-	B
00400	Bureau Quad sans obturationj	01/11/2013	MAJENCIA	10	322,76	-	B
00401	Fauteuil de travail	01/11/2013	MAJENCIA	10	354,86	-	B
00402	Meuble bas rideau	01/11/2013	MAJENCIA	10	287,46	-	B
00403	Lot 4 chaises Silla	01/12/2013	MAJENCIA	10	143,92	-	B
00404	Table réunion 12 personnes	01/12/2013	MAJENCIA	10	228,00	-	B
00405	Lot 4 chaises Silla	01/12/2013	MAJENCIA	10	143,92	-	B
00406	Table réunion 8 personnes	01/12/2013	MAJENCIA	10	164,38	-	B
00407	Lot 4 chaises Silla	01/12/2013	MAJENCIA	10	143,92	-	B
00408	Lot 4 chaises Silla	01/12/2013	MAJENCIA	10	143,92	-	B
00409	Lot 4 chaises Silla	01/12/2013	MAJENCIA	10	143,92	-	B
00410	Porte manteau noir	01/12/2013	MAJENCIA	10	72,00	-	B
00412	Licence Windows 7 + support	01/06/2014	INSIGHT	2	2 066,25	-	B
00414	Licence WINATEL + SIGNALER	01/07/2014	ROUXEL INFORMATIQUE	3	7 500,00	-	B
00416	LICENCES DNS (PORTAIL + PILOT + CONN)	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	16 000,00	-	B
00417	MICROSOFT WINDOWS SERVER CAL 2012	01/12/2014	INSIGHT	2	2 451,00	-	B
00418	LICENCE MS SQL CARLRUNTIME	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	2 250,00	-	B
00419	LICENCE SQL SERVER 2008	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	650,00	-	B
00420	LICENCE TALENTIA CPM CONTRIBUTE	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	2 100,00	-	B
00421	LICENCE TALENTIA CPM ADMIN	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	14 000,00	-	B
00422	INTERFACE FACTURES WINATEL ARCOLE	01/12/2014	ROUXEL INFORMATIQUE	2	2 550,00	-	B
00423	MODIFIER SIGNALER	01/12/2014	ROUXEL INFORMATIQUE	2	9 350,00	-	B
00425	PRESTATION CPM	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	2 000,00	-	B
00426	SAP BUSINESS OBJECTS B.I. PLATF	01/12/2014	INSIGHT	2	4 188,90	-	B
00427	SAP BUSINESS OBJECTS WEB INTELL.	01/12/2014	INSIGHT	2	1 208,35	-	B
00428	PRESTATION MISE EN CONFORMITE	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	4 700,00	-	B
00429	PRESTATION DSN - EXECUTIVE	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	9 270,00	-	B
00430	VIRTUALISATION REINSTALLATION ARCOLE	01/01/2015	TALENTIA SOFTWARE	2	6 440,00	-	B
00431	LICENCE ORACLE WEVTIERS	01/12/2014	TALENTIA SOFTWARE	2	1 580,00	-	B
00432	DEPORTS CABLE ANAL CORDIAL FIBRES OPTIQUES	01/02/2014	ROIRET TRANSPORT	10	39 007,06	-	B
00433	RAYONNAGE A PALETTES SCE MECANIQUE	01/04/2014	ORESA - GROUPE CADDIF	10	1 268,00	-	B
00434	COLONNE PRIMAIRE SEFAC 8.2T	01/04/2014	SEFAC	10	6 701,00	-	B

00435	COLONNE SECONDAIRE SEFEC 8.2T	01/04/2014	SEFAC	10	5 185,00	-	B	
00437	NACELLE AUTOMOTRICE 3B BLANCHE OCCAS	01/05/2014	DISTEL	10	12 380,00	-	B	
00438	ETABLI PLATEAU BOIS	01/06/2014	TOUT POUR AUTO	5	967,14	-	B	
00439	STABIROUL SPECIAL EN ALU CAROSSERIE	01/06/2014	DISTEL	8	6 330,00	-	B	
00440	PLATEFORME TRAVAIL IKSTEL CAROSSERIE	01/06/2014	DISTEL	8	2 086,00	-	B	
00441	GERBEUR ELECTRIQUE FENWICK L12	01/09/2014	FENWICK-LINDE	5	7 315,00	-	B	
00442	SERVANTES 7 TIROIRS AVEC PLATEAU	01/12/2014	OUTILACIER	5	14 209,14	-	B	
00443	PANNEAUX INFO LAVAGES	01/12/2014	CENTAURE SYSTEMS	5	3 390,00	-	B	
00444	EQUIPEMENT SERVANTE	01/03/2014	TOUT POUR AUTO	5	1 183,05	-	B	
00445	STATION CLIMATISATION ROBINAIR MAGASIN	01/09/2014	TOUT POUR AUTO	5	3 295,00	-	B	
00447	ALIMENTATION VALIDEUR GARE	01/02/2014	SNCF - GARES ET CONNEXIONS	10	2 914,00	-	B	
00448	RENAULT KANGOO EXPRESS VU63 BS-149-LB	01/03/2014	Keos	4	7 999,87	-	B	
00452	CISCO 2504 LICENCE	01/05/2014	GROUPE SOLFI	3	1 445,00	-	B	
00454	ROUTEUR ASA 5515-X	01/05/2014	GROUPE SOLFI	3	1 785,00	-	B	
00455	PDA LASER & ACCESSOIRES GMAO WINATEL	01/07/2014	ROUXEL INFORMATIQUE	3	1 977,00	-	B	
00458	ACPTE SITUAT 7 MARCHE BILLETT. INFRA CABLAGE BHNS	01/12/2014	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	9	270 354,35 C1	-	A	BILLETTIQUE
00459	ACPTE SITUAT 7 MARCHE BILLETT. INFRA CABLAGE BHNS	01/12/2014	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	9	2 792,25 C1	-	A	BILLETTIQUE
00460	ACPTE SITUAT 7 MARCHE BILLETT. INFRA CABLAGE BHNS	01/12/2014	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	9	7 142,95 C1	-	A	BILLETTIQUE
00477	LIEN P+R - SAEIV	01/01/2015	ROIRET TRANSPORT	9	9 896,92 C2	-	A	SAEIV
00478	CENTRE RELATION CLIENT CRC ASSISTANCE PASS VIE QUOTIDIENNE	01/01/2015	KISIO SERVICES & CONSULTING	9	12 527,75 C1	-	A	BILLETTIQUE
00479	ACPTE SITUAT 7 MARCHE BILLETT. INFRA CABLAGE BHNS	01/12/2014	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	9	16 124,34 C1	-	A	BILLETTIQUE
00481	CHAISE VISITEUR MULTI NOIR	01/01/2014	MAJENCIA	10	681,00	-	B	
00482	2 ARMOIRES 2 CASES	01/03/2014	ANJOU TOLERIE	10	457,14	-	B	
00483	ARMOIRE INFORMATIQUE	01/05/2014	ORESA - GROUPE CADDIF	10	1 373,54	-	B	
00484	Mise en corformité Spécifiques Talentia	01/04/2015	TALENTIA SOFTWARE	2	500,00	-	B	
00485	Réinstallation Talentia nouvel environnement	01/04/2015	TALENTIA SOFTWARE	2	2 760,00	-	B	
00486	MAJ Sage Moyens Paiements-Etats fiscaux	01/05/2015	ALLIANCES	2	936,00	-	B	
00487	Migration BO	01/05/2015	SIGMA	2	5 000,00	-	B	
00488	Logiciel Douchette Winatel	01/05/2015	ROUXEL INFORMATIQUE	2	500,00	-	B	
00491	Licence VMWARE VSPJHERE	01/08/2015	INSIGHT	2	1 694,84	-	B	
00492	Teamviewer 10 corporate unlimit	01/08/2015	INSIGHT	2	2 412,88	-	B	
00498	Licence Visio Standard	01/11/2015	INSIGHT	2	363,04	-	B	
00499	Mindjet Mindmanager v15	01/11/2015	INSIGHT	2	335,88	-	B	
00503	DSN Phase 3	01/12/2015	TALENTIA SOFTWARE	2	4 000,00	-	B	
00504	Automatisation Portes Ateliers	01/05/2015	TECHNI-PORTES	10	5 219,05	-	B	
00505	Création couloir anti dérapant Atelier	01/08/2015	NICOLETTA INDUSTRIE	10	2 046,60	-	B	
00506	Pose compteur eau Sttion lavage	01/09/2015	E.G.C.	10	1 250,00	-	B	
00507	Pose Horloge ventialteur extracteur magasin + prises	01/09/2015	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	10	1 530,38	-	B	
00508	Réfection station traitement eaux	01/11/2015	GULDAGIL	10	2 036,00	-	B	
00509	Alimentation du Karcher en triphasé station lavage	01/11/2015	FAB ELEC	10	790,00	-	B	
00510	Pose prise Machine à laver + sèche linge local GSF	01/11/2015	FAB ELEC	10	240,00	-	B	
00511	F et P. Rail alu extraction gaz échappeme,nt	01/11/2015	TOUT POUR AUTO	10	10 780,00	-	B	
00512	F. et P. Enrouleur	01/07/2015	TOUT POUR AUTO	5	983,37	-	B	
00513	Jeu 6 embouts MINIBUS	01/11/2015	SEFAC	5	447,70	-	B	
00514	2 verins de fosse SCE MECANIQUE	01/03/2015	FENWICK-LINDE	5	2 562,39	-	B	
00516	Pompe à huile 12V MAGASIN	01/07/2015	TOUT POUR AUTO	5	1 119,68	-	B	
00517	Aspirateur Karcher + flexible CAROSSERIE	01/08/2015	TOUT POUR AUTO	5	643,50	-	B	
00518	Installation système dosage dégraissant laveuse pièce	01/10/2015	CLID INDUSTRIE	5	1 950,00	-	B	
00519	Presse à pivots SCE MECANIQUE	01/11/2015	SEFAC	5	4 098,05	-	B	
00520	Nettoyeur Karcher HDS 8/16 E24KW	01/11/2015	TOUT POUR AUTO	5	4 950,00	-	B	
00521	SUPPORT APPUI POUR DEPOT MOTEUR	01/12/2015	IVECO EST	5	1 111,50	-	B	
00522	Pose Mobiles dans BUS DE 2015	01/10/2015	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	10	2 013,36	-	B	
00523	BUS STANDARD 1531 CITARO SOLO DV-196-NZ	01/11/2015	DAIMLER TRUCK	12	249 175,33 C3	38 069	A	MATERIEL ROULANT
00524	BUS STANDARD 1533 CITARO SOLO DV-200-NZ	01/11/2015	DAIMLER TRUCK	12	249 175,33 C3	38 069	A	MATERIEL ROULANT
00525	BUS STANDARD 1532 CITARO SOLO DV-203-NZ	01/11/2015	DAIMLER TRUCK	12	249 175,33 C3	38 069	A	MATERIEL ROULANT
00526	Kangoo Express VU64 CF-215-EE	15/09/2015	Keos	3	7 250,00	-	B	
00527	Switch Cisco	01/04/2015	CURVATURE	3	600,00	-	B	
00528	Borne WIFI	01/04/2015	CURVATURE	3	900,00	-	B	
00529	Douchette code barre et accessoires GMAO WINATEL	01/05/2015	ROUXEL INFORMATIQUE	3	1 977,00	-	B	
00532	Marché Billettique fin phase 2	01/08/2015	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	8	270 354,35 C1	-	A	BILLETTIQUE
00533	Marché Billettique fin phase 2	01/08/2015	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	8	2 792,25 C1	-	A	BILLETTIQUE
00534	Marché Billettique fin phase 2	01/08/2015	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	8	7 142,95 C1	-	A	BILLETTIQUE
00539	Marché Billettique fin phase 2	01/10/2015	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	8	7 259,49 C1	-	A	BILLETTIQUE
00541	EATON 4 Onduleurs	01/11/2015	INMAC WSTORE	3	4 956,00	-	B	
00542	Imprimantes Billettique Evolis	01/11/2015	CARDALIS	3	3 325,00	-	B	
00543	ASSISTANCE PASS VIE QUOTIDIENNE	01/12/2015	KISIO SERVICES & CONSULTING	9	37 583,25 C2	-	A	SAEIV
00550	Ingénierie Système P.V.Q.	01/06/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	8	11 613,00 C1	-	A	BILLETTIQUE
00558	LOGICIEL HASTUS MODULE VEHICULES	01/10/2016	GIRO INC	8	152 241,50	-	B	
00559	LICENCE WINDOWS SERVER 2012R2 H	01/11/2016	INSIGHT	3	2 240,00	-	B	
00560	LICENCE MICROSOFT SQL SERVER	01/11/2016	INSIGHT	3	620,52	-	B	
00580	Remplacement Compresseur Climatisation Salle PCC	01/05/2016	DALKIA FRANCE	5	3 302,46	-	B	

00581	Installation Rail Alu Extraction Gaz Echappement	01/07/2016	TOUT POUR AUTO	8	11 420,00	-	B	
00582	OUVERTURE BUREAUX ATELIERS POLE MECANIQUE	01/11/2016	FLUCKLINGER AGENCEMENT	8	9 138,32	-	B	
00583	CHARIOT ELEVATEUR TOYOTA 3T	01/10/2016	TILLY MANUTENTION SAS	8	22 292,00	-	B	
00584	SOCLE POUR MOTEUR SELON PLAN DEPOT MOTEUR	01/02/2016	CARROSSERIE SCHAFF P.L.	5	2 269,93	-	B	
00585	MEUBLE DE 2 TRAVEES MINIRACK	01/03/2016	ORESA - GROUPE CADDIF	5	1 490,00	-	B	
00586	TABLE ELEVATRICE MANUELLE DFM62 SCE MECANIQUE	01/03/2016	SEFAC	5	4 920,00	-	B	
00587	Arrache moyeu MAGASIN	01/05/2016	PICHLER OUTILLAGE	5	5 028,10	-	B	
00588	Karcher HDS 10/20 LOCAL LAVAGE	01/05/2016	THOME	5	3 335,00	-	B	
00589	Enrouleur Haute pression Eau chaude LOCAL LAVAGE	01/05/2016	TOUT POUR AUTO	5	963,00	-	B	
00590	SERVANTE ATELIER	01/08/2016	PICHLER OUTILLAGE	5	2 453,50	-	B	
00593	Fontaine Mixte FR 30 Inox	01/08/2016	SIFEC	10	1 063,00	62	B	
00594	Fontaine Mixte FR 30 Inox	01/11/2016	SARL BANQUIZ	10	1 063,00	89	B	
00595	BUS STANDARD 1633 CITARO SOLO EF-152-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00596	BUS STANDARD 1637 CITARO SOLO EF-160-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00597	BUS STANDARD 1636 CITARO SOLO EF-127-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00598	BUS STANDARD 1635 CITARO SOLO EF-113-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00599	BUS STANDARD 1634 CITARO SOLO EF-035-KT	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00600	BUS STANDARD 1632 CITARO SOLO EF-141-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00601	BUS STANDARD 1631 CITARO SOLO EF-121-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00602	BUS STANDARD 1638 CITARO SOLO EF-147-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00603	BUS STANDARD 1639 CITARO SOLO EF-118-HW	01/12/2016	DAIMLER TRUCK	12	254 160,00 C3	61 775	A	MATERIEL ROULANT
00604	MINIBUS 1661 CITY 23 EG-038-XP	01/12/2016	DIETRICH VEHICULES	6	139 326,09 C3	-	A	MATERIEL ROULANT
00605	MINIBUS 1662 CITY 23 EG-021-XP	01/12/2016	DIETRICH VEHICULES	6	139 326,09 C3	-	A	MATERIEL ROULANT
00606	MINIBUS 1663 CITY 23 EG-085-XP	01/12/2016	DIETRICH VEHICULES	6	139 326,09 C3	-	A	MATERIEL ROULANT
00607	MINIBUS 1664 CITY 23 EG-056-XP	01/12/2016	DIETRICH VEHICULES	6	139 326,09 C3	-	A	MATERIEL ROULANT
00608	MINIBUS 1665 CITY 23 EG-066-XP	01/12/2016	DIETRICH VEHICULES	6	139 326,09 C3	-	A	MATERIEL ROULANT
00614	CARTES ASA IC 6GE CU	01/07/2016	CURVATURE	3	4 500,00	-	B	
00615	INTERPHONE P+R	01/07/2016	INEO DIGITAL NORD EST	3	1 540,00	-	B	
00617	KIT STATION DE RELECTURE VIDEOPROTECTION	01/08/2016	SEIPRA	3	510,60	-	B	
00618	MARCHE BILLETTIQUE - RECEPT.DEF.	01/10/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	7	270 354,35 C1	-	A	BILLETTIQUE
00619	MARCHE BILLETTIQUE - RECEPT.DEF.	01/10/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	7	2 792,25 C1	-	A	BILLETTIQUE
00620	MARCHE BILLETTIQUE - RECEPT.DEF.	01/10/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	7	7 142,95 C1	-	A	BILLETTIQUE
00621	MARCHE BILLETTIQUE - RECEPT.DEF.	01/10/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	7	19 634,60 C1	-	A	BILLETTIQUE
00622	MARCHE BILLETTIQUE - RECEPT.DEF.	01/10/2016	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	7	9 361,67 C1	-	A	BILLETTIQUE
00623	MARCHE PVQ - AMO BILLETTIQUE	01/11/2016	KISIO SERVICES & CONSULTING	7	12 527,75 C1	-	A	BILLETTIQUE
00624	SOLDE MARCHE PVQ - AMO BILLETTIQUE	01/11/2016	KISIO SERVICES & CONSULTING	7	22 077,00 C1	-	A	BILLETTIQUE
00625	FAUTEUIL ERGONOMIQUE	01/08/2016	ERGO FORM BURO	5	781,75	-	B	
00626	FAUTEUIL ERGONOMIQUE	01/08/2016	ERGO FORM BURO	5	781,75	-	B	
00627	COFFRE FORT	01/01/2017	KONVEX SECURITE	10	1 830,00	183	B	
00682	PAS DE REFERENCEChangement des	01/07/2017	TALENTIA SOFTWARE	8	2 315,00 C2	-	A	SAEIV
00683	ACQUISITION DES MODULES VEHICUL	01/07/2017	GIRO INC	8	90 874,00 C2	-	A	SAEIV
00684	ACQUISITION MODULE HASTOP	01/07/2017	GIRO INC	8	39 992,50	-	B	
00685	INTERFACES	01/07/2017	GIRO INC	8	21 375,00	-	B	
00686	PRESTATIONS CPM	01/11/2017	TALENTIA SOFTWARE	8	1 000,00	-	B	
00687	LICENCE FORMATION-ENTRETIEN PRO	01/12/2017	TALENTIA SOFTWARE	3	15 000,00	-	B	
00688	LICENCES DATADVANTAGE FOR WINDOWS	01/12/2017	AXIANS	3	8 048,00	-	B	
00689	LICENCES DATALERTE SUITE	01/12/2017	AXIANS	3	5 634,00	-	B	
00690	LICENCES DATA CLASSIFICATION	01/12/2017	AXIANS	3	5 795,00	-	B	
00691	LICENCE COLLECTOR	01/12/2017	AXIANS	3	4 053,10	-	B	
00692	LICENCES DATADVANTAGE FOR EXCHANGE	01/12/2017	AXIANS	3	7 916,00	-	B	
00693	MISE EN OUVRE FORMATION	01/12/2017	TALENTIA SOFTWARE	3	500,00	-	B	
00694	INSTALLATION COMMANDE A DISTANCE VERINS FUTS	01/10/2017	TOUT POUR AUTO	8	1 294,65	-	B	
00695	REMPLACEMENT POIGNEE/DISTRIBUTION CARBURANT	01/10/2017	TOUT POUR AUTO	5	1 999,00	-	B	
00696	DIAGNOSTIC/POMPE SOURCE B CAUS	01/11/2017	MINIMAX FRANCE SAS	8	1 156,00	-	B	
00697	VIDEOPROTECTION SALLE DES COFFR	01/12/2017	SCEE	8	1 786,13	-	B	
00698	TRAVAUX SELON DEVIS A L'ESPACE MOBILITE	01/12/2017	KONVEX SECURITE	8	907,00	-	B	
00699	PONT 8 COLONNES SEFAC 8.2T	01/04/2017	SEFAC	5	25 050,00	-	B	
00700	PLATEFORME STABITEL REF 2052/08 SCE CAROSSERIE	01/05/2017	DISTEL	5	1 522,00	-	B	
00701	POSE ENROULEUR CLE A CHOC SCE MECANIQUE	01/05/2017	THOME	5	4 174,38	-	B	
00702	PLANCHER GALVANISE REF PG0208G RETENTION/FUT	01/10/2017	DELAHAYE INDUSTRIES	5	398,00	-	B	
00703	BAC GALVANISE REF BG0220C005	01/10/2017	DELAHAYE INDUSTRIES	5	392,00	-	B	
00704	OUTILLAGE (SERVANTE REFECTION	01/11/2017	P.L.U.S. SA	5	1 557,89	-	B	
00705	MULTIPLICATEUR DE COUPLE FACOM MAGASIN	01/10/2017	TOUT POUR AUTO	5	954,28	-	B	
00706	ADAPTATEUR DYNAMOMETRIQUE FACOM MAGASIN	01/10/2017	TOUT POUR AUTO	5	222,36	-	B	
00708	POMPE TRANSFERT L.R. CLAHU 0650 SCE MECANIQUE	01/11/2017	P.L.U.S. SA	5	261,00	-	B	
00709	CLE A CHOC EXPERT E230104 MAGASIN	01/11/2017	P.L.U.S. SA	5	484,00	-	B	
00710	COFFRET DE DOUILLE E031806 MAGASIN	01/11/2017	P.L.U.S. SA	5	148,25	-	B	
00712	SERVANTE 6 TIROIRS	01/11/2017	TOUT POUR AUTO	5	296,95	-	B	
00713	AÉRATION SUR 3 DESEMFUMAGE DEVI	01/07/2017	ALTOFEU	10	4 488,39	673	B	
00714	REAMENAGEMENT DU LOCAL GARDIEN	01/10/2017	EURL MENUISERIE BARDELANG	10	5 300,00	928	B	
00715	BUS ARTICULE 1751 CITARO LONG EK-712-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	348 441,00 C3	94 370	A	MATERIEL ROULANT

00716	BUS ARTICULE 1753 CITARO LONG EK-728-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	348 441,00 C3	94 370	A	MATERIEL ROULANT
00717	BUS ARTICULE 1752 CITARO LONG EK-697-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	348 441,00 C3	94 370	A	MATERIEL ROULANT
00718	BUS STANDARD 1731 CITARO STD EK-691-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00719	BUS STANDARD 1732 CITARO STD EK-706-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00720	BUS STANDARD 1733 CITARO STD EK-716-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00721	BUS STANDARD 1734 CITARO STD EK-720-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00722	BUS STANDARD 1735 CITARO STD EK-734-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00723	BUS STANDARD 1736 CITARO STD EK-684-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00724	BUS STANDARD 1738 CITARO STD EK-688-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00725	BUS STANDARD 1737 CITARO STD EK-723-WC	01/04/2017	DAIMLER TRUCK	12	253 605,00 C3	68 685	A	MATERIEL ROULANT
00726	DÉFIBRILLATEUR FRED EASY LIFE D	01/04/2017	SCHILLER FRANCE SAS	10	2 035,52	254	B	
00727	A016751CONTENEUR MOBILE 120 LIT	01/11/2017	MANUTAN	5	478,00	-	B	
00728	A016749CONTENEUR MOBILE 120 LIT	01/11/2017	MANUTAN	5	478,00	-	B	
00729	PORTABLE LENOVO L560 EXPLOITATI	01/02/2017	LAFI SAS	3	1 618,00	-	B	
00730	PC PORTABLE DAVID DESCHAMP	01/03/2017	LAFI SAS	3	947,00	-	B	
00731	RENOUVELLEMENT VIDEOSURVEILLANC	01/03/2017	HYMATOM SA	5	2 440,00	-	B	
00732	RENOUVELLEMENT VIDEOSURVEILLANC	01/04/2017	HYMATOM SA	5	4 300,00	-	B	
00734	RENOUVELLEMENT VIDEOSURVEILLANC	01/05/2017	HYMATOM SA	5	4 085,20	-	B	
00735	PC NOUVEAU DIRECTEUR MAINTENANC	01/04/2017	LAFI SAS	3	809,00	-	B	
00737	TÊTE DE BORNE PDS	01/06/2017	VISIONOR	5	3 900,00	-	B	
00738	PC LENOVO	01/08/2017	INMAC WSTORE	3	434,40	-	B	
00742	SPARE IDU HOP100	01/12/2017	ACTIA TELECOM	3	2 302,50	-	B	
00743	SPARE IDU HOP500	01/12/2017	ACTIA TELECOM	3	3 412,50	-	B	
00744	PC PORTABLE	01/12/2017	LAFI SAS	3	1 670,00	-	B	
00745	ECRAN	01/12/2017	LAFI SAS	3	810,00	-	B	
00746	PC NATHALIE PETIT	01/01/2018	LAFI SAS	3	1 438,60	-	B	
00747	PC FIXE DE SPARE	01/01/2018	LAFI SAS	3	615,00	-	B	
00748	RAYONNAGES TUBULAIRES EN KIT	01/11/2017	ORESA - GROUPE CADDIF	5	543,62	-	B	
00749	FAUTEUIL DE TRAVAIL FOR ALL REF	01/12/2017	MAJENCIA	5	903,20	-	B	
00750	MIGRATION VERS ARCOLE PLUS	19/02/2018	TALENTIA SOFTWARE	3	3 000,00	-	B	
00751	TALENTIA AF Plus	19/02/2018	TALENTIA SOFTWARE	3	5 000,00	-	B	
00752	LICENCE TALENTIA GDPR+	19/02/2018	TALENTIA SOFTWARE	3	8 464,00	-	B	
00753	IPHONE 7	01/03/2018	INMAC WSTORE	3	539,00	-	B	
00754	BOULONNEUSE A CHOC HITWR18DBDL2 MAGASIN	09/03/2018	TOUT POUR AUTO	5	512,10	-	B	
00755	SERVANTE SAM 417BXEZ	12/03/2018	THOME	5	9 150,00	-	B	
00756	LOT OUTILLAGE	13/03/2018	TOUT POUR AUTO	5	661,60	-	B	
00757	ASSISTANCE/FORMATION HCM	03/04/2018	TALENTIA SOFTWARE	5	3 000,00	-	B	
00758	INSTALLATION ARCOLE PLUS	03/04/2018	TALENTIA SOFTWARE	3	1 000,00	-	B	
00759	INSTALLATION ARCOLE PLUS	03/04/2018	TALENTIA SOFTWARE	5	1 000,00	-	B	
00760	INTERFACE OKAPI - ARCOLE	03/04/2018	TALENTIA SOFTWARE	5	7 000,00	-	B	
00761	ASPIRATEUR FES575100 SCE CAROSSERIE	16/04/2018	TOUT POUR AUTO	5	978,42	-	B	
00762	PONCEUSE EXCENTRIQUE PNEUMATIQUE SCE CAROSSERIE	16/04/2018	TOUT POUR AUTO	5	510,17	-	B	
00763	POSTE DE REDRESSAGE TIRE CLOU CAROSSERIE	16/04/2018	TOUT POUR AUTO	5	816,00	-	B	
00764	PC PORTABLE	22/05/2018	LAFI SAS	3	1 500,00	-	B	
00765	PC PORTABLE VALISE MAINTENANCE	22/05/2018	LAFI SAS	3	1 734,00	-	B	
00766	LOT OUTILLAGE	22/05/2018	TOUT POUR AUTO	5	1 099,87	-	B	
00767	NOUVELLE INSTALL ECOULEMENT DOUCHES VESTIAIRES ATELIER	25/05/2018	E.G.C.	5	4 300,00	-	B	
00768	FIREWALL FORTINET KEOWANN	22/06/2018	DCI	3	845,00	-	B	
00769	INFRASTRUCTURE SERVEUR ET STOCK	22/06/2018	KOMPOSITE	5	123 780,00	-	B	
00770	MATERIEL AUDIO METTIS CONGRES SONO SERVICE ELECTRICITE	10/07/2018	GROUPE AUDIOVISUEL SOLUTIONS	10	1 223,00	306	B	
00771	TELEPHONE SAMSUNG A6+	13/07/2018	INMAC WSTORE	3	925,32	-	B	
00772	TALENTIA HR AR	19/07/2018	TALENTIA SOFTWARE	5	5 600,00	-	B	
00773	OUTILLAGE SCE CAROSSERIE	20/07/2018	TOUT POUR AUTO	5	805,34	-	B	
00774	OUTILLAGE SCE CAROSSERIE	20/07/2018	TOUT POUR AUTO	5	2 213,37	-	B	
00775	U.102TEXTRACTEUR 2 GRIFFES MAGASIN	20/08/2018	THOME	5	852,76	-	B	
00776	INSTALLATION RGPD	01/09/2018	TALENTIA SOFTWARE	5	12 800,00	-	B	
00777	CITARO LONG 1851 EZ132YN	31/08/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	138 814	A	MATERIEL ROULANT
00778	CITARO LONG 1852 EZ139YN	31/08/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	138 814	A	MATERIEL ROULANT
00779	CITARO LONG 1856 EZ135YN	31/08/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	138 814	A	MATERIEL ROULANT
00780	CITARO LONG 1853 EZ127YN	31/08/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	138 814	A	MATERIEL ROULANT
00781	CITARO LONG 1857 EZ143YN	31/08/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	138 814	A	MATERIEL ROULANT
00782	RENOUVELLEMENT LICENCES ANTIVIRUS	25/09/2018	INSIGHT	5	2 683,50	-	B	
00783	REPRISE DE REFECTIONS PARKING A	18/09/2018	ETUDES REALISATIONS TRAVAUX PUBLICS	10	2 010,00	553	B	
00784	COMMATAGE DE FISSURES/PARKING	08/10/2018	ETUDES REALISATIONS TRAVAUX PUBLICS	10	9 000,00	2 475	B	
00785	ONDULEUR 9155-15-N-15-64X9AH	05/10/2018	EATON INDUSTRIE	3	4 462,97	-	B	
00786	PRESTATIONS EN USINE RADIO TETRA	27/09/2018	HYTERA MOBILFUNK GMBH	3	5 387,20	-	B	
00787	MATÉRIEL ET LICENCE RADIO TETRA	27/09/2018	HYTERA MOBILFUNK GMBH	3	44 960,00	-	B	
00788	ACHAT CITARO LONG 1854 FA689JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	141 293	A	MATERIEL ROULANT
00789	ACHAT CITARO LONG 1858 FA680JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00 Subvention	141 293	A	MATERIEL ROULANT
00790	ACHAT CITARO STAND 1833 FA693JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	263 010,00 Subvention	104 109	A	MATERIEL ROULANT
00791	ACHAT CITARO STAND 1832 FA683JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	263 010,00 Subvention	104 109	A	MATERIEL ROULANT

00792	ACHAT CITARO LONG 1855 FA685JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	356 949,00	Subvention	141 293	A	MATERIEL ROULANT
00793	ACHAT CITARO STAND 1831 FA677JL	08/10/2018	DAIMLER TRUCK	12	263 010,00	Subvention	104 109	A	MATERIEL ROULANT
00794	TELEPHONE SAMSUNG A6+	06/11/2018	INMAC WSTORE	3	1 196,00		-	B	
00795	TELEPHONE FRANCK DUVAL	06/11/2018	INMAC WSTORE	3	578,02		-	B	
00796	CHAUFFAGE INDUCTION SKF TIH030M MAGASIN	13/11/2018	P.L.U.S. SA	5	1 892,00		-	B	
00797	ADAPTATEUR EXTRACTEUR ECHAPPEMENT CITARO O	29/11/2018	CM3	5	678,00		-	B	
00798	ADAPTATEUR EXTRACTEUR ECHAPPEMENT CITARO O	29/11/2018	CM3	5	822,00		-	B	
00799	MINI GERBEUR ELECTRIQUE NEWTON	29/11/2018	ACTIWORK	5	2 950,00		-	B	
00800	FOURNITURE ET POSE DE MOTEURS	01/12/2018	ABP FERMETURES	10	10 829,00		3 158	B	
00801	HS010695ADHESIVAGE MINIBUS MAST	31/12/2018	XL ENSEIGNES	6	1 150,00	Subvention	-	A	MATERIEL ROULANT
00802	PORTABLE LENOVO X280	31/12/2018	LAFI SAS	3	865,05		-	B	
00803	PORTABLE LENOVO L480	31/12/2018	LAFI SAS	3	745,00		-	B	
00804	DOCKING STATION LENOVO	31/12/2018	LAFI SAS	3	935,00		-	B	
00805	FIXE FUJITSU	31/12/2018	LAFI SAS	3	2 460,00		-	B	
00806	PORTABLE LENOVO L580	31/12/2018	LAFI SAS	3	3 743,20		-	B	
00807	F.& POSE PORTE COUPE FEU BATIME	31/12/2018	SERRURERIE LIMIDO SARL	5	10 258,00		-	B	
00808	DOUCHETTE WIINATEL+ACESSOIRES	31/12/2018	ROUXEL INFORMATIQUE	3	1 977,00		-	B	
00809	PLAQUE DE PRESSION DEPANNAGE	31/12/2018	P.L.U.S. SA	5	622,00		-	B	
00810	CLAMPING CYLINDER DEPANNAGE	31/12/2018	P.L.U.S. SA	5	701,00		-	B	
00811	MISE EN PEINTURE MINIBUS TPMR MASTER 1881 FB-513-FK	31/12/2018	ANCY POIDS LOURDS	6	3 680,00	Subvention	-	A	MATERIEL ROULANT
00812	ACHAT MINIBUS TPMR MASTER 1881 FB-513-FK	01/01/2019	RENAULT RETAIL GROUP	6	40 556,01	Subvention	-	A	MATERIEL ROULANT
00813	PRESTATIONS EN USINE RADIO TETRA	15/03/2019	HYTERA MOBILFUNK GMBH	5	34 020,80		-	B	
00814	PRESTATIONS SUR SITE RADIO TETRA	15/03/2019	HYTERA MOBILFUNK GMBH	5	41 500,00		-	B	
00816	CHANGEMENT TPE AGENCE	22/05/2019	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	5	7 512,00		-	B	
00817	DAT RENOVATION AJOUT MODULE SANS CONTACT	22/05/2019	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	5	153 509,00		-	B	
00818	RENAULT MASTER VU65 FG-455-GN	07/06/2019	Keos	5	22 100,18		-	B	
00819	PC FIXE 19 UNITE LENOVO THIKCENTRE M720S	22/05/2019	LAFI SAS	5	9 300,00		-	B	
00820	PORTABLE HAMID	03/07/2019	LAFI SAS	5	773,00		-	B	
00821	ALIMENTATION ELECTRIQUE BORNES	28/06/2019	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	5	5 938,24		-	B	
00822	CABINE DE SABLAGE 2 MANCHES	25/07/2019	AP DIFFUSION	5	1 656,21		-	B	
00823	F.& POSE COULISSANT 2 VANTAUX 2	21/08/2019	ABP FERMETURES	5	1 734,40		-	B	
00824	TELEPHONE SAMSUNG A40 /1DAT/2PA	12/08/2019	INMAC WSTORE	5	687,00		-	B	
00825	CRIC MANUEL FOND DE FOSSE	31/08/2019	P.L.U.S. SA	5	2 965,00		-	B	
00826	ELEMENT DE RECEPTION	31/08/2019	P.L.U.S. SA	5	831,00		-	B	
00827	PONCEUSE MIRKA + EXTRAC CAROSSERIE	08/10/2019	FOURNITURES PIECES AUTO	5	955,00		-	B	
00828	RAYONNAGES SELON DEVIS MSTM 19-	30/09/2019	ORESA - GROUPE CADDIF	5	2 319,00		-	B	
00829	PC FIXE	14/10/2019	LAFI SAS	5	3 100,00		-	B	
00830	TRANSPALETTE MANUEL STOMZF20N MAGASIN	31/10/2019	THOME	5	899,00		-	B	
00831	ECRAN	28/10/2019	LAFI SAS	5	800,00		-	B	
00832	ACHAT CITARO STAND 1931 FK124RQ	31/10/2019	DAIMLER TRUCK	12	281 250,00	C3	136 719	A	MATERIEL ROULANT
00833	ACHAT CITARO STAND 1932 FK129RQ	31/10/2019	DAIMLER TRUCK	12	281 250,00	C3	136 719	A	MATERIEL ROULANT
00834	ACHAT CITARO STAND 1933 FK127RQ	31/10/2019	DAIMLER TRUCK	12	281 250,00	C3	136 719	A	MATERIEL ROULANT
00835	ACHAT CITARO LONG 1951 FK611SQ	31/10/2019	DAIMLER TRUCK	12	366 029,00	C3	177 932	A	MATERIEL ROULANT
00836	ACHAT CITARO LONG 1952 FK609SQ	31/10/2019	DAIMLER TRUCK	12	366 029,00	C3	177 932	A	MATERIEL ROULANT
00837	CHANGEMENT TPE AGENCE	20/11/2019	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	5	17 528,00		-	B	
00838	DAT RENOVATION AJOUT MODULE SANS CONTACT	20/11/2019	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	5	337 719,80		-	B	
00839	F.& POSE MOTEUR SOMFY SELON DEV	02/12/2019	ABP FERMETURES	5	5 919,00		-	B	
00840	DEMOLITION ET RECONSTITUTION PLATE FORME ADC	27/11/2019	DEMATHIEU ET BARD CONSTRUCTIONS	5	31 638,00		-	B	
00841	|DEPLACEMENT NACELLE METTIS	16/12/2019	ADC FAYAT GROUP	5	24 800,00		-	B	
00842	LICENCE LOGICIEL HAWK	29/11/2019	HANOVER	5	4 800,00		-	B	
00843	INSTALLATION MATERIEL EQUIPEMEN	29/11/2019	HANOVER	5	750,00		-	B	
00844	INSTALLATION MISE EN SERVICE	29/11/2019	HANOVER	5	4 907,75		-	B	
00846	PONT ELEVATEUR HYDRAULIQUE A 4 VERINS A FUTS HALL ELECTRICITE JAB	29/01/2020	TOUT POUR AUTO	5	100 500,00		-	B	
00847	KIT ADAPTATION LEVAGE BHNS ELEV 4 VERINS FUTS HALL ELECTRICITE JAB	29/01/2020	TOUT POUR AUTO	5	21 760,00		-	B	
00849	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	10/03/2020	COPPERNIC	3	2 053,20		-	B	
00850	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	15 399,00		-	B	
00851	IMPRIMANTE MOBILE 2 POUCES VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	3 600,00		-	B	
00852	SNAP-ON AVEC BATTERIE DE SECOURS VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	1 260,00		-	B	
00853	STATION D'ACCUEIL MULTIPLE POUR VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	1 099,20		-	B	
00854	HOUSSE DE PROTECTION POUR C-ONE VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	801,00		-	B	
00855	BANDOULIERE EN NYLON AVEC CROCHET VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	279,00		-	B	
00856	HOUSSE EN CUIR POUR IMPRIMANTE VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	409,50		-	B	
00857	MISE EN PLACE MATERISATION VERIFICATEUR TITRES	08/04/2020	COPPERNIC	3	750,00		-	B	
00858	MASTERISATION DES TERMINAUX OS	08/04/2020	COPPERNIC	3	600,00		-	B	
00859	|CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WE	15/04/2020	INSTANT SYSTEM SAS	3	14 950,00		-	B	
00860	|CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WE	15/04/2020	INSTANT SYSTEM SAS	3	14 950,00		-	B	
00861	|MICROSOFT SURFACE FD	22/04/2020	INMAC WSTORE	3	1 438,64		-	B	
00862	|PORTABLE X390 SDUMOULIN	22/04/2020	INMAC WSTORE	3	1 394,38		-	B	
00863	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	06/05/2020	COPPERNIC	3	2 053,20		-	B	
00864	"|LENOVO THINKPAD L490 - 14"" CORE"	25/05/2020	INMAC WSTORE	3	1 419,84		-	B	
00865	|RENOVATION DAT	25/05/2020	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	92 105,40		-	B	

00866	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	29/05/2020	COPPERNIC	3	1 026,60	-	B	
00867	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	29/05/2020	COPPERNIC	3	1 026,60	-	B	
00868	|MODIFICATION COMPTOIR ESPACE MO	16/06/2020	FLUCKLINGER AGENCEMENT	5	4 277,24	-	B	
00869	GARDE CORPS ETAGE TECHNIQUE CABINE PEINTURE	16/06/2020	DISTEL	5	1 320,00	-	B	
00870	VÉLOS ASSISTANCE ELECTRIQUE X 105 + CHARGEURS BATTERIE	16/06/2020	ARCADE CYCLES	5	105 048,50	-	A	VELOS
00871	VÉLOS ASSISTANCE ELECTRIQUE X 100 +CHARGEURS BATTERIE	16/06/2020	ARCADE CYCLES	5	99 800,00	-	A	VELOS
00872	SNAP-ON AVEC BATTERIE DE SECOURS VERIFICATEUR TITRES	08/07/2020	COPPERNIC	3	1 260,00	-	B	
00873	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	9 239,40	-	B	
00874	IMPRIMANTE MOBILE 2 POUCES VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	3 600,00	-	B	
00875	STATION D'ACCUEIL MULTIPLE POUR VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	1 099,20	-	B	
00876	HOUSSE DE PROTECTION POUR C-ONE VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	801,00	-	B	
00877	BANDOULIERE EN NYLON AVEC CROCHET VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	279,00	-	B	
00878	HOUSSE EN CUIR POUR IMPRIMANTE VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	409,50	-	B	
00879	MISE EN PLACE MATERISATION VERIFICATEUR TITRES	09/07/2020	COPPERNIC	3	750,00	-	B	
00880	MATERISATION DES TERMINAUX OS	09/07/2020	COPPERNIC	3	600,00	-	B	
00881	|LICENCE CONDUENT POUR C-ONE	16/07/2020	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	9 000,00	-	B	
00882	|DEVELOPPEMENT MASTER POUR C-ONE	16/07/2020	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	4 224,00	-	B	
00883	"|LENOVO THINKPAD L490 - 14"" CORE"	28/07/2020	INMAC WSTORE	3	1 468,18	-	B	
00884	|CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WE	28/07/2020	INSTANT SYSTEM SAS	3	22 425,00	-	B	
00885	|TABLETTES SAMSUNG TAB A8 FLEXAG	11/08/2020	CDISCOUNT	3	932,45	-	B	
00886	|TABLETTES SAMSUNG TAB A8 FLEXAG	11/08/2020	CDISCOUNT	3	932,45	-	B	
00887	|TABLETTES SAMSUNG TAB A8 FLEXAG	11/08/2020	CDISCOUNT	3	932,45	-	B	
00888	|TABLETTE SAMSUNG TAB A FLEXAGO	11/08/2020	BOULANGER	3	912,50	-	B	
00889	PUPITRE DE COMMANDE EG3 ETHERNET SCE ELECTRICITE	12/08/2020	HANOVER	5	5 325,00	-	B	
00890	ACHAT FIN LOC 6 MINIBUS MASTER	31/08/2020	COOPAMAT	1	2 684,34	-	A	MATERIEL ROULANT
00891	ACHAT CITARO STD 2031 FS406BA	13/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	155 117	A	MATERIEL ROULANT
00892	ACHAT CITARO STD 2032 FS399BA	13/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	155 117	A	MATERIEL ROULANT
00893	ACHAT CITARO STD 2033 FS396BA	13/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	155 117	A	MATERIEL ROULANT
00894	ACHAT CITARO STD 2034 FS402BA	13/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	155 117	A	MATERIEL ROULANT
00895	ACHAT CITARO ART 2054 FS262DV	21/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	202 459	A	MATERIEL ROULANT
00896	ACHAT CITARO ART 2055 FS952GC	27/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	202 967	A	MATERIEL ROULANT
00897	ACHAT CITARO ART 2053 FS962GC	27/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	202 967	A	MATERIEL ROULANT
00898	ACHAT CITARO ART 2051 FS680KG	02/09/2020	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	203 391	A	MATERIEL ROULANT
00899	ACHAT CITARO ART 2052 FS959GC	27/08/2020	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	202 967	A	MATERIEL ROULANT
00900	IPHONE FM	31/08/2020	INMAC WSTORE	3	599,00	-	B	
00901	TABLETTE FLEXAGO	31/08/2020	INMAC WSTORE	3	1 432,00	-	B	
00902	MUR IMAGES PCC	08/10/2020	INMAC WSTORE	3	2 802,50	-	B	
00904	CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WE	26/10/2020	INSTANT SYSTEM SAS	3	29 900,00	-	B	
00905	ACQUISITION ET INSTALLATION DAC RCS EXPLOITATION	26/10/2020	SUZOHAPP FRANCE	3	29 550,00	-	B	
00906	PC FIXE	30/10/2020	INMAC WSTORE	3	4 321,94	-	B	
00907	PC PORTABLE	30/10/2020	INMAC WSTORE	3	2 202,27	-	B	
00908	PAPERBOARD INTERACTIF	30/10/2020	INMAC WSTORE	3	2 342,13	-	B	
00909	ECRAN SALLE CA	30/10/2020	INMAC WSTORE	3	8 024,84	-	B	
00910	DÉVELOPPEMENT WEB SERVICES BOUT	30/10/2020	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	19 135,20	-	B	
00911	COMPLEMENT SERVEUR MUR IMAGES PCC	30/10/2020	ROIRET TRANSPORT	3	19 915,00	-	B	
00912	MINIBUS CITY 23 2061 FT198NM	01/12/2020	DIETRICH VEHICULES	6	149 150,21 C3	22 787	A	MATERIEL ROULANT
00913	LENOVO THINKPAD X13 GEN 1" BTO	12/11/2020	INMAC WSTORE	3	797,19	-	B	
00914	PC FIXE	16/11/2020	INMAC WSTORE	3	3 020,85	-	B	
00915	PC FIXE	16/11/2020	INMAC WSTORE	3	1 812,51	-	B	
00916	IPHONE 12 64GO	16/11/2020	INMAC WSTORE	3	775,03	-	B	
00917	LAVEUR DEPOUSSIEREUR BASSE PRESSION 1000 SC ASF1001 (SABLEUSE)	12/11/2020	FOURNITURES PIECES AUTO	5	5 180,00	-	B	
00918	RECUPERATEUR D HUILES CLAHU 0180	01/11/2020	FOURNITURES PIECES AUTO	5	1 167,00	-	B	
00919	CLE DYNAMOMETRIQUE FACK.306-1000D	12/11/2020	FOURNITURES PIECES AUTO	5	857,12	-	B	
00920	ENROULEUR JBM53582 22M POUR AIR COMPRIME	12/11/2020	FOURNITURES PIECES AUTO	5	512,00	-	B	
00921	DP252|CLE CHOC 3038NM DP252	30/11/2020	FOURNITURES PIECES AUTO	5	1 750,50	-	B	
00922	FLEXAGO MON COMPTE KEOLIS - INITIALISATION	01/12/2020	KEOLIS	3	1 522,80	-	B	
00923	OSKAR - SET-UP	01/12/2020	KEOLIS	3	10 000,00	-	B	
00924	FLEXAGO - BUILD	01/12/2020	KEOLIS SOLUTIONS	3	6 500,00	-	B	
00925	FLEXAGO - SET-UP TAD	01/12/2020	KEOLIS SOLUTIONS	3	15 000,00	-	B	
00927	DÉVELOPPEMENT C-ONE V2	11/12/2020	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	19 564,00	-	B	
00928	CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WEB	30/11/2020	INSTANT SYSTEM SAS	3	7 475,00	-	B	
00929	MTECH FAUTEUIL TRAVAIL 24/24 NOIR ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	1 189,12	592	B	
00930	MFL BRAS SUPPORT ECRAN FLO BLANC PINCE LARGE ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	756,00	376	B	
00931	MBJ52 TABLE RONDE PIED TULIPE PLATEAU CHENE DE FIL PIED ALU ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	310,20	154	B	
00932	AHR12 ARMOIRE HAUTE H198XL120CM ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	315,92	157	B	
00933	AHR08 ARMOIRE HAUTE H198XL180CM ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	305,00	152	B	
00934	ABR08 ARMOIRE BASSE H102XL80CM ATELIER	23/12/2020	JCD COMMUNICATION	10	215,31	107	B	
00936	ORDINATEUR PORTABLE THINKPAD L15 G1	01/02/2021	INMAC WSTORE	3	863,55	-	B	
00937	PDA PROFESSIONNEL C-ONE VERIFICATEUR TITRES	28/01/2021	COPPERNIC	3	5 333,00	-	B	
00938	LICENCE CONDUENT POUR TXP 4000	10/02/2021	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	1 200,00	-	B	
00939	ECRAN DELL P2418HZM	01/03/2021	INMAC WSTORE	3	709,65	-	B	

00940	STATION LENOVO THINKPAS USB	01/03/2021	INMAC WSTORE	3	111,32	-	B	
00941	PC FIXE LENOVO L14 G1 I5 8GO 256GO	01/03/2021	INMAC WSTORE	3	2 051,85	-	B	
00942	BUS MERCEDES CITARO ART 2146 FX-119-TL	11/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 401	A	MATERIEL ROULANT
00943	BUS MERCEDES CITARO ART 2148 FX-113-TL	11/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 401	A	MATERIEL ROULANT
00944	BUS MERCEDES CITARO ART 2152 FX-109-TL	11/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 401	A	MATERIEL ROULANT
00945	BUS MERCEDES CITARO ART 2141 FX-580-YF	18/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 994	A	MATERIEL ROULANT
00946	BUS MERCEDES CITARO ART 2144 FX-572-YF	18/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 994	A	MATERIEL ROULANT
00947	BUS MERCEDES CITARO ART 2149 FX-586-YF	18/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 994	A	MATERIEL ROULANT
00948	BUS MERCEDES CITARO ART 2153 FX-575-YF	18/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	219 994	A	MATERIEL ROULANT
00949	ONDULEUR APC SMART-UPS SMT1500IC	08/01/2021	INMAC WSTORE	3	1 663,11	-	B	
00950	SERVEUR DELL EMC POWEREDGE R440 4K42H	01/01/2021	INMAC WSTORE	3	2 791,66	-	B	
00951	PC FIXE LENOVO M720S I5 8GO 256GO W10P64 3Y	07/01/2021	INMAC WSTORE	3	829,95	-	B	
00952	DISQUE DUR WD RED PRO NAS WD121KFBX	11/01/2021	INMAC WSTORE	3	1 418,56	-	B	
00953	PC FIXE LENOVO M720S I5 8GO 256GO W10P64 3Y	09/03/2021	INMAC WSTORE	3	1 208,34	-	B	
00954	TELEPHONE SANS FIL MITEL/AASTRA 622 V2 DECT	09/03/2021	INMAC WSTORE	3	698,60	-	B	
00955	PC FIXE LENOVO THINKCENTREM720T CORE I 10SQ006AFR	09/03/2021	INMAC WSTORE	3	828,99	-	B	
00956	PLATEFORME ASSIS DEBOUT ERGONOMIQUE ATELIER	08/04/2021	POSTERGO	10	1 102,00	581	B	
00957	FAUTEUIL ERGONOMIQUE EASY ATELIER	08/04/2021	POSTERGO	10	449,00	237	B	
00958	LENOVO THINKPAD ULTRA DOCKING STATION	29/03/2021	INMAC WSTORE	3	377,92	-	B	
00959	BUS MERCEDES CITARO STAND 2131 FY-005-MJ	08/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	170 420	A	MATERIEL ROULANT
00960	BUS MERCEDES CITARO STAND 2132 FY-935-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	171 202	A	MATERIEL ROULANT
00961	BUS MERCEDES CITARO STAND 2133 FY-031-FE	29/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	169 834	A	MATERIEL ROULANT
00962	BUS MERCEDES CITARO STAND 2134 FY-642-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	171 202	A	MATERIEL ROULANT
00963	BUS MERCEDES CITARO STAND 2135 FY-004-MJ	08/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	170 420	A	MATERIEL ROULANT
00964	BUS MERCEDES CITARO STAND 2136 FY-047-FE	29/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	169 834	A	MATERIEL ROULANT
00965	BUS MERCEDES CITARO STAND 2137 FY-929-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	281 320,00 C3	171 202	A	MATERIEL ROULANT
00966	BUS MERCEDES CITARO ART 2142 FY-039-FE	29/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	220 926	A	MATERIEL ROULANT
00967	BUS MERCEDES CITARO ART 2143 FY-956-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	222 705	A	MATERIEL ROULANT
00968	BUS MERCEDES CITARO ART 2145 FY-952-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	222 705	A	MATERIEL ROULANT
00969	BUS MERCEDES CITARO ART 2147 FY-008-MJ	08/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	221 688	A	MATERIEL ROULANT
00970	BUS MERCEDES CITARO ART 2151 FY-950-RN	20/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	222 705	A	MATERIEL ROULANT
00971	BUS MERCEDES CITARO ART 2154 FY-056-FE	29/03/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	220 926	A	MATERIEL ROULANT
00972	BUS MERCEDES CITARO ART 2155 FY-006-MJ	08/04/2021	DAIMLER TRUCK	12	365 950,00 C3	221 688	A	MATERIEL ROULANT
00974	PACK COMPLET DIAGNOSTIC VALISE JALTEST PL/BUS	30/04/2021	COJALI FINANCE SARL	5	5 995,00	396	B	
00975	PC LENOVO THINKCENTRE M720T 10SQ005AFR	09/04/2021	INMAC WSTORE	3	1 082,55	-	B	
00976	VALISE DE DIAGNOSTIC MERCEDES XENTRY KIT 4	27/05/2021	DAIMLER TRUCK	5	13 422,50	1 089	B	
00977	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V VERT RAL6018 30 UNITES	06/05/2021	ARCADE CYCLES	5	29 940,00 Subvention	2 079	A	VELOS
00978	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V BLEU RAL5014 30 UNITES	06/05/2021	ARCADE CYCLES	5	29 940,00 Subvention	2 079	A	VELOS
00979	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V PRUNE RAL4010 25 UNITES	06/05/2021	ARCADE CYCLES	5	24 950,00 Subvention	1 733	A	VELOS
00980	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V MIRABELLE RAL1033 25 UNITES	09/06/2021	ARCADE CYCLES	5	24 950,00 Subvention	2 190	A	VELOS
00981	RENOVATION DAT RESEAU METTIS	07/07/2021	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	30 701,80	-	B	
00982	MOBILIER SALLE CONSEIL ADMINISTRATION	05/07/2021	JCD COMMUNICATION	10	15 371,74	8 472	B	
00983	FAUTEUIL DRH ACCUEIL	27/07/2021	JCD COMMUNICATION	10	777,43	433	B	
00984	MINIBUS BLUEBUS 6M 2161 GA043JF	20/07/2021	BLUEBUS	6	286 002,00 Subvention	74 016	A	MATERIEL ROULANT
00985	DISTRIBUTEUR TICKET FILE ATTENTE AGENCE MOBILITE	12/07/2021	Q-MATIC AB	3	4 138,00	-	B	
00986	PC FIXE LENOVO THINKCENTRE M720Q 10T700BTFR	02/08/2021	INMAC WSTORE	3	1 696,32	-	B	
00987	POTEAUX GUINTO CADRE DOUBLE NAVETTE 81 PARCOURS	23/07/2021	KEOLIS 3 FRONTIERES	5	7 810,00	876	A	POTEAUX D'ARRET
00988	MEUBLE STOCKAGE ET RECHARGEMENT VALISES DIAGNOSTIC BUREAU POLE	15/07/2021	FOURNITURES PIECES AUTO	10	2 153,00	1 193	B	
00989	CANON A AIR CHAUD ET ACCESSOIRES LOCAL MECANIQUE	16/07/2021	FOURNITURES PIECES AUTO	5	2 067,00	224	B	
00990	10 SOCLES POTEAUX PROVISOIRES PARCOURS	20/08/2021	KEOLIS 3 FRONTIERES	5	2 550,00	324	A	POTEAUX D'ARRET
00991	5 LICENCES SUPPLEMENTAIRES FOCAT	03/12/2021	AGM INFORMATIQUE	3	300,00	-	B	
00992	ALIMENTATION ELECTRIQUE BORNES MINIBUS	29/07/2021	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	5	9 393,50 Subvention	1 085	A	BORNES DE RECHARGEMENT
00993	ECRAN HP ELITEDISPLAY E243D DOCKING	30/08/2021	INMAC WSTORE	3	828,18	-	B	
00994	MINIBUS BLUEBUS 6M 1561 DN239KK	01/09/2021	BLUEBUS	4	95 000,00 Subvention	-	A	MATERIEL ROULANT
00995	INCORPORATION TRAVAUX MINIBUS BLUEBUS 6M 1561 DN239KK	01/09/2021		4	15 606,62 Subvention	-	A	MATERIEL ROULANT
00997	MIGRATION MGS SUR WINDOWS 10	04/11/2021	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	9 801,00	-	B	
00998	MTECH FAUTEUIL TRAVAIL 24/24 AGENCE	25/11/2021	JCD COMMUNICATION	5	2 972,80	535	B	
00999	ENREGISTREUR NUMERIQUE RADIO TETRA INTERIEUR DES BUS	16/11/2021	SNEF CONNECT	8	50 089,73	24 262	A	POINTS HAUTS
01000	PC LENOVO THINKCENTRE M70T 11 EV000EFR	15/09/2021	INMAC WSTORE	3	671,04	-	B	
01001	ALIMENTATION ELECTRIQUE BORNES MINIBUS	30/11/2021	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	5	22 813,63 Subvention	4 170	A	BORNES DE RECHARGEMENT
01002	EVOLUTION WEB SERVICE E03V134F-30	16/12/2021	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	44 648,80	-	B	
01003	FAUTEUIL ERGONOMIQUE EASY	02/02/2022	POSTERGO	5	511,21	111	B	
01004	COMPLEMENT SERVEUR MUR IMAGES PCC	11/01/2022		3	10 695,00	-	B	
01005	ECRAN HP ELITEDISPLAY E243m 1FH48AA##ABB	28/01/2022	INMAC WSTORE	3	676,77	-	B	
01006	LENOVO THINKPAD L14 GEN1 20U1004TFR	28/01/2022	INMAC WSTORE	3	825,55	-	B	
01007	BORNE ACCES SANS FIL CISCO AIRONET 1815I AIR-AP1815I-E-K9	01/02/2022	INMAC WSTORE	3	566,02	-	B	
01008	SCIE PLONGEANTE CKT55GCE+RAIL 160CM SCE BATIMENT PARCOURS	31/01/2022	FOUSSIER	5	389,00	84	B	
01009	AMENAGEMENT INTERIEUR BERLINGO 2018 VU66 GD-287-TW	28/02/2022	SD SERVICES	5	9 280,00	2 160	A	VEHICULES UTILITAIRES
01010	BUS SETRA S415NF 0922 AD-192-TK	01/04/2022	TRANSDEV GRAND EST	0	0,83	-	A	MATERIEL ROULANT
01011	BUS SETRA S415NF 0921 AD-368-RW	01/04/2022	TRANSDEV GRAND EST	0	0,83	-	A	MATERIEL ROULANT
01012	LECTEUR SCANNEUR DE CHEQUES VIPS	13/04/2022	VIPS FRANCE	3	3 253,50	-	B	

01013	BERLINGO 950KG BLUEHDI 100S VU66 GD-287-TW	09/03/2022	DM AUTOS (CITROEN)	5	14 288,50	3 397	A	VEHICULES UTILITAIRES
01014	PORTABLE LENOVO THINKPAD L15 GEN 1 20U3004GFR	08/04/2022	INMAC WSTORE	3	816,05	-	B	
01015	VERIN COMPLET PRESSE A PIVOT 60T	31/03/2022	SEFAC	5	2 991,00	748	B	
01016	MICROSOFT SURFACE PRO 8 - 13" CORE I7 8PW-00034	12/05/2022	INMAC WSTORE	3	3 159,04	-	B	
01017	TERMINAL DE VENTE AGENCE VELOMET	17/05/2022	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	6 215,70	-	B	
01018	INTERFACE OSKAR E03V134F-30	19/05/2022	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	23 490,00	-	B	
01019	LENOVO L14 G1 AMD3P 8GO 256GO W10P64 20U6S00F00	19/05/2022	INMAC WSTORE	3	477,05	-	B	
01020	TELEPHONE MOBILE SAMSUNG GALAXY A32 5G SM-A326BZKVEEH	31/05/2022	INMAC WSTORE	3	290,03	-	B	
01021	ECRAN HP ELITEDISPLAY E243M 1FH48AA#ABB	19/05/2022	INMAC WSTORE	3	1 127,95	-	B	
01022	SERVANTE ATELELIER ET OUTILLAGE AGENCE VELOMET	10/06/2022	FOURNITURES PIECES AUTO	5	1 823,44	526	B	
01023	MOBILER KRAFTVERK ATELIER AGENCE VELOMET	10/06/2022	FOURNITURES PIECES AUTO	10	7 477,09	4 816	B	
01024	MOBILER KRAFTVERK ATELIER SERVICE ELECTRICITE	10/06/2022	FOURNITURES PIECES AUTO	10	7 735,05	4 983	B	
01025	MOBILIER KRAFTVERK ATELIER SERVICE MECANIQUE	10/06/2022	FOURNITURES PIECES AUTO	10	3 134,53	2 019	B	
01026	ECRAN LG 35WN75C-B LCD 35" INCURVE	22/06/2022	INMAC WSTORE	3	856,38	-	B	
01027	PORTABLE PANASONIC TOUGHBOOK 55 MK2 I5-1145G7 14INSYSTHD TF	06/07/2022	INMAC WSTORE	3	1 865,00	-	B	
01028	CHARIOT PERFORATEUR DISTRIBUTEUR AD BLUE SCE MECANIQUE	30/07/2022	FOURNITURES PIECES AUTO	5	3 350,00	1 059	B	
01029	ECRAN LED INCURVE 35P LG35WN75C-W	03/08/2022	INMAC WSTORE	3	941,60	-	B	
01030	PC PORTABLE LENOVO E15 G2 I5 16GO 512GO W10P64	03/08/2022	INMAC WSTORE	3	1 306,00	-	B	
01031	CAISSON METAL MOBILE 3 TIROIRS ARGENT	05/08/2022	JCD COMMUNICATION	5	270,38	86	B	
01032	TOP POUR CAISSON CHENE FIL CFN IDCE54	05/08/2022	JCD COMMUNICATION	5	53,92	17	B	
01033	MTCH FAUTEUIL TRAVAIL 24/24 ASSISE DOSSIER RESILE NOIRE	05/08/2022	JCD COMMUNICATION	5	621,93	198	B	
01034	FIREWALL AXIANS CS FG-600E	18/07/2022	AXIANS CS	3	12 823,16	-	B	
01035	LICENCE CONDUENT C-ONE E03V134F-30	02/08/2022	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	2 400,00	-	B	
01036	CONCEPTION, DÉV, MAINTE SITE WEB	29/08/2022	INSTANT SYSTEM SAS	3	14 950,00	-	B	
01037	TABLE 4 PIEDS CARRE 160X80 CHENE NEBRASKA DH865F	10/10/2022	JCD COMMUNICATION	5	441,24	157	B	
01038	PDA PROFESSIONNEL C-ONE IMPRIMANTE ET ACCESSOIRES	30/09/2022	COPPERNIC	3	12 313,20	-	B	
01039	ECRAN NUM INTERACTIF 86" CLEVERTOUCH UX PRO M3035261252810 SALLE C	30/09/2022	JCD COMMUNICATION	3	4 186,68	-	B	
01040	ECRAN NUM INTERACTIF 75" CLEVERTOUCH UX PRO M3035261249438	30/09/2022	JCD COMMUNICATION	3	16 734,05	-	B	
01041	EXTENSION GARANTIE ECRAN NUMERIQUE 5 ANS M3035261240329	30/09/2022	JCD COMMUNICATION	3	2 414,22	-	B	
01042	SUPPORT MURAL POUR ECRAN NUMERIQUE 75 ET 86"	30/09/2022	JCD COMMUNICATION	3	795,00	-	B	
01043	20 SOCLES POTEAUX PROVISOIRES PARCOURS	22/09/2022	CITYZ MEDIA	5	5 100,00	1 760	A	POTEAUX D'ARRET
01044	BARRE VIDEO INTELLIGENTE VISIO USB 20MP UVC 40/A300727	30/09/2022	JCD COMMUNICATION	3	4 627,00	-	B	
01045	COULAGE DE BETON SUR PLANCHER COLLABORANT AGENCE VELOMET	03/11/2022	BATI 57	5	2 950,00	1 085	A	AGENCE VELOMET'
01046	ETUDE ET APPROV ACIER CREATION D'UN PLANCHER AGENCE VELOMET	24/10/2022	HOUPERT	5	14 400,00	5 224	A	AGENCE VELOMET'
01047	FOURNITURE ET INSTALLATION TELECOMMANDE VOIE I ATELIER VERINS A FU	19/09/2022	TOUT POUR AUTO	5	4 200,00	1 442	A	BATIMENT JOBA
01048	LASER LIGNE GLL 3-80 +TREPIED BT150 SCE BATIMENT PARCOURS	31/10/2022	FOUSSIER	5	409,00	150	B	
01049	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V VERT RAL6018 49 UNITES	02/11/2022	ARCADE CYCLES	5	58 996,00	21 665	A	VELOS
01050	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V BLEU RAL5014 47 UNITES	02/11/2022	ARCADE CYCLES	5	56 588,00	20 780	A	VELOS
01051	MOBILIER BUREAU EMMANUEL PERRIAUX	06/10/2022	JCD COMMUNICATION	5	1 498,71	529	B	
01052	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V VERT RAL6018	10/11/2022	ARCADE CYCLES	5	1 204,00	447	A	VELOS
01053	VELO ASSIST ELECTRIQUE NEXUS 7V BLEU RAL5015 3 UNITES	10/11/2022	ARCADE CYCLES	5	3 612,00	1 342	A	VELOS
01054	ELEMENTS VIDEO CAMERA PIETONS VERIFICATEUR DE TITRES	05/10/2022	AXON	5	8 509,68	2 997	A	AMENAGEMENTS DIVERS
01055	PC PORTABLE LENOVO THINKBOOK 15P G2ITH 21B10016FR	24/11/2022	INMAC WSTORE	3	1 380,74	-	B	
01056	ECRAN LED INCURVE 35P LG 35WN75C	25/11/2022	INMAC WSTORE	3	429,26	-	B	
01057	MOBILIER BUREAU AM POLE FRAUDE MEDIATION SECURITE SALLE 2.3	25/11/2022	JCD COMMUNICATION	5	2 306,02	876	B	
01058	FAUTEUIL BUREAU AM POLE FRAUDE - MEDIATION - SECURITE - SALLE 2.3	25/11/2022	JCD COMMUNICATION	5	349,30	133	B	
01059	MOBILIER BUREAU VERIFICATEUR - POLE FRAUDE - MEDIATION	25/11/2022	JCD COMMUNICATION	5	1 876,26	713	B	
01060	FAUTEUIL BUREAU METHODE DE MAINTENANCE	25/11/2022	JCD COMMUNICATION	5	174,65	66	B	
01062	DEPLACEMENT 2 VERINS DE LA VOIE N A LA VOIE O SCE TOLERIE	19/12/2022	TOUT POUR AUTO	5	17 400,00	6 844	A	BATIMENT JOBA
01063	ECRAN LG 35WN75C-B 35P INCURVE	06/01/2023	INMAC WSTORE	3	478,85	2	B	
01064	PC PORTABLE LENOVO THIKPAD E15 GEN2 15.6P CORE 20TD00HAFR	06/01/2023	INMAC WSTORE	3	740,05	3	B	
01065	TELEPHONE SANS FIL D50006864 MITEL AASTRA 622 V2	10/01/2023	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	1 184,65	10	B	
01066	MIGRATION TPV E03V134F-30	01/01/2023	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	22 869,00	-	B	
01067	LICENCES ARCOLE AR+ 12C	01/02/2023	TALENTIA SOFTWARE	3	13 000,00	361	B	
01068	LICENCE ET INSTALLATION LOGICIEL FORTICARE PREMIUM	16/02/2023	AXIANS	3	2 483,56	103	B	
01069	MACBOOK AIR APPLE M2 CHIP WITH MLXW3FN/A	07/02/2023	INMAC WSTORE	3	1 186,55	40	B	
01070	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E15 GEN4 21E60050FR	07/02/2023	INMAC WSTORE	3	1 122,73	37	B	
01071	SOCLE ALU DAS400 E99V31 60-01-01	23/01/2023	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	1 620,00	33	B	
01072	CONCEPTION, DÉVELOPPEMENT, MAINTENANCE SITE WEB	01/03/2023	INSTANT SYSTEM SAS	3	29 900,00	1 661	B	
01073	WEB DEVELOPPEMENT IBILI AGENCE VELOMET	15/03/2023	REDBOX COMMUNICATION	3	18 206,25	1 247	B	
01074	INSTALLATION PLATEFORME DE STOCKAGE MAGASIN JOBA	08/03/2023	ORESA - GROUPE CADDIF	5	31 166,00	13 626	A	BATIMENT JOBA
01075	SOCLE POTEAUX PROVISOIRES Y COMPRIS DEMI-LUNE QTE 80	28/02/2023	CITYZ MEDIA	5	18 400,00	7 963	A	POTEAUX D'ARRET
01076	VELO CARGO BABBOE GO MOUNTAIN BOIS 500WH	28/03/2023	LOISIBIKE	5	4 251,58	1 906	A	VELOS
01077	ECRAN INCURVE LG35WN75C-B	28/02/2023	INMAC WSTORE	3	1 438,95	79	B	
01078	MRT TOOL FAUTEUIL DE TRAVAIL ASSISE NOIR Z10 AVEC ACC	20/03/2023	JCD COMMUNICATION	3	873,25	64	B	
01079	MRT TOOL FAUTEUIL DE TRAVAIL ASSISE NOIR Z10 AVEC ACC	20/03/2023	JCD COMMUNICATION	3	174,65	13	B	
01080	2 TABLES CARRE 60X60 ET 4 CHAISES AGENCE VELOMET	20/03/2023	JCD COMMUNICATION	3	870,04	64	B	
01081	HASTUS MODIFICATION POUR CAS-49963-P1T9P9-DDC 22 JOURS	01/04/2023	GIRO INC	5	26 840,00	12 078	B	
01082	ENSEMBLE MEUBLE BAS 9 TIROIRS MOBILIO ATELIER ELECTRICITE	17/04/2023	FOURNITURES PIECES AUTO	5	4 642,00	2 130	B	
01083	PC LENOVO THINKCENTRE M70Q 11DT000XFR	07/03/2023	INMAC WSTORE	3	1 465,92	90	B	
01084	ECRAN LED LENOVO THINKVISIONT24I-2L 62B0MAT2EU	07/03/2023	INMAC WSTORE	3	567,15	35	B	

01085	ECRAN LCD 35P INCURVE LG 35WN75C-B	19/04/2023	INMAC WSTORE	3	481,79	48	B	
01086	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E15 GEN 4 15.6P 21E60058FR	19/04/2023	INMAC WSTORE	3	920,55	92	B	
01087	RAYONNAGE MAGASIN POUR RANGEMENT VISSERIE	21/04/2023	ORESA - GROUPE CADDIF	5	2 943,00	1 357	B	
01088	MISE EN PLACE POST-PAIEMENT E-BOUTIQUE	22/05/2023	INSTANT SYSTEM SAS	3	6 325,00	826	B	
01089	SUPPORT DE RIDEAUX D'AIR CHAUD EN ACIER VELOMET	01/05/2023	LYNIUM METAL	5	1 945,00	908	A	AGENCE VELOMET'
01090	FOURNITURE ET POSE DE 2 ENSEIGNES LUMINEUSES 2475MM X 1000MM VELO	05/05/2023	XL ENSEIGNES	5	12 307,00	5 771	A	AGENCE VELOMET'
01091	STATION NETTOYAGE VELO AGENCE VELOMET	13/05/2023	ZELUP TCSL	5	11 010,00	5 211	A	AGENCE VELOMET'
01092	TV SAMSUNG BE43A-H-BEA SERIES AVEC SUPPORT MURAL CLIFF400T	01/05/2023	INMAC WSTORE	3	2 190,24	243	B	
01093	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB A8 SM-X205NZAAEUH	02/05/2023	INMAC WSTORE	3	520,10	58	B	
01094	TRAVAUX DE PEINTURE AGENCE VELOMET	13/05/2023	BS PEINTURE	5	14 130,00	6 688	A	AGENCE VELOMET'
01095	AMENAGEMENT ELECTRICITE ET LUMINAIRES AGENCE VELOMET	13/05/2023	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	8	51 089,66	34 273	A	AGENCE VELOMET'
01096	TRAVAUX DE PLATRERIE AGENCE VELOMET	13/05/2023	HAAF	8	32 300,00	21 668	A	AGENCE VELOMET'
01097	ARMOIRES FORTES ENIGMA 75 AGENCE VELOMET	13/05/2023	LEON BAR	10	14 952,24	11 015	A	AGENCE VELOMET'
01098	REVETEMENTS DE SOLS DURS ET FAIENCE AGENCE VELOMET	13/05/2023	LESSERTEUR	8	28 504,05	19 121	A	AGENCE VELOMET'
01099	AMENAGEMENT AGENCE VELOMET LOT 5 CHAUFFAGE VENTIL RAFFRAICH	13/05/2023	LORRAINE ENERGIE METZ	10	74 331,00	54 757	A	AGENCE VELOMET'
01100	FABRICATION ET POSE ESCALIER METAL AGENCE VELOMET	13/05/2023	LYNIUM METAL	5	15 120,00	7 157	A	AGENCE VELOMET'
01101	FOURNITURE ET POSE 4 TOLES ACIER AGENCE VELOMET	13/05/2023	LYNIUM METAL	5	1 187,00	562	A	AGENCE VELOMET'
01102	PLANCHER TECHNIQUE ET MEZZANINE AGENCE VELOMET	13/05/2023	LYNIUM WOOD	10	24 500,00	18 048	A	AGENCE VELOMET'
01103	ACCUEIL MOBILIER GARDE-CORPS HABILLAGE BOIS AGENCE VELOMET	13/05/2023	LYNIUM WOOD	10	39 730,00	29 268	A	AGENCE VELOMET'
01104	POSE ET INSTALLATION ELEVATEUR CIBES A5000 AGENCE VELOMET	13/05/2023	MYD'L	10	28 290,42	20 841	A	AGENCE VELOMET'
01105	PORTE AUTOMATIQUE AGENCE VELOMET	13/05/2023	PORTALP	10	13 970,00	10 291	A	AGENCE VELOMET'
01106	TRAVAUX DE PLATRERIE AGENCE VELOMET SITUATION 4	20/06/2023	HAAF	8	3 865,00	2 642	A	AGENCE VELOMET'
01107	CONCEPTION DEVELOPPEMENT MAINTENANCE SITE INTERNET ET APPLICAT M	19/06/2023	INSTANT SYSTEM SAS	3	14 950,00	2 326	B	
01108	INSTALLATION VENTILATION LOCAL TECHNIQUE VELOMET	27/06/2023	LORRAINE ENERGIE METZ	5	2 188,25	1 089	A	AGENCE VELOMET'
01109	LENOVO THINKPAD X13 GEN 2 13.3P CORE 20WK00KJFR	09/06/2023	INMAC WSTORE	3	1 319,21	193	B	
01110	COFFRET OUTILLAGE AGENCE VELOMET	01/07/2023	FOURNITURES PIECES AUTO	5	1 527,43	764	B	
01111	PC FIVE DELL OPTIFLEX 3000 SFF CORE I5 12500 W7W31	01/07/2023	INMAC WSTORE	3	3 266,30	544	B	
01112	LICENCE ET MATERIEL INFO INFRA AGENCE VELOMET 3Y MERAKI	01/07/2023	AXIANS	3	5 279,81	880	B	
01113	LICENCE MINDJET MINDMANAGER POUR WINDOWS	01/07/2023	INSIGHT	3	373,10	62	B	
01114	RADIO EMBARQUEE SCC3 COULOUR CONSOLE LATIN KEYMAT 300-01808	26/07/2023	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	5	54 120,00	27 812	A	MATERIEL EMBARQUE
01115	TELECOMMANDE GRAND MODELE VOIE K FOURNITURE ET MISE EN SERVICE	31/08/2023	TOUT POUR AUTO	5	6 230,00	3 323	A	BATIMENT JOBA
01116	CHARIOT ATELIER MEKABOY TN30 AVEC PANTOGRAPHE REHAUSSE	22/09/2023	MEKABOY ACE INGENERIE	5	5 802,00	3 162	B	
01117	ECRAN LG ULTRAWIDE 34WP65CP 34P B08VRJW976	14/09/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	1 690,35	396	B	
01118	KIT TELECOMMANDE PONT VOIE I	26/09/2023	TOUT POUR AUTO	5	5 239,00	2 867	A	BATIMENT JOBA
01119	SUPPORT VELOS AGENCE VELOMET	08/11/2023	ABRIPLUS	5	13 772,00	7 858	A	AGENCE VELOMET'
01120	FOURNITURE ET POSE KIT TELECOMMANDE PONT VOIE M	24/10/2023	TOUT POUR AUTO	5	6 230,00	3 506	A	BATIMENT JOBA
01121	INSTALLATION ET RACCORDEMENT TELECOMMANDE VOIE O	24/10/2023	TOUT POUR AUTO	5	842,00	474	A	BATIMENT JOBA
01122	CONSOLE PIVOT MOUNT KIT 300-01117	24/10/2023	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	5	4 920,00	2 769	B	
01123	COMPRESSEUR DIES/230/11LO/2KVA	22/11/2023	FOURNITURES PIECES AUTO	5	7 936,11	4 590	B	
01124	PC LENOVO V17 G4 IRU 17P 83A2000FR AVEC CLAVIER ET SOURIS	26/10/2023	INMAC WSTORE	3	835,41	228	B	
01125	TELEVISEUR TCL 55C641 QLED 55P UHD 4K SALLE PAUSE CONDUCTEUR	01/11/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	559,34	155	B	
01126	INSTALLATION BORNES RECHARGES ELECTRIQUES VL	01/12/2023	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	8	53 258,20	39 389	A	BORNES DE RECHARGEMENT VL
01127	SALEUSE MERCEDES VI 9C18NT1D34T1F	13/12/2023	PAUL KROELY VI 57	10	105 200,00	83 634	A	VEHICULES UTILITAIRES
01128	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE VIDEO AGENCE VELOMET	06/12/2023	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	5	12 478,60	7 314	A	AGENCE VELOMET'
01129	RENAULT MASTER VU70 GS883RB BLUE DCI 135 E6E	15/12/2023	Keos	5	32 581,09	19 259	A	VEHICULES UTILITAIRES
01130	RENAULT MASTER VU69 GS713TG BLUE DCI 135 E6E	15/12/2023	Keos	5	33 111,09	19 572	A	VEHICULES UTILITAIRES
01131	ECRAN LENOVO L24I-30 23.8P FHD	01/12/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	316,24	97	B	
01132	ECRAN LG ELECTRONICS ULTRAWIDE 35WN75CN-W 35P	01/12/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	1 904,65	582	B	
01133	IMPRIMANTE LEXMARK MC3426I LASER COULEUR	14/12/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	519,00	165	B	
01134	ORDINATEUR APPLE 2022 MACBOOK AIR PUCE M2	12/12/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	949,17	300	B	
01135	ECRAN LG 35WN75CP-B INCURVE 35P ULTRAWIDE	12/12/2023	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	766,64	242	B	
01136	FOURNITURE ET POSE PORTE AUTOMATIQUE SORTIE JOBA	02/01/2024	PORTALP	5	6 910,00	4 150	A	BATIMENT JOBA
01137	REALISATION INTERFACE NAVINEO SAEIV	02/01/2024	AXENTIA TECHNOLOGIES AB	8	41 450,00	31 102	A	BIV
01138	PROJET IV DIGITAL BORNE INFORMATION VOYAGEUR	02/01/2024	LUMIPLAN TRANSPORT	8	42 570,00	31 942	A	BIV
01139	CONCENTRATEUR LENOVO THINKPAD UNIVERSAL THUNDERBOLD 4 40B00135	08/01/2024	INMAC WSTORE	3	213,75	73	B	
01140	PC PORTABLE LENOVO THINKBOOK 16G4+ IAP 21CY000FFR	08/01/2024	INMAC WSTORE	3	654,55	222	B	
01141	ECRAN IIYAMA PROLITE LE4341UHS-B1 43P	08/01/2024	INMAC WSTORE	3	817,00	278	B	
01142	FOURNITURE ET POSE KIT TELECOMMANDE PONT VOIE E	02/01/2024	TOUT POUR AUTO	5	6 230,00	3 741	A	BATIMENT JOBA
01143	FOURNITURE ET POSE KIT TELECOMMANDE PONT VOIE F	02/01/2024	TOUT POUR AUTO	5	6 230,00	3 741	A	BATIMENT JOBA
01144	Acquisition de 30 portatifs TETRA pour renouvellement de parc existan	08/02/2024	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	5	21 930,00	13 609	A	MATERIEL EMBARQUE
01145	Acquisition d'un routeur réseau LTE/4G pour un bus affrété concernant	16/02/2024	AXIANS	5	727,92	455	B	
01146	DECOUPEUR PLASMA GYS 005419 SCE CARROSSERIE	17/02/2024	P.L.U.S. SA	5	1 080,00	676	B	
01147	CAMERA BUNDLE DJI OSMO POCKET 3 CREATE CAMERA MARKETING	16/02/2024	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	565,83	212	B	
01148	RENAULT MASTER VU69 GS625TG BLUE DCI 135 E6E	25/03/2024	Keos	5	33 255,09	21 505	A	VEHICULES UTILITAIRES
01149	AMENAGEMENT RENAULT MASTER VU70 GS883RB	29/02/2024	OPTIMA GRAND EST	5	5 994,49	3 793	A	VEHICULES UTILITAIRES
01150	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB S7 FE SM-T736B	28/02/2024	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	2 006,24	778	B	
01151	ECRAN LG ULTRAWIDE 34WP65CP-B 34P	18/03/2024	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	1 377,36	557	B	
01152	TABLETTE INCASSABLE FOSSIBOT DT2	27/02/2024	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	341,99	132	B	
01153	LENOVO THINKPAD L15 GEN4 21H3002AFR	19/03/2024	INMAC WSTORE	3	2 018,76	819	B	
01154	MISE A JOUR WEB SERVICES E03V134F-30	29/02/2024	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	17 160,00	6 657	B	
01155	MODULE RADIO SCG22 380-470MHZ AC GPS	08/03/2024	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	5	12 150,00	7 742	A	MATERIEL EMBARQUE

01156	SECHEUR GVIHL10003ECO	09/03/2024	P.L.U.S. SA	5	1 559,00	994	B	
01157	VELO CARGO ELECTRIQUE BOG STANDARD 23	13/03/2024	SASU ROBERT BIKES	5	5 714,09 Subvention	3 657	A	VELOS
01158	FOURNITURES ET POSE INTERFACE BIV AXENTIA ET LUMIPLAN	12/03/2024	DECAUX J. C.	5	18 981,00	12 137	A	BIV
01159	APPLE IPHONE 13 128GO A2633	22/03/2024	REMOBER	3	1 078,00	440	B	
01160	DISQUE SSD 900GB 2.5P HUAWEI DORADO 02351KCL	12/04/2024	KOMPOSITE	3	2 500,00	1 067	B	
01161	CREATION 2 DOUCHES WC A L'ATELIER	19/04/2024	IDEE REVETEMENTS	5	8 345,00	5 508	A	BATIMENT JOBA
01162	INTERFACE WEBSERVICE GESTION PARC	21/05/2024	INEO SYSTRANS EQUANS	3	13 270,00	6 144	B	
01163	TRAVAUX ELECTRICITE AGENCE VELOMET PLACE D'ARMES	15/05/2024	ELEC 57 LORRAINE	5	3 900,00	2 630	A	AGENCE VELOMET'
01164	ARC SCC3 CONSOLE COULEUR PLC-SQ	21/05/2024	AXIANS RMP NORD EST - SYSOCO	5	3 240,00	2 196	A	MATERIEL EMBARQUE
01165	PLATEFORME ALU LARG 0.60M HAUTEUR 1M38 AVEC ESSIEU	21/05/2024	DISTEL	5	1 871,28	1 268	B	
01166	CLE DYNAMOMETRIQUE 306-600D	30/04/2024	TOUT POUR AUTO	5	712,22	474	B	
01167	AMENAGEMENT MASTER VU 69 BATIMENT	29/03/2024	OPTIMA GRAND EST	5	6 536,62	4 242	A	VEHICULES UTILITAIRES
01168	ECRAN CLEAVERTOUCH II UX PRO 75P AVEC SUPPORT CAMERA ET BARRE SC	08/05/2024	JCD COMMUNICATION	3	4 659,00	2 101	B	
01169	PC PORTABLE LENOVO V15 G4 IRU 15.6P 83A1008FFR	29/04/2024	INMAC WSTORE	3	521,55	231	B	
01170	ECRAN TV SAMSUNG BE43C-H BEC-H SERIES 43P	14/05/2024	INMAC WSTORE	3	285,76	130	B	
01171	SMARTPHONE SAMSUNG GALAXY A53 128GO SM-A536B	17/04/2024	REMOBER	3	1 050,00	453	B	
01172	SMARTPHONE SAMSUNG GALAXY XCOVER PRO SM-G715FN	17/04/2024	REMOBER	3	570,00	246	B	
01173	MOBILIER AGENCE VELOMET PLACE D'ARMES	28/05/2024	BUROSSIMO AVENIR BUREAU DISTRIBUTION	5	1 650,00	1 125	B	
01174	POSE FERME PORT AGENCE VELOMET MUSE	31/05/2024	PORTALP	5	590,00	403	A	AGENCE VELOMET'
01175	ACHAT 50 VAE 7V NEXUS E-CARDAN 26P	14/05/2024	ARCADE CYCLES	5	66 350,00 Subvention	44 713	A	VELOS
01176	PAIRE DE 2 PLATEAUX PIVOTANTS ACTIAM14432X2	31/05/2024	TOUT POUR AUTO	5	2 075,15	1 418	B	
01177	ECRAN LG ULTRAWIDE 34WR55QC-B 34"	21/05/2024	AMAZON BUSINESS EU SARL	3	582,56	270	B	
01178	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO L15 G4 3Y 21H8S2W600	03/06/2024	INMAC WSTORE	3	3 066,00	1 454	B	
01179	INSTALLATION VPE 420 88100528VOX ET ACCESSOIRES	20/06/2024	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	3	11 041,00	5 408	B	
01180	COLONNE 11 CASIERS SECURISES 1880X200X200	25/06/2024	MERIAL	5	2 689,80	1 874	B	
01181	COLONNES MOBILES EHB905V11DC01-H	25/06/2024	FINKBEINER FRANCE EURL	5	43 436,00	30 260	B	
01182	SOLDE AMENAGEMENT ELECTRICITE LUMINAIRE AGENCE VELOMET	22/08/2024	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MARNE ARDE	7	5 250,25	4 231	A	AGENCE VELOMET'
01183	ARMOIRE DE SECURITE CH-L5F2PE16 AGENCE VELOMET 1 ET 2	09/07/2024	DELAHAYE INDUSTRIES	5	12 888,40	9 079	A	AGENCE VELOMET'
01184	REMPLACEMENT CAMERA CARREFOUR PLACE DU ROI GEORGES	24/07/2024	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	3	6 625,50	3 454	A	AMENAGEMENTS DIVERS
01185	ACCESS POINT CISCO AIRONET1815I 802.11AC WAVE	08/08/2024	REVENIT	3	615,00	329	B	
01186	INSTALLATION DEFIBILATEUR DAE FRED PA-1	07/08/2024	SCHILLER FRANCE SAS	5	1 380,50	994	B	
01187	FRONTAL SIRI STANDARD + SUPERVISEUR BASIQUE SOLARI	07/08/2024	SOLARI DI UDINE SPA	5	75 700,00	54 504	A	SAEIV
01188	ECRAN 7482504 - LG ULTRAWIDE 34WR55QC	29/07/2024	INMAC WSTORE	3	607,30	319	B	
01189	ECRAN LG 34WP65G-B 34P HDR	05/08/2024	INMAC WSTORE	3	2 380,96	1 265	B	
01190	ECRAN LENOVO THINKVISION E24-28 64B6MAT3EU	05/08/2024	INMAC WSTORE	3	475,00	252	B	
01191	STATION ACCUEIL PC LENOVO THINKPAD 40AY0090EU	05/08/2024	INMAC WSTORE	3	794,20	422	B	
01192	PC PORTABLE LENOVO TPE14 R5 16GO 512GB W11P 21JSS25Y00	05/08/2024	INMAC WSTORE	3	770,00	409	B	
01193	TABLETTE GALAXY TAB A9 8.7P 64GB 5G GRAY SM-X115NZAAEUB	09/09/2024	INMAC WSTORE	3	966,70	544	B	
01194	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2422 GY-297-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	335 700,00 C3	298 478	A	MATERIEL ROULANT
01195	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2423 GY-332-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	335 700,00 C3	298 478	A	MATERIEL ROULANT
01196	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2425 GY-345-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	335 700,00 C3	298 478	A	MATERIEL ROULANT
01197	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2427 GY-388-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	307 191	A	MATERIEL ROULANT
01198	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2432 GY-407-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	307 191	A	MATERIEL ROULANT
01199	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2433 GY-438-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	307 191	A	MATERIEL ROULANT
01200	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2434 GY-454-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	307 191	A	MATERIEL ROULANT
01201	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2436 GY-463-SA	02/09/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	307 191	A	MATERIEL ROULANT
01202	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2424 GZ-058-VW	24/10/2024	DAIMLER TRUCK	12	335 700,00 C3	302 519	A	MATERIEL ROULANT
01203	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2429 GZ-259-VW	24/10/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	311 350	A	MATERIEL ROULANT
01204	TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG GALAXY XCOVER7 SM-G556BZKDEEB	08/10/2024	INMAC WSTORE	3	1 916,46	1 130	B	
01205	PC PORTABLE 30083326 BTO/LENOVO L15G4 R5 32GO 512GO W11 21H8S2W600	16/10/2024	INMAC WSTORE	3	1 022,00	610	B	
01206	PC FIXE LENOVO THINKSTATION P2 TOUR CORE I7 30FR001QFR	16/10/2024	INMAC WSTORE	3	1 429,44	854	B	
01207	PC FIXE DELL INSPIRION 3030 SFF COREI5 12400T2N0F	16/10/2024	INMAC WSTORE	3	532,14	318	B	
01208	STATION CHARGE LENOVO THINKPAD UNIVERSAL USB 40AY0090EU	16/10/2024	INMAC WSTORE	3	397,10	237	B	
01209	EQUIPEMENT RESEAU VELOMET PLACE D ARMES CATLALYST 3850	11/11/2024	REVENIT	3	1 115,00	692	A	AGENCE VELOMET'
01210	BOITIER TYPE C SOLUTION FLEXNAV	05/11/2024	HUB UP	3	1 875,00	1 153	B	
01211	INSTALLATION PORTE AUTOMATIQUE SORTIE CONDUCTEUR	11/10/2024	PORTALP	5	25 980,00	19 629	A	BATIMENT JOBA
01212	FAUTEUIL DE BUREAU EHE2-B	20/11/2024	JCD COMMUNICATION	5	1 345,24	1 046	B	
01213	FAUTEUIL DE TRAVAIL MTECH NOIR	20/11/2024	JCD COMMUNICATION	5	2 690,48	2 091	B	
01214	FAUTEUIL DE TRAVAIL MTECH NOIR	20/11/2024	JCD COMMUNICATION	5	1 345,24	1 046	B	
01215	LENOVO THINKPAD T14 GEN5 21ML0034FR	11/12/2024	INMAC WSTORE	3	1 110,55	720	B	
01216	LENOVO L15G4 R5 32GO 512GO 21H8S2W600	02/12/2024	INMAC WSTORE	3	672,50	430	B	
01217	LENOVO L15G4 R5 32GO 512GO 21H8S2W600	11/12/2024	INMAC WSTORE	3	1 022,00	662	B	
01218	ECRAN SAMSUNG BE43C-H LH43BECHLGUXEN	26/11/2024	INMAC WSTORE	3	333,55	212	B	
01219	FOURNITURE BORNE INTRO 8	22/11/2024	IRIS IT	3	3 664,27	2 311	B	
01220	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2435 GZ-033-TA	21/10/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	311 110	A	MATERIEL ROULANT
01221	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2431 GZ-944-SZ	21/10/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	311 110	A	MATERIEL ROULANT
01222	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2428 HA-054-BR	05/11/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	312 230	A	MATERIEL ROULANT
01223	BORNES CAB420 METTIS POUR P+V	11/12/2024	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	5	30 000,00	23 667	B	
01224	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2426 HA-299-XW	30/12/2024	DAIMLER TRUCK	12	345 500,00 C3	316 628	A	MATERIEL ROULANT
01225	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB ACTIVE 3 SM-T575NZKAEEH +SUPPORT	22/07/2024	INMAC WSTORE	3	982,62	510	B	
01226	CREATION VESTIAIRE ET DOUCHE FEMMES	17/12/2024	IDEE REVETEMENTS	5	14 735,00	11 673	A	BATIMENT JOBA

01227	FIREWALL 6 P+V FORTINET FG-60F	21/01/2025	ASERTIZ	3	3 180,00	2 179	B	
01228	BUS CITARO C2 S3 STANDARD 2421 HB-406-GK	10/01/2025	DAIMLER TRUCK	12	335 700,00 C3	308 424	A	MATERIEL ROULANT
01229	HP ZBOOK POWER G10 MOBILE WORKSTATION 98P89ETABF	07/01/2025	INMAC WSTORE	3	1 661,78	1 117	B	
01230	IMPRIMANTE LEXMARK MX432ADWE 29S8110	20/01/2025	INMAC WSTORE	3	574,20	393	B	
01231	IMPRIMANTE LEXMARK 55B2H0E	20/01/2025	INMAC WSTORE	3	318,04	218	B	
01232	ECRAN LED IIYAMA PROLITE XUB2492HSU-B6	22/01/2025	INMAC WSTORE	3	132,05	91	B	
01233	ECRAN LED LG ULTRAWIDE 34WR50QK-B	22/01/2025	INMAC WSTORE	3	740,16	508	B	
01234	PC BTO/LENOVO L15G4 R5 32GO 512GO W11 21H8S2W600	22/01/2025	INMAC WSTORE	3	511,00	351	B	
01235	TELEPHONE SAMSUNG GALAXY XCOVER7 SM-G556BZKDEEB	22/01/2025	INMAC WSTORE	3	611,10	419	B	
01236	PERSONNALISATION INTERFACE SIRI NAVINEO	01/01/2025	SOLARI DI UDINE SPA	3	17 950,00	11 967	A	SAEIV
01237	ECRAN LED LG ULTRAWIDE 34WR50QK-B	23/01/2025	INMAC WSTORE	3	246,72	170	B	
01238	ECRAN LED LG ULTRAWIDE 34WR55QK-B	28/02/2025	INMAC WSTORE	3	317,09	229	B	
01239	PC BTO/LENOVO TPE14 R5 16GO 512GB W11P21JSS25Y00	06/03/2025	INMAC WSTORE	3	770,00	560	B	
01240	INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE AGENCE VELOMET PLACE D'ARMES	01/01/2025	IT MATELEC ET ASSOCIES	3	6 115,64	4 077	A	AGENCE VELOMET'
01241	SERVEUR CISCO INFRASTRUCTURE SWITCH COEUR DE RESEAU	27/01/2025	REVENIT	3	19 869,00	13 724	B	
01242	MODULE INTERPHONIE ET908H IP/SI	14/03/2025	ORBILITY OSP HOLDING	3	2 052,76	1 507	A	P+V
01243	RADAR PEDAGOGIQUE V400 ALIM SOLAIRE	05/03/2025	TRAFIC	5	1 449,00	1 211	B	
01244	SCANNER RICOH FI-8150 PA03810-B101	21/03/2025	INMAC WSTORE	3	574,24	425	B	
01245	ONDULEUR APC SMART UPS SMT 1000IC	12/03/2025	INMAC WSTORE	3	1 640,43	1 201	B	
01246	KIT VIDEO CONFERENCE LOGITECH BASE BUNDLE	12/03/2025	INMAC WSTORE	3	1 375,57	1 007	B	
01247	TELEPHONE SAMSUNG GALAXY XCOVER7 SM-G556BZKDEEB	12/03/2025	INMAC WSTORE	3	305,55	224	B	
01248	ORDINATEUR LENOVO TPE14 R5 16GO 512GB W11P 21JSS25Y00	19/03/2025	INMAC WSTORE	3	385,00	284	B	
01249	SERVEUR VIRTUEL ABRIS VELOS	30/04/2025	ORBILITY OSP HOLDING	3	2 580,00	2 004	A	P+V
01250	FONTAINE A EAU MISTRAL DRINKPAD CAFETERIA	22/04/2025	EAU ET CIE	5	2 642,00	2 277	B	
01251	FONTAINE A EAU SENORITA ELECTRON SALLE PRISE DE SERVICE	22/04/2025	EAU ET CIE	5	1 264,00	1 089	B	
01252	ECRAN LG ULTRAWIDE 34WR55QB-B	12/05/2025	INMAC WSTORE	3	216,55	171	B	
01253	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO TPE14 R5 16 GO 512BB 21JSS25Y00	09/05/2025	INMAC WSTORE	3	385,00	302	B	
01254	FOURNITURE ET POSE SYSTEME VIDEOPROTECTION P+V GARE METZ	21/05/2025	IT MATELEC ET ASSOCIES	3	4 155,62	3 309	A	P+V
01255	PRESTATION PILOTAGE DES MODULES LOGICIEL PAYE NIBELIS	01/01/2025	UGAP	3	10 941,15	7 294	B	
01256	FORFAIT SUR INTERFACE LOGICIEL DE PAYE NIBELIS	01/01/2025	UGAP	3	27 640,80	18 427	B	
01257	ROUTEUR INDUSTRIEL TELTONIKA 5G	10/06/2025	ASERTIZ	3	3 025,00	2 462	B	
01258	TABOUREL DOUBLE ACCES 2 MARCHES	30/04/2025	DISTEL	5	2 728,00	2 363	B	
01259	TABOUREL EN ALU 3 MARCHES 68CM	30/04/2025	DISTEL	5	945,00	818	B	
01260	CABLAGE RJ45 AGENCE VELOMET 2	14/01/2025	ELEC 57 LORRAINE	5	1 050,00	848	A	AGENCE VELOMET'
01261	POWERDUCTION 37LG INDUCTION	31/01/2025	FOURNITURES PIECES AUTO	5	2 401,00	1 961	B	
01262	EQUIPEMENT STRATIO 30 METTIS	23/06/2025	STRATIO	5	5 400,00	4 836	B	
01263	BTO/LENOVO TP L16G1 R7 32GO 512GB W11P	13/08/2025	INMAC WSTORE	3	539,00	470	B	
Total					**43 742 404,17**	**15 494 348,61**		

Liste des acomptes sur immobilisations du 01/01/2025 au 31/08/2025

#NOM?

Tiers - Code	Tiers - Nom	Libellé Ecriture	Journal - Code	N° de Pièce	Date Ecriture	Référence Pièce	Num_Divers	Débit Tenue de Compte	
4012172	CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS	FABRICATION DAS400	ACM	4875	05/03/2025	4690060041		254 478,50	DAT METTIS A et C - OS 110
4011133	DEKRA EQUIPEMENTS SAS	ASSISTANCE TECHNIQUE ATEX MODIFICATION DEPOT JOBA	ACM	16768	25/07/2025	I8264906		2 800,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011133	DEKRA EQUIPEMENTS SAS	ASSISTANCE TECHNIQUE ATEX MODIFICATION DEPOT JOBA	ACM	19173	27/08/2025	I8309655		2 800,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011133	DEKRA EQUIPEMENTS SAS	ANNUL ASSISTANCE TECHNIQUE ATEX MODIFICATION DEPOT JOBA	ACM	19172	27/08/2025	IA363463		0,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011533	ELEC 57 LORRAINE	ACOMPTE S/DEVIS 206381 - INSTALLATION BORNES ELECTRIQUES	ACM	16447	04/07/2025	186620		13 765,50	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011533	ELEC 57 LORRAINE	|C2 CRÉATION DE POINT BORNE ÉLEC	ACI	16752	28/07/2025	186648		13 765,50	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011685	HANDI AUTO ADAPT	FORD E-TRANSIT WW-344-HV	ACM	16444	10/07/2025	10732		62 260,00	ACOMPTE TPMR
4011685	HANDI AUTO ADAPT	FORD E-TRANSIT WW-370-HV	ACM	16446	10/07/2025	10734		62 260,00	ACOMPTE TPMR
4011685	HANDI AUTO ADAPT	FORD E-TRANSIT WW-387-HV	ACM	16445	10/07/2025	10736		62 260,00	ACOMPTE TPMR
4011685	HANDI AUTO ADAPT	FORD E-TRANSIT WW-472-LF	ACM	19669	27/08/2025	10770		62 260,00	ACOMPTE TPMR
4011753	IMING SERVICES	MISE EN SECURITE DEPOT JOBA - ACCUEIL BUS HYDROGENE - ELECTRIQUE	ACM	16383	22/07/2025	F-IM-25001968		11 780,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011753	IMING SERVICES	2 EME ACPTE - MISE EN SECURITE DEPOT JOBA BUS HYDROGENE - ELECTRIQUE	ACM	16873	28/07/2025	F-IM-25002180		14 408,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011662	IT MATELEC ET ASSOCIES	INSTALLATION ELECTRIQUE MODIF ARTICULES EN METTIS	ACI	16559	18/07/2025	FA2507-6485		4 170,00	TRANSFORMATION ART METTIS
4011769	MPS INGENIERIE	ADAPTATION HYDROGENE DEPOT JOBA	ACM	16384	03/07/2025	FA250701		12 550,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4011769	MPS INGENIERIE	2EME ACPTE - ADAPTATION HYDROGENE DEPOT JOBA	ACM	16876	28/07/2025	FA250731		11 000,00	ADAPTATION DEPOT JOBA
4012068	PAUL KROELY VI 57	MODIFICATION ARTICULES EN METTIS	ACI	16237	16/07/2025	2025-7491179		7 257,66	TRANSFORMATION ART METTIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	998	20/01/2025	SPI330000021		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1011	20/01/2025	SPI330000022		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1004	20/01/2025	SPI330000023		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1010	20/01/2025	SPI330000024		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1007	20/01/2025	SPI330000025		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1005	20/01/2025	SPI330000026		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1001	20/01/2025	SPI330000027		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1000	20/01/2025	SPI330000028		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1009	20/01/2025	SPI330000029		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1003	20/01/2025	SPI330000030		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1008	20/01/2025	SPI330000031		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1006	20/01/2025	SPI330000032		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	999	20/01/2025	SPI330000033		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011679	SOLARIS FRANCE SARL	ACOMPTE 30% BUS SOLARIS URBINO 18 HYDROGENE	ACM	1002	20/01/2025	SPI330000034		299 940,00	ACOMPTE SOLARIS
4011571	WIEDEMANN JASALU	|HABILLAGES DES STRUCTURES GARE	ACI	16937	30/07/2025	25-7027		5 250,00	P+V
4011571	WIEDEMANN JASALU	|HABILLAGE P+V DE L'ILE DU SAULC	ACI	16938	30/07/2025	25-7028		5 345,20	P+V
Total								**4 807 570,36**	

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20251215-2025-12-DC27-DE

Numéro de l'acte :	2025-12-DC27
Date de décision :	lundi 15 décembre 2025
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Offre ferroviaire et routière du schéma d'ensemble pour le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg.
Classification :	8.7 - Transports
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	17/12/2025
Numéro AR :	057-200039865-20251215-2025-12-DC27-DE
Document principal :	99_DE-D27.pdf

Historique :

16/12/25 21:10	En cours de création	
16/12/25 21:11	En préparation	Catherine DELLES
17/12/25 15:49	Reçu	Catherine DELLES
17/12/25 15:49	En cours de transmission	
17/12/25 15:51	Transmis en Préfecture	
17/12/25 15:56	Accusé de réception reçu	